

# RAPPORT ANNUEL



# 1998

**FNUAP**   
Fonds des Nations Unies  
pour la population

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Le FNUAP en 1998 – Principaux programmes et données financières</b> .....	<b>5</b>
<b>Les priorités du programme</b> .....	<b>9</b>
<b>L'efficacité du programme</b> .....	<b>22</b>
<b>Aperçu régional et interrégional</b> .....	<b>33</b>
<b>Afrique subsaharienne</b> .....	<b>34</b>
<b>États arabes et Europe</b> .....	<b>37</b>
<b>Asie et Pacifique</b> .....	<b>41</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b> .....	<b>44</b>
<b>Programmes interrégionaux</b> .....	<b>47</b>
<b>Appendices</b> .....	<b>51</b>
<b>Appendice A :</b> <b>Déclaration de mission du FNUAP</b> .....	<b>51</b>
<b>Appendice B :</b> <b>Recettes et dépenses du FNUAP en 1998</b> .....	<b>52</b>
<b>Appendice C :</b> <b>Annonces de contributions des gouvernements et paiements effectifs en 1998</b> .....	<b>52</b>
<b>Appendice D :</b> <b>Dépenses de projets en 1998</b> .....	<b>53</b>
<b>Appendice E :</b> <b>Décisions du Conseil d'administration en 1998</b> .....	<b>55</b>
<b>Appendice F :</b> <b>Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social</b> .....	<b>59</b>

# AVANT-PROPOS



# AVANT-PROPOS



L'année 1998 a été décisive dans l'application, par le FNUAP, du programme d'action arrêté en 1994 par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), dont les buts et priorités ont inspiré l'action du FNUAP dans les 155 pays où il est actif. Ces objectifs principaux sont l'intégration des politiques en matière de population et de développement, l'accès universel à des services complets de soins de santé en matière de reproduction, l'information et les services destinés aux jeunes, la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

Le Fonds a organisé en 1998 un examen mondial de l'application de l'accord conclu à la CIPD, afin de mieux connaître les méthodes efficaces, les difficultés rencontrées et les futures approches à adopter. Le FNUAP et la Division de la population du Secrétariat de l'ONU ont organisé ensemble une série de tables rondes et de réunions techniques faisant partie de l'examen "CIPD+5", avec le concours des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), de divers organismes des Nations Unies et de représentants de la société civile, et ont participé à des consultations régionales.

Le Fonds a mené une enquête sur le terrain pour mieux connaître la réaction des pays sur les progrès réalisés et mieux connaître les difficultés que soulève la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Ces examens ont servi de contribution au Forum international, organisé par le FNUAP à La Haye en février 1999 ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue du 30 juin au 2 juillet 1999, et consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD.

L'enquête menée sur le terrain a constaté que depuis la Conférence du Caire des résultats positifs avaient été obtenus. Avec l'aide du FNUAP, de nombreux pays ont pris des mesures pour intégrer la problématique de la population à leur stratégie de développement. Nombreux sont ceux qui sont attentifs à la prestation de soins de santé de qualité en matière de reproduction, à l'élargissement de l'accès aux soins orthogéniques, prénatals et postnatals, au dépistage et au traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST) et aux soins à dispenser durant l'accouchement - objectifs déjà visés au Caire.

Dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction, l'enquête menée sur le terrain a permis de constater que les pays formulaient des programmes et des politiques tendant à répondre aux besoins des jeunes. Nombreux sont les pays qui signalent une forte incidence des grossesses d'adolescentes. Pour les jeunes mères,

cela signifie souvent une augmentation des risques, tant pour leur santé que pour leurs études et leurs possibilités d'emploi. Le *Rapport annuel*, cette année, présente plusieurs initiatives originales prises pour tenter de résoudre ce problème.

La condition de la femme a notablement progressé. Plusieurs pays ont adopté des politiques et des lois qui cherchent à réprimer des pratiques traditionnelles néfastes telles que la mutilation génitale de la femme, et la violence sexiste. Nombreux sont ceux aussi qui adoptent ou renforcent les lois qui protègent les droits des femmes, s'agissant du mariage ou du divorce, de la propriété, de l'héritage, et de la participation à la vie politique et économique. Le rapport analyse de nombreux projets soutenus par le FNUAP pour contribuer à la promotion des femmes. Les ambassadrices itinérantes du FNUAP ont continué à faire mieux connaître le sort des femmes et la condition féminine.

En outre, de nombreuses associations aident à formuler et appliquer des politiques, des programmes et projets, indépendamment ou en partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur privé, comme le préconisait la CIPD.

Pourtant, l'examen mené cinq ans après la Conférence (CIPD+5) montre aussi que dans certains pays, certaines régions, les progrès sont bien limités, des régressions se produisant parfois. Les femmes et les filles continuent à se heurter à une discrimination néfaste. Le sida est maintenant pandémique; la situation est plus grave qu'on ne le prévoyait en 1994, en particulier en Afrique subsaharienne. Dans les pays pauvres, beaucoup trop de femmes encore meurent ou tombent malades par suite d'une grossesse ou d'un accouchement. Les très jeunes femmes demeurent particulièrement vulnérables aux rapports sexuels et aux grossesses non désirées, et les jeunes en général aux MST et à l'exploitation sexuelle. Des millions de couples et d'individus demeurent privés de services d'information et de soins de qualité en santé de la reproduction, et notamment de soins orthogéniques volontaires de qualité.

À la Conférence du Caire, les gouvernements s'étaient mis d'accord sur l'objectif consistant à fournir un large éventail de services de soins de santé de la reproduction, ne se limitant pas à la planification familiale, par le système de soins de santé primaires. La difficulté, pour la plupart des pays, est d'élargir ou de fusionner les services, étant donné le manque de ressources dans le cadre de la réforme en cours du secteur de la santé publique. Une pénurie de ressources accroît les difficultés rencontrées. Le FNUAP continue à travailler avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et autres organismes de développement pour aider les pays à surmonter ces obstacles.

Toujours en 1998, le Fonds a accru sa collaboration avec d'autres partenaires de façon à fournir des services de santé de la reproduction aux personnes déplacées par les conflits armés ou les catastrophes naturelles. Le FNUAP a également collaboré aux efforts faits pour lutter contre la propagation du VIH et du sida, en soutenant des activités de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes, en encourageant l'utilisation des préservatifs, en tentant de réduire la transmission mère-enfant du virus, et en menant des recherches sur l'effet des contraceptifs hormonaux sur la propagation de la maladie. En tant que membre actif du Groupe interinstitutions pour la maternité sans risques, qui a proclamé 1998 "L'année de la maternité sans risques", le FNUAP a contribué à l'adoption d'un programme de mesures nécessaires pour réduire les niveaux de mortalité et de morbidité maternelles, qui demeurent, à l'échelle mondiale, inacceptables.

J'ai bon espoir que les enseignements dégagés de tous ces efforts et de l'examen "CIPD+5" seront une contribution précieuse à l'action que mène le Fonds pour aider les gouvernements à élaborer des programmes répondant aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction et à atteindre les buts qui avaient été fixés en 1994 à la Conférence du Caire.

Docteur Nafis Sadik  
Directrice exécutive  
Fonds des Nations Unies pour la population

# LE FNUAP EN 1998

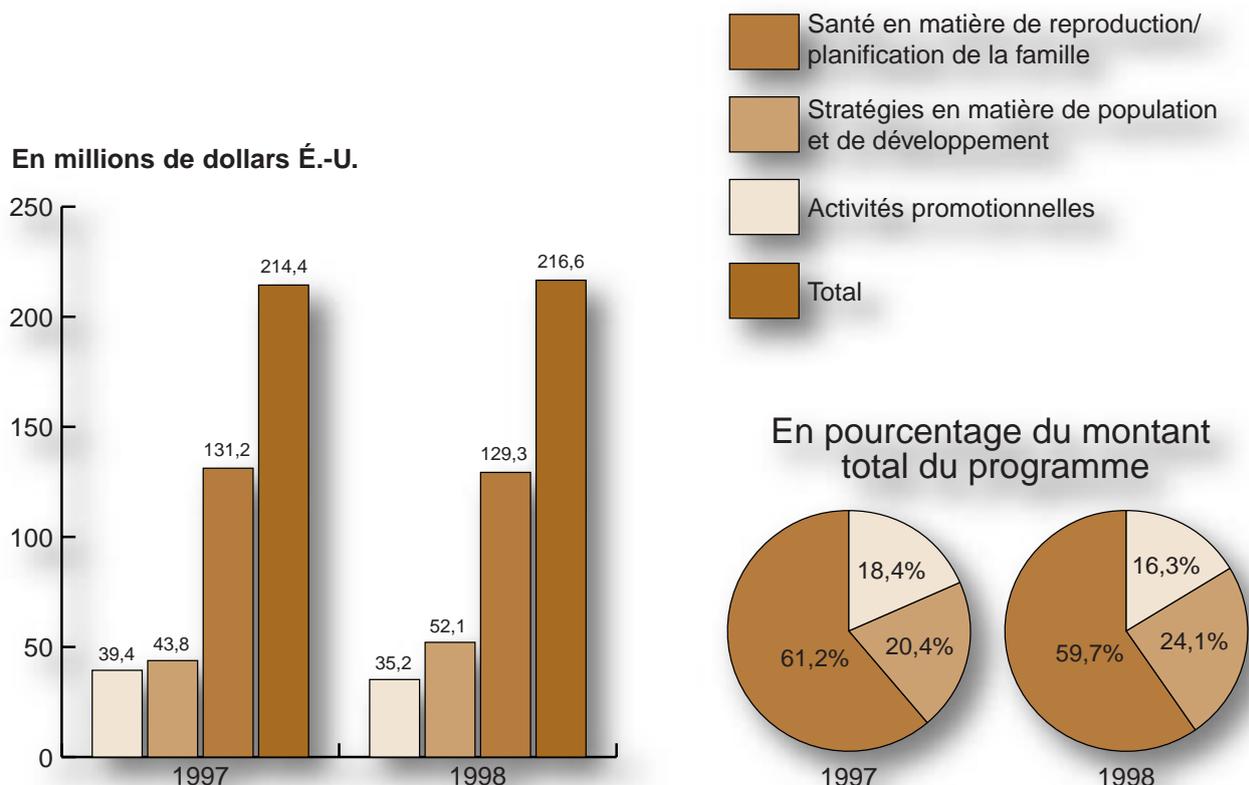
## PRINCIPAUX PROGRAMMES ET DONNÉES FINANCIÈRES



# LE FNUAP EN 1998

## PRINCIPAUX PROGRAMMES ET DONNÉES FINANCIÈRES

### ASSISTANCE DU FNUAP PAR GRAND DOMAINE D'ACTIVITÉ



\* Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

### Contributions annoncées et contributions versées

En 1998, les recettes totales (ressources ordinaires) se sont élevées à 277 millions de dollars\*\*, soit 5,3 % de moins qu'en 1997, où elles avaient été de 292,5 millions de dollars.

Les contributions aux ressources générales du FNUAP annoncées en 1998 ont été en tout de 269,1 millions de dollars, soit 18,1 millions de dollars ou 6,3 % de moins qu'en 1997. À la fin de 1998, le total cumulé des contributions annoncées atteignait 4,5 milliards de dollars, celui des donateurs 172. En 1998, on a compté 93 donateurs en tout.

Des ressources supplémentaires d'un montant de 32,3 millions de dollars ont été obtenues dans le cadre d'arrangements multilatéraux.

En 1998, les recettes totales se sont élevées à 309,3 millions de dollars (montant provisoire), contre 322,7 millions de dollars en 1997.

### Dépenses

Le montant total (provisoire) des ressources programmables pour 1998 a été de 305,1 millions de dollars, contre 306,8 millions de dollars en 1997.

Les dépenses relatives aux projets ont atteint 216,6 millions de dollars en 1998 contre 214,4 millions de dollars en 1997. Le chiffre de 1998 inclut un montant de 174,7 millions de dollars pour les programmes de pays (175 millions de dollars en 1997), et un autre de 41,9 millions de dollars pour des programmes multinationaux (régionaux et interrégionaux) (39,4 millions de dollars en 1997).

Les dépenses afférentes aux services d'appui technique au titre des nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui, approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 91/37, ont atteint 22,3 millions de dollars. Les dépenses au titre des services administratifs et opérationnels se sont élevées à 9,1 millions de dollars.

Le taux d'utilisation des ressources (montant des dépenses divisé par celui des ressources programmables, conformément à la décision 89/46 B du Conseil d'administration) a été de 102 % (chiffre provisoire en 1998) contre 95 % en 1997.

La ventilation des dépenses de 1998 par grand domaine d'activité, par région et par catégorie de pays est présentée aux pages 7 et 8.

### Catégories de pays

Par sa décision 96/15, le Conseil d'administration a approuvé la méthode d'allocation des ressources en fonction de la procédure de classement des pays dans les Groupes A, B et C, et les parts relatives de ressources ci-après : 67 à 69 % pour le Groupe A, 22 à 24 % pour le Groupe B, 5 à 7 % pour le Groupe C et, à titre temporaire, 3 à 4 % pour les pays dont l'économie est en transition, et 0,5 % pour les autres pays et territoires.

Les ressources allouées aux programmes et projets de pays en 1998 se répartissent comme suit : 62,5 % pour le Groupe A; 27,4 % pour le Groupe B; 3,2 % pour le Groupe C; 4,8 % pour les pays à économie en transition, et 2,1 % pour les autres pays et territoires.

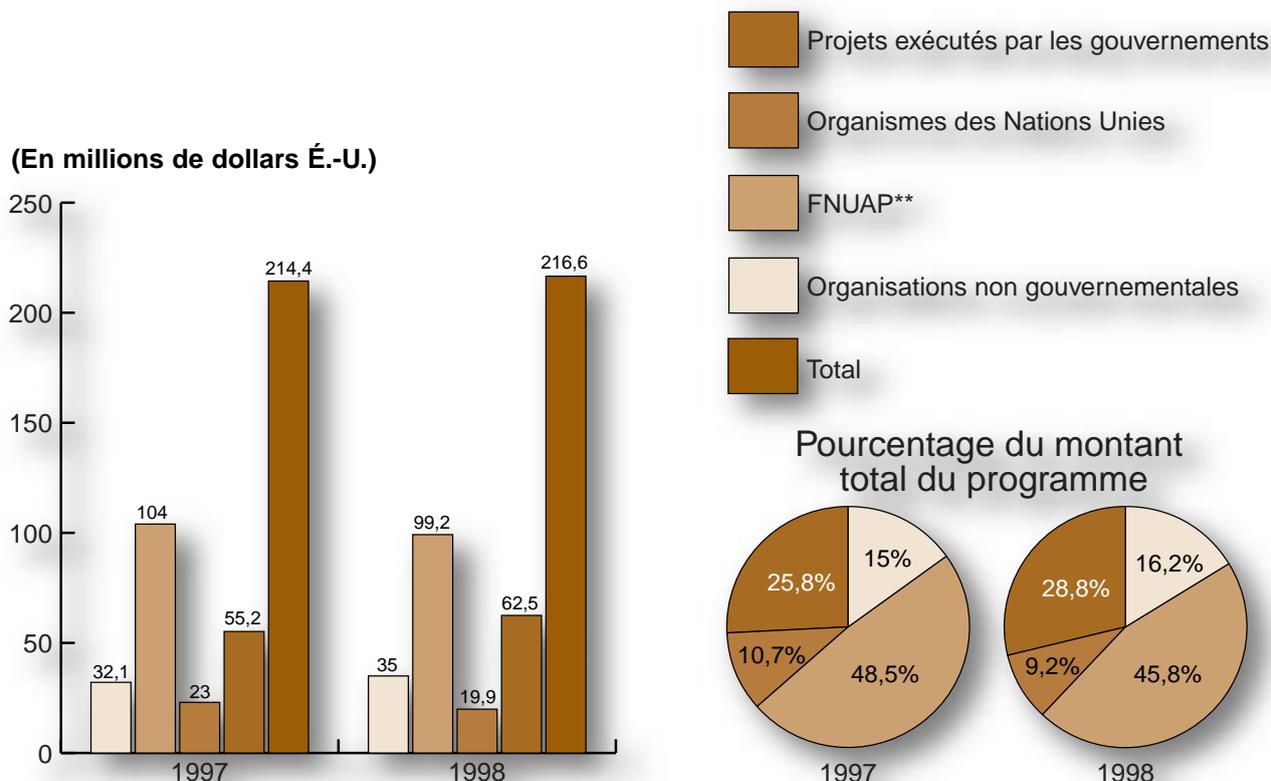
Le montant total des ressources allouées en 1998 au Groupe A s'est élevé à 109,3 millions de dollars, contre 106,0 millions de dollars en 1997.

\*\* Le chiffre n'inclut pas 3,6 millions de dollars au titre du partage des coûts.

# LE FNUAP EN 1998

## PRINCIPAUX PROGRAMMES ET DONNÉES FINANCIÈRES

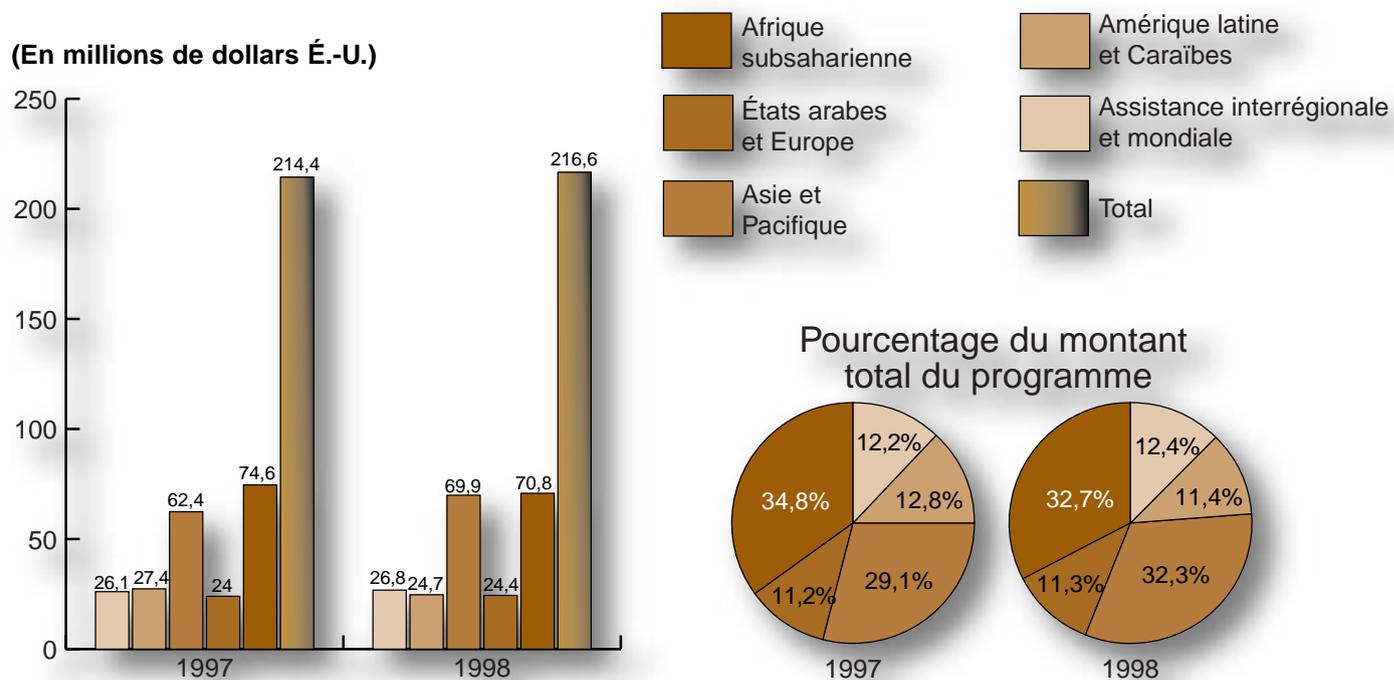
### ASSISTANCE DU FNUAP PAR AGENT D'EXÉCUTION\*



\* Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

\*\* Y compris l'assistance fournie par les achats concernant des projets exécutés par des gouvernements : 42,8 millions de dollars en 1997 et 37,4 millions de dollars en 1998.

### ASSISTANCE DU FNUAP PAR RÉGION\*

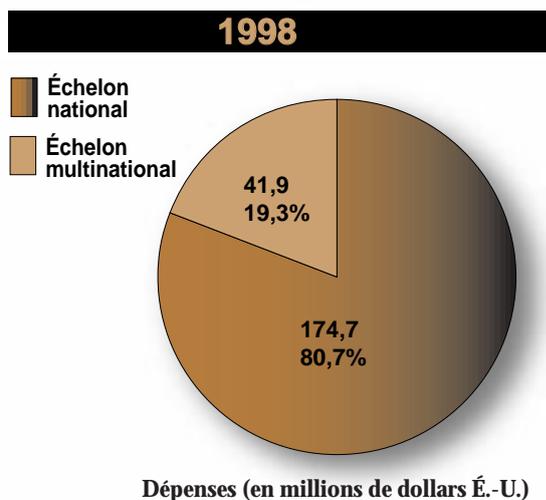
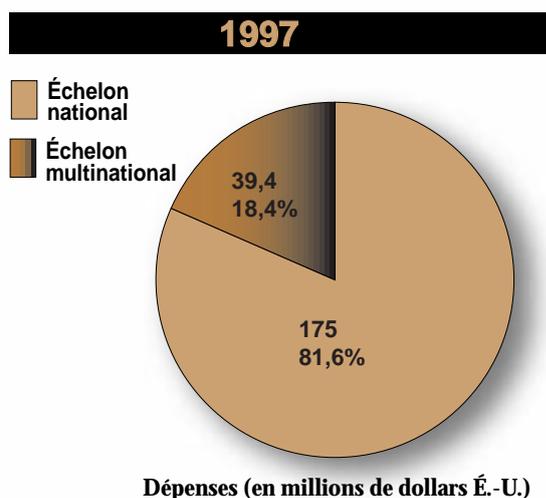


\* Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

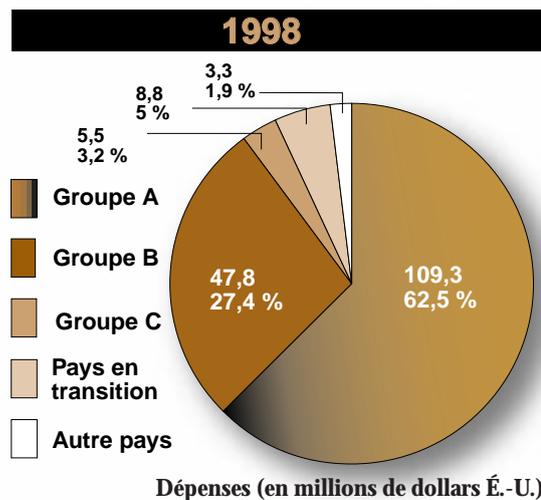
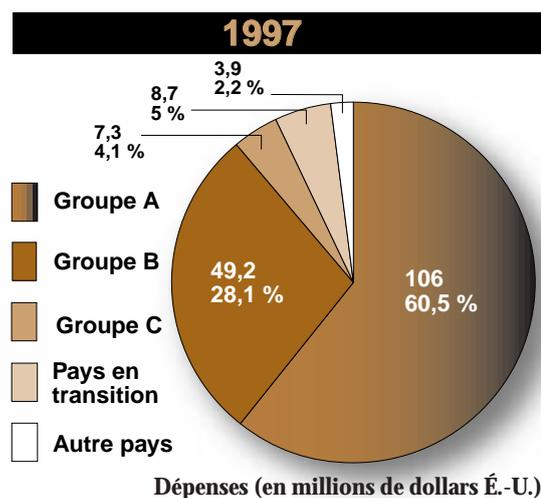
# LE FNUAP EN 1998

## PRINCIPAUX PROGRAMMES ET DONNÉES FINANCIÈRES

### ASSISTANCE DU FNUAP À L'ÉCHELON NATIONAL OU MULTINATIONAL



### ASSISTANCE DU FNUAP PAR GROUPE DE PAYS



### Activités multinationales

Les dépenses au titre des activités multinationales (régionales et interrégionales) se sont élevées en tout à 41,9 millions de dollars en 1998, contre 39,4 millions de dollars en 1997. Par catégorie d'activité, elles se sont réparties comme suit : activités régionales, 15,1 millions de dollars en 1998 (13,3 millions de dollars en 1997); et activités interrégionales, 26,8 millions de dollars en 1998 (26,1 millions de dollars en 1997).

Les programmes multinationaux ont absorbé 19,3 % du montant total des allocations en 1998, contre 18,4 % en 1997.

### Évaluations démographiques des pays

En 1998, des évaluations démographiques ont été effectuées dans les quatre pays suivants : Bénin, Burundi, Madagascar et République islamique d'Iran.

### Personnel

Au 1er janvier 1998, le nombre total des postes inscrits au budget ordinaire s'élevait à 972, à savoir 350 postes d'administrateur (dont 156 administrateurs de programmes nationaux) et 622 postes d'agent des services généraux (103 postes d'administrateur et 135 postes d'agent des services généraux au siège, 2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux à Genève, et 245 postes d'administrateur et 485 postes d'agent local des services généraux dans les bureaux extérieurs).

Le pourcentage des femmes dans l'effectif total des administrateurs du FNUAP (siège et bureaux extérieurs) a atteint 47 % en 1998, l'un des pourcentages les plus élevés du système des Nations Unies. Qui plus est, 7 des 11 membres du Comité exécutif du Fonds sont des femmes.

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME



# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

L'année 1998 a été l'une des meilleures années du FNUAP. Actif dans quelque 155 pays, le Fonds a atteint le taux d'exécution le plus élevé de son histoire, ce qui témoigne de la qualité des programmes mis en oeuvre ces dernières années et de l'efficacité avec laquelle il les a menés à bien. Cela montre également que les pays en développement ont plus que jamais besoin de programmes de population et de santé en matière de reproduction et que le FNUAP pourrait faire bon usage de ressources financières supplémentaires si elles étaient disponibles.

Outre ces bons résultats, 1998 a également été une année d'examen et d'évaluation pour le FNUAP. L'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), appelé CIPD+5, a offert au Fonds une occasion unique de tirer les leçons de la mise en oeuvre du Programme d'action et d'étudier comment il pourrait les exploiter pour ses programmes futurs.

Dans le cadre de l'examen quinquennal de la CIPD, le Fonds a organisé en 1998 trois tables rondes sur de grands thèmes du Programme d'action : la santé des adolescents en matière de reproduction (New York, 14-17 avril); les droits et la santé en matière de reproduction, notamment les problèmes des femmes (Kampala 22-25 juin); et les partenariats avec la société civile (Dhaka 27-30 juillet). Le Fonds a également organisé toute une série de conférences et de colloques techniques sur les migrations internationales (La Haye, 27 juin-1er juillet); le vieillissement (Bruxelles, 6-9 octobre); les changements démographiques et le développement économique (Bellagio 2-6 novembre); la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence (Rennes 3-5 novembre); et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (Ankara 1er-4 décembre).

Toujours dans le cadre de l'examen quinquennal de la CIPD, le FNUAP a procédé à une enquête mondiale sur le terrain dans des pays en développement et des pays en transition afin de recueillir des informations dans les quatre domaines suivants : a) les politiques et programmes relatifs à la population et au développement; b) l'égalité entre les sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes; c) les droits et la santé en matière de reproduction; et d) les partenariats avec les gou-

vernements et la collaboration avec la société civile. Cent-quatorze pays sur 139 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 82 %.

Une enquête de plus petite envergure a été réalisée dans des pays industrialisés. Elle portait sur la mise en oeuvre du Programme d'action, leurs opinions concernant les progrès réalisés et les obstacles rencontrés par les pays en développement, et diverses questions concernant la mobilisation des ressources. Dix-huit pays sur 21 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 86 %.

Les réponses ont été codifiées et intégrées dans une base de données à des fins d'analyse et les résultats ont été rassemblés et publiés dans un rapport. La base de données permet d'étudier l'évolution des politiques et des programmes depuis la CIPD et peut être utilisée d'une manière générale comme un baromètre des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Étant donné qu'elle met surtout l'accent sur l'expérience acquise et les problèmes rencontrés, la base de données fournit des indications précieuses pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action et l'exécution des programmes du FNUAP.

Au cours de l'année écoulée, le Fonds a également publié une série de rapports techniques et de notes d'orientation traitant de diverses questions concernant les programmes du FNUAP. Parmi les publications particulièrement utiles dans le cadre de l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action, on citera un rapport technique sur les problèmes liés à l'évaluation et au contrôle de la mortalité maternelle, des rapports techniques sur l'hygiène de la sexualité et de la reproduction chez les adolescents et sur la mise en oeuvre d'activités de plaidoyer en faveur des programmes de population et de développement au niveau des pays, des notes d'orientation traitant de la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et des effets de la violence sexuelle sur la santé en matière de reproduction, et une publication sur les indicateurs concernant les programmes de population et de santé en matière de reproduction.

Le FNUAP a procédé aussi à une évaluation des programmes de maternité sans risques qu'il finance et des activités de prévention du VIH/sida ainsi qu'à une évaluation des progrès accomplis dans la mise



ONU/John Isaac

Mères et enfants dans une clinique en Jordanie. Le FNUAP aide les pays à intégrer les services d'orthogénie dans les soins de santé primaires.

# PRIORITÉS DU PROGRAMME

en place de services intégrés de santé en matière de reproduction tels que préconisés dans le Programme d'action de la CIPD.

Toujours en 1998, le Fonds a entrepris de faire la synthèse et l'analyse systématiques des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques dont rendent compte les équipes d'appui de pays du FNUAP dans le cadre des missions qu'elles effectuent dans le monde entier. Ces synthèses devraient avoir un impact considérable sur les futures activités du Fonds.

Toutes ces activités techniques, évaluations et études ont été conçues pour améliorer l'action du Fonds dans ses trois principaux domaines de programme (santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène de la sexualité; stratégies relatives à la population et au développement; et plaidoyer) ainsi que dans les domaines intersectoriels que sont la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

## SANTÉ EN MATIÈRE DE REPRODUCTION ET DE SEXUALITÉ ET PLANIFICATION FAMILIALE

Plus de la moitié des pays interrogés par le FNUAP dans le cadre de son enquête sur le terrain ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures importantes pour améliorer la qualité des services de santé en matière de reproduction depuis la CIPD en 1994 : formation d'un plus grand nombre de prestataires de services, amélioration des centres de soins, renforcement des activités de suivi et d'évaluation et élargissement de l'accès de la population aux services de santé en matière de reproduction. On constate aussi une conscience accrue des droits en matière de procréation, plusieurs pays ayant adopté des politiques et une législation contre les mutilations génitales féminines et la violence sexuelle et sexiste.

Mais l'enquête a montré aussi qu'il faut progresser davantage en renforçant les programmes de santé en matière de reproduction et en intégrant ces services dans les systèmes de soins de santé primaires. Il faut aussi davantage décentraliser les systèmes de soins de santé. L'accroissement des ressources financières, la valorisation des ressources humaines et la prise en compte des diversités socioculturelles qui peuvent empêcher la prestation des soins de santé de la reproduction comptent parmi les principaux défis à relever.

En collaboration avec la Division de la population de l'ONU, le FNUAP a organisé à Kampala une table ronde d'experts sur l'exercice des droits en matière de procréation et la mise en oeuvre de programmes de santé en matière de reproduction et de sexualité, au cours de laquelle ont été abordées notamment les questions de l'autonomisation des femmes, du rôle des hommes et des droits fondamentaux. Cette table ronde, riche en enseignements pour le FNUAP, a réuni une cinquantaine d'experts et d'observateurs du monde entier, y compris des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales de pays en développement et de pays industrialisés, ainsi que des spécialistes de la santé et des droits en matière de reproduction travaillant pour des établissements universitaires, des instituts de recherche ou des organismes des Nations Unies.

Les objectifs de la table ronde étaient de recenser les stratégies qui ont été adoptées depuis le CIPD afin de garantir l'exercice des droits en matière de reproduction et de mettre en oeuvre des programmes efficaces d'hygiène de la reproduction et de la sexualité, d'étudier les progrès réalisés et les difficultés rencontrées sur les plans politique, juridique, administratif, stratégique et financier dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes et de convenir des mesures nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs définis par la CIPD.

La table ronde a essentiellement porté sur des études de cas qui ont servi de base aux débats. Par exemple, on s'est inspiré de l'expérience de la Zambie pour débattre de l'élaboration d'une politique de santé en matière de reproduction et de sexualité. Le cas du Bangladesh a été au centre du débat sur la diversification des services au sein des systèmes existants. L'examen des activités de l'organisation non gouvernementale colombienne PROFAMILIA a permis de mieux faire comprendre l'importance de la participation des ONG à la prestation de services. Le programme ougandais d'éducation sur la santé en matière de reproduction et la santé communautaire (REACH), qui a permis de réduire le nombre de mutilations génitales féminines, a



ONU

*Les Indiennes apprennent les méthodes de santé de la reproduction et d'orthogénie. L'information est essentielle à cet égard, comme la liberté de décision.*

montré combien il importait de créer les conditions nécessaires pour mettre en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction et de sexualité et promouvoir l'exercice des droits correspondants.

La table ronde de Kampala a confirmé bien des conclusions de l'enquête sur le terrain. Par exemple, un grand nombre de pays ont mis en place des soins de santé en matière de reproduction mais ceux-ci ne forment pas toujours un ensemble cohérent. La plupart des programmes ont une structure administrative verticale, leur propre budget et leur propre personnel, ce qui entrave la coordination entre les institutions et limite l'efficacité des programmes. Il importe de renforcer la collaboration entre les ministères et les institutions et de décentraliser les systèmes de soins de santé afin que la population locale ait bien accès aux soins grâce à des réseaux de services coordonnés.

L'enquête sur le terrain, la table ronde et les autres activités de suivi ont donc montré que si l'on voulait réaliser les objectifs fixés par la CIPD dans le domaine de la santé en matière de reproduction, il fallait absolument réduire les structures verticales et continuer à intégrer tous les aspects de la santé en matière de reproduction dans les systèmes de soins de santé primaires. Il faut également regrouper les différentes structures institutionnelles ou, tout au moins, améliorer la collaboration entre elles. En outre, il est essentiel d'améliorer les systèmes logistiques et la formation et de surmonter les obstacles sociaux et culturels à l'accès aux services, notamment en faisant comprendre aux hommes leur rôle et leurs responsabilités dans la santé des femmes.

Les recommandations de la table ronde portent sur un grand nombre de ces questions. Plusieurs d'entre elles concernent la réforme du secteur de la santé : réorientation des systèmes de santé pour que les politiques et stratégies de santé en matière de reproduction et de sexualité, notamment dans tous les aspects de leur mise en oeuvre, soient fondées sur les droits, portent sur le cycle de vie tout entier et concernent tous ceux qui ont besoin de services de santé en matière de reproduction; mise en oeuvre d'une réforme progressive et échelonnée

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

en fonction des ressources disponibles, avec la participation de tous les partenaires, y compris la société civile. Les participants à la table ronde ont également recommandé à cet égard la création, à tous les niveaux de la société, des conditions nécessaires pour favoriser l'autonomisation des femmes et amener les hommes à respecter les droits des femmes en matière de procréation et de sexualité.

**Initiatives au niveau des pays.** Le FNUAP s'efforce de résoudre ces problèmes par une série d'initiatives lancées dans le cadre de ses programmes de pays. Ainsi, à la fin de 1998, il avait aidé le Ministère pakistanais de la population à évaluer tous ses centres de planification familiale et à faire rapport sur différents domaines et aspects de la prestation de services qui devaient être améliorés pour commencer à mettre en place progressivement un système intégré de santé en matière de reproduction. Les problèmes mis en évidence par les visites de contrôle permettront au Gouvernement de cibler ses activités en 1999 sur l'amélioration de la qualité et de la variété des services disponibles.

Ailleurs, par exemple au Kenya, le Fonds aide à organiser des services de santé reproductive complets et intégrés. Pendant les deux derniers mois de 1998, le FNUAP s'est joint à une équipe de représentants du Ministère de la santé et d'autres partenaires internationaux qui a étudié six districts du pays pour évaluer dans quelle mesure ils étaient résolus à mettre en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction complets et intégrés et capables de le faire, y compris sur le plan opérationnel.

En République-Unie de Tanzanie, le FNUAP s'est employé à aider les autorités à mettre en oeuvre pendant l'année une grande réforme du secteur de la santé qui tiennne pleinement compte de l'élément santé en matière de reproduction. Le bureau de pays a en 1998 reçu une assistance multilatérale d'un montant de 4,2 millions de dollars pour compléter le programme ordinaire du Fonds qui vise à assurer des services de santé en matière de reproduction intégrés et complets dans 38 districts insuffisamment desservis, essentiellement pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles.

Autre exemple, le Cambodge où, en 1998, le FNUAP a aidé le Gouvernement à étendre à huit nouvelles provinces une vaste gamme de services de santé en matière de reproduction et à assurer ce type de services dans plus de la moitié des centres de soins du pays. Le Fonds a également contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

L'inauguration en 1998 à Sri Lanka d'un réseau de dispensaires pour les femmes a constitué une activité novatrice. Ces dispensaires reposent sur une approche globale des besoins des femmes dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Le bureau de pays du FNUAP en a aidé la création en participant à un processus de consultation avec le Gouvernement et les écoles professionnelles, comme les écoles d'obstétrique et de gynécologie, de pathologie et de chirurgie.

## Réduction de la mortalité maternelle

La réduction de la mortalité maternelle reste un aspect important des politiques appuyées par le FNUAP dans le domaine de la santé génésique. Cela était particulièrement le cas en 1998, proclamée "Année de la maternité sans risques" par le Groupe interinstitutions sur la maternité sans risques, qui est composé de représentants de l'OMS, de l'UNICEF, du FNUAP, de la Banque mondiale, de la Fédération internationale pour la planification familiale, de Family Care International et du Conseil de la population. Il s'agissait de rappeler que plus de 600 000 femmes meurent encore chaque année de maladies et de complications de l'accouchement, pour la plupart dans les pays en développement. Une cérémonie spéciale a eu lieu au siège de la Banque mondiale à Washington le 7 avril, Journée mondiale de la santé. En prévision de la cérémonie, le FNUAP a participé à l'établissement d'un "Programme d'action pour une maternité sans risques : priorités pour la prochaine décennie".

Les manifestations organisées en 1998 suivaient la fin de la première décennie de l'Initiative mondiale pour une maternité sans risques, lancée en 1987 pour améliorer la santé maternelle et réduire de moitié le nombre de décès liés à la maternité d'ici à l'an 2000.



Nations Unies

*Réduire la mortalité maternelle demeure, en 1998, une priorité du FNUAP.*

Les progrès accomplis n'ont pas été réalisés pendant cette décennie mais divers enseignements importants ont pu être tirés, dont la plupart ont été étudiés lors d'une consultation technique organisée à Colombo (Sri Lanka) en octobre 1997. On a appris, par exemple, que pour rendre la maternité plus sûre, il fallait disposer à l'échelon de la communauté d'un réseau de soignants, de dispensaires et d'hôpitaux facilement accessibles et assurant divers services intégrés comme l'éducation communautaire, les soins et les conseils prénataux, une assistance spécialisée pendant l'accouchement, les soins en cas de complications obstétriques, les soins après l'accouchement, la gestion des complications découlant d'avortements et des services de conseils et d'information en matière de planification familiale.

L'expérience acquise pendant cette décennie montre que le meilleur moyen de réduire la mortalité maternelle est de veiller à ce qu'un médecin capable de superviser une naissance normale et de gérer toute complication éventuelle soit présent pendant l'accouchement. Il y a toutefois un manque chronique de médecins de ce type dans les communautés pauvres et rurales des pays en développement.

Afin de traduire ces enseignements en conseils pratiques pour ses programmes de pays, le FNUAP a publié en 1998 une note d'orientation concernant le programme sur la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles.

La note d'orientation, qui s'appuie sur des recherches de l'OMS et reprend des données provenant d'une déclaration commune OMS/UNICEF/FNUAP/Banque mondiale, recommande des mesures pour réduire le nombre de femmes qui meurent pendant leur grossesse ou en couches ou qui demeurent handicapées ou en mauvaise santé. Elle énumère celles qui doivent être prises dans la famille, dans la communauté et la société en général, aux niveaux juridique et politique et dans le cadre des systèmes de santé. L'idée maîtresse de ces mesures est que la réduction de la mortalité maternelle exige une stratégie nationale pour amener trois grands changements : volonté de la société d'assurer une grossesse et un accouchement sans risques; améliorations dans l'accès aux soins de santé et leur qualité; et volonté

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

de répondre aux besoins spécifiques des jeunes filles et des femmes tout au long de leur vie. La note recommandait des mesures que le FNUAP pourrait prendre pour renforcer les capacités dans le secteur de la santé en vue de réduire la mortalité maternelle.

L'évaluation thématique des projets de maternité sans risques appuyés par le FNUAP a permis de recenser plusieurs contraintes. Ainsi, les activités semblaient souvent reposer sur des données nationales et être contrôlées au niveau central, alors que les évaluations des besoins et le contrôle des résultats au niveau local étaient parfois négligés. En outre, elles privilégiaient la stratégie des soins prénataux comme moyen de réduire les décès liés à la maternité, mais ces soins en eux-mêmes ne suffisent pas à faire baisser sensiblement la mortalité maternelle puisqu'il n'y a pas de grossesse sans risques pour la mère. De même, la formation d'accoucheuses traditionnelles n'a pas eu les effets escomptés. Si l'on veut faire participer les accoucheuses traditionnelles aux soins donnés aux mères, il faut les intégrer dans le système officiel de soins de santé.

**Initiatives au niveau des pays.** En Ouganda, un programme pilote appuyé par le FNUAP englobe de nombreux éléments dont l'Initiative pour une maternité sans risques a prouvé l'importance pour garantir la survie de la mère. Une enquête commandée par le FNUAP montre que le programme rural de secours d'urgence de ce pays a contribué à réduire sensiblement les décès liés à la maternité dans le district d'Iganga où il a été exécuté. Ce programme comportait un système efficace d'orientation des cas d'urgence en obstétrique : en instituant un système de communication entre les accoucheuses traditionnelles et les centres de soins et entre ces derniers et les hôpitaux; en assurant le transport entre le lieu où se trouvent les accoucheuses traditionnelles et les centres de soins et entre ces centres et l'hôpital de district; et en donnant des fournitures et du matériel et en montrant au personnel comment les utiliser. Le nombre d'accouchements sous surveillance a de ce fait considérablement augmenté depuis 1995. Dans le même temps, le nombre de bébés nés à l'hôpital ou dans un centre de soins a augmenté, alors que le nombre de naissances confiées à des accoucheuses traditionnelles a diminué.

Au Népal, la Journée mondiale de la santé a été l'occasion idéale de sensibiliser la population à la maternité sans risques. Le Premier Ministre a appelé tous les hommes politiques, les journalistes, les travailleurs sociaux et le personnel de la santé à se mobiliser pour informer le public et mettre en place des services permettant des accouchements sans risques. Le réseau national pour une maternité sans risques, un ensemble d'organisations non gouvernementales de femmes avec lequel le FNUAP collabore, a organisé une marche de sensibilisation pendant laquelle une minute de silence a été observée à la mémoire de toutes les femmes mortes en couches. Par ailleurs, le bureau de pays du FNUAP a produit une cassette de chansons sur le thème de la mortalité maternelle.

Plusieurs autres initiatives méritent d'être signalées : afin de mieux faire comprendre la mortalité maternelle en Zambie, le FNUAP a financé une étude d'une durée d'un an, dont l'objectif est de préciser l'ampleur et la nature du phénomène dans le pays afin de permettre aux services sanitaires de se concentrer sur les domaines qui ont le plus besoin d'attention. Le Fonds a appuyé une étude analogue en Turquie, qui a été conduite avec une assistance technique de l'OMS. Les résultats de cette étude sont en cours d'analyse. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le programme régional du FNUAP appuie des activités visant à prévenir la mortalité maternelle, notamment le plaidoyer en faveur d'une maternité sans risques et l'initiative de Family Care International en Bolivie et en Colombie.

## Santé des adolescents en matière de reproduction

Dans son enquête sur le terrain, le FNUAP fait observer que, progressivement, les gouvernements énoncent des mesures et lancent des programmes concrets pour répondre aux besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction. Les experts s'accordent de plus en plus à reconnaître qu'il faut informer et éduquer les adolescents pour leur permettre de se protéger et de prendre des décisions en toute connaissance de cause, sans pour autant passer sous silence l'importance des droits et des responsabilités des parents à cet égard. On observe cependant encore des résistances de la part de ceux qui craignent que l'éducation sexuelle et les informations et les services

proposés aux jeunes leur fassent perdre le sens de leurs responsabilités et favorisent la promiscuité, bien que les études sur la question aient établi qu'il n'en serait rien. Quant aux adolescents, beaucoup hésitent à demander conseil aux adultes, qu'il s'agisse de parents ou de professionnels, et n'obtiennent donc ni les informations, ni les conseils, ni les services dont ils ont besoin, d'où une aggravation de leurs difficultés.

Cette situation, conjuguée à nombre d'autres difficultés, a amené une soixantaine d'experts et de jeunes de toutes nationalités à participer en avril 1998 à une table ronde sur la santé des adolescents en matière de reproduction, parrainée par le FNUAP et accueillie par la Fondation Ford, à New York. Les travaux ont porté sur quatre grands thèmes : la création de conditions propices; la promotion de la santé; la mise en place de services accueillants destinés aux jeunes; et l'adoption d'approches novatrices qui incitent les jeunes à participer aux programmes. D'éminents experts ont animé les réunions, au cours desquelles la parole a été donnée aux jeunes, qui ont ainsi pu exprimer leur point de vue personnel sur des questions importantes.

En août 1998, deux autres grandes réunions ont été consacrées à la santé des adolescents en matière de reproduction : la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse et le Forum mondial de la jeunesse, tenus respectivement à Lisbonne et à Braga (Portugal). Le FNUAP a financé la participation de plusieurs délégations au Forum et ses experts ont contribué à l'élaboration du projet de Plan d'action en faveur de la jeunesse de Braga - approuvé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et qui constitue un chapitre essentiel de la Déclaration de Lisbonne -, adopté par les ministres de la jeunesse. La Déclaration de Lisbonne invitait le FNUAP à accroître son appui aux politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse dans le cadre de ses programmes de pays.

Le FNUAP s'est également employé à promouvoir la coopération régionale en faveur des activités touchant à la santé des adolescents en matière de reproduction. Ainsi, en octobre 1998, le Fonds a parrainé un sommet consacré à la sexualité, la santé en matière de reproduction et les droits des adolescents dans les Caraïbes, donnant aux jeunes l'occasion de faire part de leurs préoccupations et de leurs priorités. En Afrique, le Fonds a organisé en collaboration avec l'UNICEF et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) un débat consacré à la jeune génération africaine, au cours duquel les jeunes et les adolescents, invités à la CEA, ont pu exposer leurs points de vue et leurs attentes aux dirigeants régionaux. En Asie, deux réunions techniques régionales ont permis aux participants d'énoncer des politiques et des stratégies de programme détaillées sur la santé des adolescents en matière de reproduction : la Conférence des pays d'Asie du Sud sur les adolescents (New Delhi, juillet 1998) et le Séminaire technique sur la santé des adolescents en matière de reproduction (Bangkok, octobre 1998). Enfin, dans les États arabes, le Centre islamique international pour les recherches et études de population a organisé la Conférence internationale sur la population et la santé en matière de reproduction dans le monde islamique, dont sont issues des recommandations fondamentales relatives aux droits en matière de procréation, aux femmes, aux jeunes et à la famille, entre autres.

Toutes les initiatives prises au cours de l'année ont permis de tirer quelques enseignements essentiels à la mise en oeuvre des programmes de santé des adolescents en matière de reproduction : il faut faire participer les jeunes à la conception et à l'exécution des programmes et les mobiliser en les informant et en leur indiquant les services pertinents; les parents et la communauté doivent participer aux programmes; et l'action menée est plus efficace si l'on a recours à des moyens d'information que les jeunes eux-mêmes utilisent et comprennent. Il est également crucial de créer un environnement porteur, notamment en donnant aux adultes les moyens d'aider les adolescents. Pour cela, la formation et la sensibilisation sont indispensables. Au sein des familles, il faut informer les adultes des deux sexes de la nécessité et de l'utilité de l'éducation sexuelle des adolescents et les convaincre que les jeunes ont besoin de leur aide. En outre, la communauté religieuse doit avoir conscience que l'éducation sexuelle n'est pas incompatible avec le développement moral mais peut aider au contraire les jeunes à faire des choix et à prendre des décisions responsables.

**Initiatives nationales.** En 1998, la quasi-totalité des programmes de pays traitait des questions de santé des adolescents en matière de

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

reproduction. Des programmes efficaces ont été élaborés sur la base des enseignements tirés de l'expérience passée, décrits plus haut. Le FNUAP a par exemple participé au lancement d'un disque au Kenya, le 11 juillet 1998, à l'occasion de la Journée mondiale de la population; la chanson enregistrée sur le disque, intitulée "I need to know" (J'ai besoin de savoir), est l'oeuvre de jeunes artistes kényens soucieux de sensibiliser la population aux droits des jeunes dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de promouvoir un comportement sexuel responsable; il en a été tiré plusieurs versions et les médias locaux et internationaux, en particulier le magazine *Newsweek* (édition internationale), lui ont fait très largement place. "I need to know" est devenu l'indicateur sonore du Youth Variety Show, émission pour la jeunesse diffusée par la Kenyan Broadcasting Corporation et produite dans le cadre d'un projet financé par le FNUAP et mis en oeuvre par l'Association kényenne de planification familiale.

En République islamique d'Iran, le FNUAP a prêté son concours au Ministère de l'éducation pour la publication d'une brochure consacrée à la santé des adolescents en matière de reproduction et conçue pour inciter les parents à sensibiliser leurs enfants aussi bien à la démographie qu'aux questions liées à leur santé. L'association nationale des parents d'élèves a diffusé la brochure auprès des enseignants et des parents. Le FNUAP a également aidé l'Association iranienne de planification familiale à mettre au point des outils pédagogiques sur la santé en matière de reproduction; ces outils, destinés aux jeunes, ont été mis à l'essai. Le FNUAP participe également à un projet pilote axé sur la santé en matière de reproduction des jeunes filles dans une province iranienne, dans le cadre duquel le personnel du Ministère de la santé et de l'enseignement médical forme des aides-soignantes volontaires qui instruisent ensuite les mères de famille, lesquelles transmettent à leur tour leurs connaissances à leurs filles. Si le projet donne des résultats probants, il sera mis en oeuvre à l'échelle nationale.

Le Programme pour l'amélioration de la vie procréatrice des adolescents mis en oeuvre en Ouganda est un autre exemple de la collaboration entre le FNUAP et les pouvoirs publics. Ce programme

axé sur la collectivité s'adresse avant tout aux jeunes de 10 à 24 ans non scolarisés et a un double objectif : créer un environnement sain qui favorise la participation des jeunes à des activités récréatives d'une part, et informer les jeunes et leur proposer des conseils et des services dans le domaine de la santé en matière de reproduction d'autre part. Bien qu'ils l'aient conçu en ayant à l'esprit principalement les adolescents, les auteurs du programme s'efforcent de mobiliser aussi les parents, les personnalités locales et les responsables religieux et de leur faire prendre conscience de l'importance des services d'information et de conseil. De fait, le caractère primordial de la participation des parents est l'un des principaux enseignements tirés du programme.

Plusieurs autres initiatives valent d'être mentionnées : au Nicaragua, le personnel du bureau de pays du FNUAP a participé avec ses homologues nationaux à la production de vidéocassettes ayant pour thème la grossesse chez les adolescentes, et à la création d'un réseau national de groupes de jeunes qui, par le biais du théâtre et de spectacles de marionnettes, abordent les problèmes prioritaires rencontrés par les jeunes nicaraguayens. En Algérie, le FNUAP a financé la formation des directeurs de 48 centres provinciaux de jeunes dans les domaines des techniques d'information, d'éducation et de communication (IEC) liées à la santé des adolescents en matière de reproduction et des capacités de communication avec les jeunes. En Tunisie, le Fonds s'est associé à des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour former des jeunes à l'éducation de leurs pairs. Enfin, le FNUAP a organisé au Centre de la jeunesse de Malé (Maldives) un atelier sur la santé des adolescents en matière de reproduction et de sexualité, les capacités de communication, le tabagisme et l'abus des drogues.

## La santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence

L'une des conclusions formulées par la réunion technique sur la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence tenue à Rennes (France) en novembre 1998 est que ce sont les femmes et les jeunes filles qui subissent le plus durement les effets des crises du fait de l'inégalité sociale dont elles sont victimes. L'effondrement des structures sociales communautaires a souvent entraîné une intensification de la violence sexuelle et l'on a pu constater lors de conflits récents que le viol était devenu un moyen de terroriser la population. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP a secouru des réfugiés et des personnes déplacées dans 33 pays, consacrant 6,4 millions de dollars à 52 projets exécutés par 24 organismes partenaires. Pour fournir des services de santé aux réfugiés et aux personnes déplacées, le Fonds a coopéré avec un certain nombre d'organismes, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'OMS, l'UNICEF, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et CARE (Cooperative for American Relief Everywhere).

À l'issue de la réunion tenue à Rennes, il a été décidé que la santé en matière de reproduction devait faire partie intégrante des soins de santé en toutes circonstances et notamment lorsqu'ils sont destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées. À cet égard, les participants ont lancé un appel pour l'allocation de fonds et de ressources humaines supplémentaires afin de dispenser des soins de santé en matière de reproduction aux personnes déplacées par suite de guerres et de catastrophes naturelles. Le FNUAP a en outre rappelé la nécessité de disposer de données plus fiables sur ces réfugiés et leurs besoins.

**Initiatives nationales.** L'une des initiatives marquantes prises par le FNUAP au cours de l'année écoulée a été la constitution de troupes de secours adaptées aux besoins urgents concernant la santé en matière de reproduction des victimes de l'ouragan Mitch, en Amérique centrale. Devant l'étendue des dégâts causés par cette catastrophe naturelle, le bureau de pays du FNUAP au Nicaragua a donné la priorité absolue aux opérations de reconstruction relevant de sa compétence. Le Fonds a participé à un projet interorganisations visant à répondre aux besoins immédiats des groupes vulnérables de la population victimes de l'ouragan, notamment dans les 25 villes les plus touchées des provinces du nord où les besoins des femmes et des adolescentes en matière de santé de la reproduction étaient urgents.

En République-Unie de Tanzanie, le FNUAP a financé un projet d'aide aux réfugiés et aux communautés de l'ouest du pays qui subis-



HCR/E. Kovchok

Le FNUAP apporte une aide d'urgence en santé de la reproduction aux personnes déplacées, comme cette jeune mère du Kosovo.

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

sent les effets de la guerre en République démocratique du Congo. Une évaluation a confirmé que les projets appuyés par le Fonds étaient adaptés aux besoins des réfugiés, en particulier pour ce qui était de l'orientation des malades vers les services appropriés, des soins obstétricaux d'urgence, de la fourniture d'équipements et de la formation. On a également constaté que la qualité des services s'était considérablement accrue et que les efforts déployés par le Fonds s'étaient traduits par une réduction du taux de mortalité maternelle. Les inspecteurs qui ont visité les camps de réfugiés pendant trois jours ont toutefois conclu que le matériel d'IEC n'était pas adapté aux besoins, essentiellement en raison de problèmes linguistiques; le bureau de pays du FNUAP au Rwanda a pris des dispositions pour que les informations soient disponibles en français et en kirundi. Au Rwanda même, le Fonds a évalué les besoins en matière de santé de la reproduction des personnes déplacées à l'intérieur du pays installées dans les camps de réfugiés, auxquels il a procuré l'équipement et le matériel nécessaires.

Le Fonds a fourni une aide d'urgence dans plusieurs autres pays. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il a procuré à la ville d'Aitape dévastée par un raz-de-marée des fournitures médicales et des trousses de matériel obstétrique stérile, pour parer aux besoins urgents résultant de la catastrophe et pour réapprovisionner et rééquiper les centres de soins. En Indonésie, l'aide apportée par le Fonds a permis de combler les lacunes en matière de santé de la reproduction et de répondre aux besoins urgents engendrés par la crise économique. Le Fonds a appuyé un projet visant à remédier aux besoins immédiats du pays en matière de contraception et a participé au lancement d'une campagne mondiale destinée à prévenir la pénurie de contraceptifs à laquelle on risquait d'assister au cours de deux années à venir. Le FNUAP a par ailleurs fourni du matériel médical et une aide d'urgence aux régions touchées par les inondations en République populaire démocratique de Corée.

## Prévention du VIH/sida

Le FNUAP a collaboré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à la mise au point des objectifs dans ce domaine pour les années 2005 et 2010. Ces objectifs visent à garantir en 2005 l'accès à l'information, à l'éducation et aux services en matière de VIH/sida à au moins 90 % des jeunes (filles et garçons) de 15 à 24 ans et à au moins 95 % d'entre eux en 2010. Ils visent également à réduire de 25 % d'ici à 2005 le taux d'infection dans cette tranche d'âge dans les pays les plus touchés, et à atteindre le même taux au niveau mondial en 2010. Ces objectifs sont actuellement examinés par le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Au niveau mondial, le FNUAP a appuyé plusieurs activités de prévention en 1998 en participant à l'initiative commune UNICEF/OMS/ONUSIDA pour la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et en contribuant aux préparatifs de ce programme, à titre d'essai, dans sept pays (Cambodge, Côte d'Ivoire, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie et Zimbabwe). Le Fonds a participé au mois de mars à la réunion des coparrains de l'ONUSIDA à Venise. Il a été invité, en même temps que l'OMS et l'ONUSIDA, à assurer la mise en place d'un mécanisme pour la recherche d'un consensus sur les mesures à prendre et les orientations techniques. Ce mécanisme est à présent opérationnel.

Le FNUAP a également participé à la campagne visant à encourager l'utilisation des préservatifs ainsi qu'aux enquêtes sur l'utilisation de ce moyen de protection et sur les effets des contraceptifs à base de stéroïde hormonal sur la propagation du VIH, qui a été réalisée par le PNUD, le FNUAP, l'OMS et la Banque mondiale et coparrainées par le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

Il prête également son concours à plusieurs projets réalisés par l'UNESCO pour organiser des actions de sensibilisation et de prévention dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Il a par ailleurs continué à publier sa revue intitulée *Mise à jour sur le sida* qui rend compte des activités auxquelles il contribue aux niveaux national, régional et mondial.

Au niveau régional, le FNUAP a notamment apporté son concours à diverses conférences destinées à sensibiliser le public et à susciter un appui politique en faveur de la santé en matière de reproduction – prévention du VIH/sida, les femmes et le VIH/sida, participation des hommes dans ce domaine, etc. Il a également contribué aux réunions organisées à l'intention de certains groupes-cibles, comme par exemple les femmes parlementaires. Il a participé à des activités de formation en rapport avec le VIH/sida et fourni un appui aux programmes de santé en matière de reproduction, en direction des adolescents et des jeunes dans le cadre de la prévention du VIH/sida.

Les interventions liées au VIH/sida font l'objet d'un suivi et sont évaluées dans le cadre des activités qui relèvent de la santé en matière de reproduction, dont elles font partie intégrante. Évaluant les résultats des interventions liées au VIH/sida et appuyées par le FNUAP, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds a retenu sept pays, en 1997 et 1998. Cette évaluation thématique a mis en évidence les avantages comparatifs de l'approche du Fonds et souligné la nécessité de renforcer la capacité technique des bureaux extérieurs de favoriser des interventions ciblées, appropriées et efficaces pour faire face à l'épidémie en utilisant au mieux les ressources du FNUAP. L'évaluation a recommandé une planification plus rigoureuse afin d'améliorer la durabilité des programmes en vue de leur généralisation tout en soulignant la nécessité de faire des préservatifs un élément essentiel des stratégies de prévention du VIH/sida. L'évaluation a également recommandé de renforcer les interventions en direction des jeunes; d'améliorer la qualité des supports d'information, d'éducation et de communication et de concevoir des stratégies et des moyens adaptés aux différents groupes visés; et de renforcer les activités de plaidoyer pour susciter une volonté politique et obtenir l'appui des collectivités. Les résultats de l'évaluation sont diffusés au sein du FNUAP, qui s'en inspirera pour améliorer la programmation dans le domaine de la prévention du VIH/sida.

**Initiatives au niveau des pays.** En 1998, le FNUAP a prêté son concours aux activités de prévention du VIH/sida dans plus de 130 pays. Ces activités ont été conçues en coopération avec les gouvernements et coordonnées par le biais du mécanisme des groupes thématiques de l'ONUSIDA auxquels le Fonds prend une part active. Elles ont été menées dans le cadre d'une approche intégrée de la santé en matière de reproduction conformément aux directives que le Fonds a publiées en novembre 1997. L'un des plus importants objectifs de cette approche consiste à intégrer les services de prévention du VIH/sida aux services de planification familiale et de santé maternelle existants et d'en élargir la portée. Cette approche encourage notamment l'utilisation de préservatifs pour une double protection (contraception et prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida), le dépistage et la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles, dont certaines augmentent les risques de transmission du VIH.

Le Fonds a participé activement en 1998 aux groupes thématiques de l'ONUSIDA dans 124 pays et en a assuré la présidence dans 13 pays. Ces groupes ont joué un rôle important dans la coordination des activités des organismes coparrains ainsi que dans la planification et l'exécution des activités communes. Les ONG ont été les agents d'exécution des activités financées par le FNUAP dans 108 pays en développement et pays à économie en transition.

Les activités de prévention du VIH/sida appuyées par le FNUAP ont été axées sur la fourniture de services de santé en matière de reproduction; la formation de prestataires de services et de conseillers sur les questions liées au VIH/sida; la fourniture ou la distribution de préservatifs (y compris des préservatifs féminins dans certains pays); la fourniture de services de conseil; la sensibilisation et les campagnes de plaidoyer; l'intégration de la prévention du VIH/sida dans les activités d'éducation scolaire et extrascolaire; et la fourniture d'informations et de services aux jeunes. D'après des estimations préliminaires, les activités financées par le FNUAP dans le domaine du VIH/sida ont représenté en 1998 un montant total de 23 millions de dollars, dont 22 millions au niveau national et 1 million aux niveaux régional et mondial.

Le FNUAP a prêté son concours à des activités de sensibilisation et de plaidoyer dans plus de 120 pays. Ces activités ont pris diverses

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

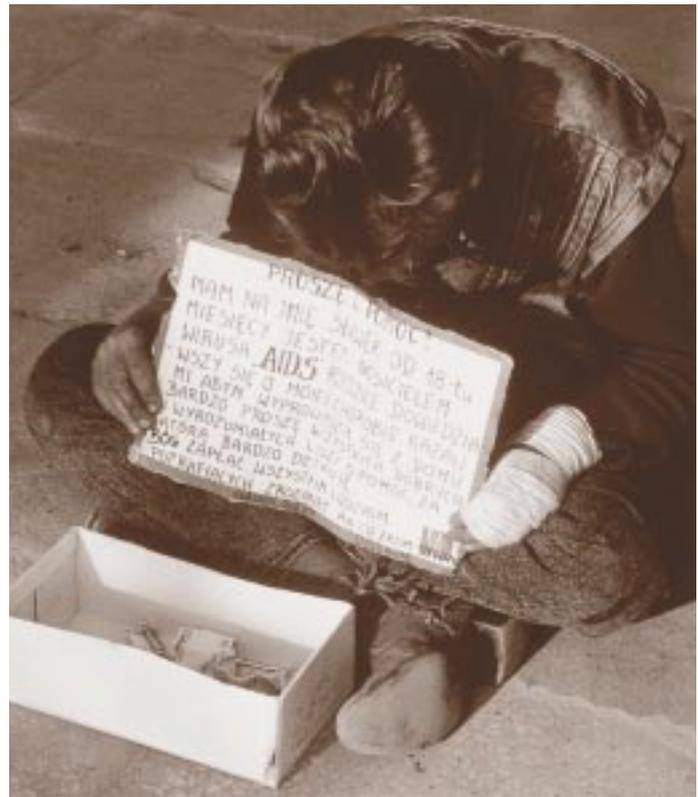
formes et utilisés différents canaux. À titre d'exemple, on peut citer des séances d'information sur le VIH/sida à l'intention des chefs religieux et des responsables gouvernementaux au Bangladesh, des dirigeants des collectivités et des prêtres catholiques en Équateur ainsi que des activités organisées durant certains événements sportifs comme la coupe d'Afrique de football au Burkina Faso. Le Fonds a également appuyé des activités de sensibilisation ciblant les hommes en général ou des groupes composés en majorité d'hommes, comme la police ou les forces armées, au Bangladesh, au Népal, au Nicaragua, au Nigéria et aux Philippines. Au Paraguay, le FNUAP a apporté son concours à des projets destinés à sensibiliser le personnel militaire et de la police sur la transmission du VIH/sida et sa prévention à des projets de distribution de préservatifs aux unités de l'armée et de la police à travers le pays. Aux Philippines, le Fonds a appuyé un projet d'éducation et d'émancipation à l'intention des prostituées. Afin d'encourager la participation et promouvoir l'utilisation des services proposés, les séances se déroulent dans le cadre convivial d'un café qui fait également office de centre de consultation.

Le FNUAP a apporté son soutien à des activités d'éducation scolaire et extrascolaire à l'intention des jeunes dans 96 pays et fourni des conseils et autres services aux jeunes dans 30 pays. Ces services ont été fournis par des agents sanitaires, de jeunes conseillers, les enseignants et les parents. Les lignes téléphoniques directes ont connu un grand succès en tant que sources d'information en Inde, aux Philippines et en Pologne. En Lituanie, des mesures ont été prises pour créer cinq centres où les adolescents pourront demander conseil à des jeunes de leur âge, disposer d'une ligne téléphonique directe et bénéficier des conseils et des services dispensés par une sage-femme professionnelle et un médecin à mi-temps. En Ouganda, suite au succès des services spécialement conçus pour les jeunes, cette initiative sera élargie tous les ans à quatre nouveaux districts. On espère que cela contribuera à renforcer la tendance actuelle à la baisse du taux de prévalence du VIH chez les adolescents dans ce pays.

Des activités d'information et de sensibilisation à l'intention des jeunes ont été organisées en dehors du milieu scolaire par le biais du théâtre en Jordanie, au Malawi, en Moldavie et au Rwanda; des camps de jeunes en Jordanie, en Lettonie, en Roumanie et en République arabe syrienne; de l'éducation parentale en Estonie, en Pologne et en Ouganda; de discussions avec les jeunes et entre les jeunes au Bhoutan et en Afrique du Sud; des clubs antisida en Guinée et des "Cool Clubs" en Haïti; de magazines au Honduras; de conseils pré-nuptiaux en République islamique d'Iran; de concours pour les jeunes au Mali et au Myanmar; de festivals en Mauritanie; d'activités sportives au Niger; d'interventions des parents et de l'Église en Papouasie-Nouvelle-Guinée; et de projections de films en Afrique du Sud et au Togo.

Compte tenu de l'audience et de l'impact des moyens audiovisuels, le FNUAP a prêté son concours à des séries radiophoniques et télévisées consacrées aux questions liées à la santé en matière de reproduction, notamment le VIH/sida, dans plusieurs pays parmi lesquels l'Éthiopie, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. En Érythrée, le FNUAP a aidé le Ministère de l'éducation à réaliser une enquête sur l'indice d'écoute dont les résultats indiquent que les messages relatifs au VIH/sida ont été généralement bien compris.

Encourager l'utilisation des préservatifs est un élément essentiel des stratégies de prévention du VIH/sida. C'est ainsi qu'en 1998, le FNUAP a fourni 177,5 millions de préservatifs d'une valeur de 5,1 millions de dollars à 52 pays et a acquis 39,1 millions d'unités pour le compte d'autres donateurs. Des préservatifs féminins ont été fournis à cinq pays. Les services au niveau des collectivités appuyés par le Fonds ont consisté notamment à distribuer des préservatifs en Afrique du Sud, en Azerbaïdjan, au Bénin, en Inde, à Madagascar, au Mali et en République centrafricaine. En Azerbaïdjan, des bénévoles de l'ONG Women and Development Centre ont reçu une formation. Ces femmes diffuseront des informations sur la santé en matière de reproduction, notamment des documents sur les comportements à adopter pour limiter le risque de propagation des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. Cette initiative semble donner des résultats encourageants si l'on en juge par le fait que l'utilisation des préservatifs s'est sensiblement développée dans certaines des zones couvertes par cette ONG.



ONU/A. Wohlf

*Victime du sida se livrant à la mendicité en Pologne. En 1998, le FNUAP a, dans plus de 130 pays, soutenu des activités de lutte et d'action préventive contre le sida.*

## STRATÉGIES RELATIVES À LA POPULATION ET AU DÉVELOPPEMENT

Dans le domaine des stratégies relatives à la population et au développement, plusieurs activités du FNUAP ont visé à mieux sensibiliser le public aux problèmes démographiques qui se dessinent pour le XXI<sup>e</sup> siècle et à mieux faire connaître ces problèmes. Ainsi, le rapport de l'année sur l'état de la population dans le monde a-t-il été consacré à une étude sur les tensions que provoquent, d'une part, l'explosion sans précédent du nombre de jeunes gens et, d'autre part, la multiplication du nombre de personnes âgées, la première résultant de l'augmentation, par le passé, des taux de fécondité, et la deuxième de la baisse des taux de mortalité et de l'allongement de la durée de l'espérance de vie. Une réunion sur le vieillissement de la population a été consacrée aux questions touchant aux personnes âgées.

Le FNUAP a également parrainé des réunions techniques portant sur d'autres questions importantes, notamment les migrations internationales et l'incidence de l'évolution démographique sur le développement économique. Il s'est par ailleurs doté d'un instrument de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, avec la publication d'indicateurs d'évaluation des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction.

Le lancement, le 2 septembre, du rapport de 1998 sur l'état de la population dans le monde, à Londres et dans 24 autres villes du monde entier, a été l'une des activités marquantes de l'année. La presse écrite et les grandes chaînes de radio du monde entier ont fait une large place à cette publication et aux principaux messages du rapport. Celui-ci avait un sous-titre, "les nouvelles générations", qui renvoyait aux nouveaux problèmes que pose au niveau mondial le nombre sans précédent de jeunes gens et de personnes âgées. Il examinait l'impact social de ces tendances démographiques, la nécessité pressante d'offrir aux jeunes éducation, travail et soins de santé, et les tensions que fait peser sur les économies et les structures sociales la nécessité de venir en aide à un nombre grandissant de personnes âgées.

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

**Viellissement.** En ce qui concerne le vieillissement, le FNUAP a également parrainé, avec un centre belge d'études des questions démographiques et de la famille, une réunion technique sur le vieillissement de la population qui s'est tenue en octobre à Bruxelles. Les participants se sont notamment penchés sur les problèmes que pose, dans de nombreux pays en développement, la quasi-inexistence de systèmes d'aide aux personnes âgées en dehors de la cellule familiale. Le coût d'une action sociale pour combler ces lacunes sera forcément très élevé et risque de compromettre d'autres acquis du développement. Les gouvernements doivent donc s'attaquer sans tarder à ces nouveaux problèmes et encourager la collaboration entre des institutions gouvernementales et des organisations internationales très diverses. Les intervenants ont souligné que les systèmes d'assurance vieillesse destinés à atténuer la pauvreté des personnes âgées doivent également viser à réduire les inégalités entre les sexes. Ils ont convenu qu'il fallait aussi veiller à la santé de toutes les catégories en matière de reproduction, surtout les femmes, car cela avait plus tard une grande incidence sur la qualité de leur vie.

**Migrations.** La question des migrations internationales revêt également une grande importance pour les pays qui élaborent et mettent en oeuvre des stratégies de développement. Le FNUAP a participé à l'organisation d'un colloque technique consacré aux migrations internationales et au développement qui s'est tenu en juin et en juillet à La Haye. Plus de 100 spécialistes des migrations venant de pays en développement et de pays développés ont examiné des études de cas illustrant différents aspects des migrations (causes profondes, retour des émigrés et migration des femmes, notamment) et débattu de questions concernant les réfugiés. Le but du colloque était de mieux faire comprendre les causes et les conséquences des migrations, du point de vue des pays de départ comme des pays d'accueil, et de proposer des moyens pour ordonner les flux migratoires et empêcher la marginalisation socioéconomique des migrants.

Le colloque a débattu des thèmes suivants : pauvreté et dégradation de l'environnement en tant que causes profondes des migrations internationales; effets de l'intégration économique aux niveaux régional et mondial; incidence positive des fonds envoyés par les émigrés pour leur pays d'origine; causes des migrations féminines; importation de travailleurs qualifiés et "exode des cerveaux"; emploi non autorisé de migrants; retours; distinction entre réfugiés politiques et réfugiés économiques; et durcissement des politiques d'asile depuis la fin de la guerre froide.

Dans ses conclusions, le colloque a noté que, par définition, les migrations internationales concernent plus d'un gouvernement et qu'une coopération bilatérale et multilatérale s'impose dans un certain nombre de domaines. Les participants ont estimé qu'il serait difficile de parvenir à des accords de vaste portée sur les problèmes complexes qui se posent mais qu'un certain nombre de mesures plus modestes seraient très utiles. Ils ont notamment été d'avis que les actions entreprises pour gérer les flux transfrontières de personnes et protéger les droits des migrants devaient se fonder sur des données fiables et sur une analyse rigoureuse des coûts et des avantages des migrations.

**Changement démographique et développement économique.** Pour l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les fondations Rockefeller et Packard ont parrainé, au nom du FNUAP, un colloque organisé par la Dotation Carnegie pour la paix internationale qui a étudié l'incidence générale des changements démographiques sur le processus de développement. Ce colloque, intitulé "Changement démographique et développement économique", s'est tenu au mois de novembre à Bellagio. Les intervenants ont fait valoir que, depuis des années, les économistes hésitent à se prononcer sur la question de savoir dans quelle mesure et dans quel sens les changements démographiques influent sur le développement économique. Des analyses récentes montrent cependant que ces deux aspects sont directement et assez fortement liés.

Les participants au colloque ont estimé que ce lien devait être évalué en fonction de quatre facteurs : a) le niveau de développement (plus le revenu par habitant est faible initialement, plus les changements démographiques, la baisse de la fécondité notamment, ont un impact positif); b) la politique économique pratiquée pendant la période de transition joue vraisemblablement beaucoup sur les effets des

changements démographiques; c) la baisse de la fécondité, qui peut entraîner une accélération de la croissance économique, résulte par ailleurs de facteurs liés à la croissance économique, tels qu'un meilleur niveau d'éducation, un meilleur fonctionnement des marchés, etc.; et d) la croissance économique par habitant surestime les gains de revenu en termes réels dans la mesure où une telle croissance peut n'être que le reflet de la dégradation critique du capital constitué par les richesses naturelles.

Le colloque a également traité des incidences politiques des liens entre démographie et économie. Les participants ont noté que la croissance économique n'était pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre un objectif global, le bien-être des individus.

Le fait que l'on sache désormais avec plus de certitude qu'un fort taux de fécondité freine le développement économique ne justifie pas en soi une intervention de l'État visant à faire baisser la fécondité, surtout si les moyens utilisés ont des effets défavorables sur le bien-être des individus et violent leurs droits. Il est cependant de mieux en mieux établi que de forts taux de fécondité entraînent une aggravation de la pauvreté et que les pauvres eux-mêmes souhaitent une certaine réduction de ces taux, ce qui justifie les interventions réputées améliorer la situation des familles pauvres, et tout particulièrement le type de programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale prévu par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

**Élaboration d'indicateurs relatifs à la santé en matière de reproduction et à la population.** Depuis l'adoption du Programme d'action, on privilégie de plus en plus l'utilisation d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des programmes rela-



ONU/John Isaac

*En 1998, l'État de la population mondiale examine les problèmes posés par le nombre grandissant de jeunes et de personnes âgées dans le monde.*

# PRIORITÉS DU PROGRAMME

tifs à la population et à la santé en matière de reproduction. Le FNUAP, qui avait entrepris d'élaborer de tels indicateurs dès le début de l'année 1996, les a publiés au mois d'octobre 1998 dans un ouvrage qui présentait également la réflexion qui sous-tendait le cadre d'analyse et son incidence sur le système de collecte des données.

Les indicateurs répondent au souci de surveiller et d'évaluer l'exécution des programmes ou des projets pour en assurer la bonne gestion. Les indicateurs thématiques sont conçus pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CIPD et dans l'exécution des programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction. Des indicateurs ont été élaborés pour chacun des trois programmes de base du Fonds : la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé sexuelle; les stratégies relatives à la population et au développement; et la sensibilisation. Ces indicateurs ont également servi à mesurer l'exécution du programme sous l'angle du cadre logique actuellement utilisé pour élaborer tous les programmes de pays du FNUAP.

Le FNUAP a également assuré le secrétariat du Groupe de travail interinstitutions sur les indicateurs des bilans communs de pays qu'avait créé le Groupe des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le groupe de travail s'est attaché à élaborer pour les bilans communs de pays un nouveau système d'indicateurs de base qui tient compte des buts et objectifs définis par les grandes conférences mondiales tenues au cours des 10 dernières années. Le FNUAP a aidé à concevoir le système d'indicateurs, et en particulier à sélectionner les indicateurs, qui doivent paraître en 1999.

**Initiatives au niveau des pays.** Les stratégies relatives à la population et au développement ont représenté près de 24 % des dépenses du Fonds en 1998. Dans ce domaine, le Fonds a pour but de renforcer les moyens dont disposent les pays pour produire et analyser des données, pour fournir au moment voulu des informations fiables et pertinentes en vue de la formulation des politiques ainsi que de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des programmes, et pour élaborer et exécuter des programmes tenant compte de la situation de leur propre population. Un grand nombre d'activités appuyées par le FNUAP ont été entreprises dans ce domaine en 1998.

Dans de nombreux pays, la préparation et l'exécution d'un recensement ont été l'une des grandes activités de l'année. Au Cambodge, par exemple, le recensement national de la population et des ménages a été l'un des faits marquants. Le dernier recensement remontait à 1962 et celui-ci a été un grand succès, permettant de dénombrer 99 % de la population. Il a déjà produit des données qui aideront à planifier le développement futur du pays. Il a également contribué à renforcer la capacité nationale de par la formation de 36 000 recenseurs et contrôleurs d'enquêtes, ainsi que de plus de 4 400 personnes dans des domaines tels que la cartographie, l'entrée des données et la publication des résultats.

La Namibie prépare le recensement de 2001 et elle a demandé au FNUAP de lui apporter une assistance pour la planification, la conception et le travail de cartographie du recensement. À l'instigation conjointe du FNUAP, de l'UNICEF, du PNUD et d'UNIFEM, le Népal est convenu de créer une base de données sexospécifiques à l'occasion de son recensement en 2001. Au Panama, le FNUAP a apporté une aide technique limitée mais non moins stratégique pour le recensement de 2000, et la Zambie a formé des recenseurs à la cartographie, en vue de préparer son recensement de 2000.

Le FNUAP a également appuyé beaucoup d'autres initiatives de renforcement des capacités durant l'année. Il a ainsi appuyé en Équateur un projet auquel participe l'Université de Cuenca et dont l'objet est d'étudier les liens entre population et développement durable au niveau communautaire. L'Université fait appel aux étudiants de cycles avancés qu'elle a formés dans ce domaine pour mener à l'échelle des collectivités des recensements qui visent à aider le Ministère de la santé publique à s'assurer que ses efforts de décentralisation sont adaptés aux caractéristiques des collectivités locales et répondent à des besoins précis.

En République islamique d'Iran, où le FNUAP s'efforce toujours d'élaborer un système unifié de données démographiques, il aide le

Gouvernement à mettre au point une enquête sur l'exhaustivité de l'état civil. Le Fonds a également aidé l'organisme chargé du plan et du budget à établir le premier projet de mesures en matière de population jamais envisagées dans le pays. Ce document sert actuellement à la préparation du chapitre consacré à la population du troisième plan quinquennal iranien. Le FNUAP a également aidé le Centre de statistique à analyser les résultats du recensement de 1996 et à en diffuser les conclusions.

Au Soudan, le programme de la maîtrise de démographie et de développement a été revu et actualisé, et le Bureau central de statistique a assuré une formation aux méthodes de recherche à l'intention des directeurs nationaux des projets appuyés par le FNUAP. Des enquêtes de référence ont été effectuées pour tous les projets intégrés de santé en matière de reproduction et de planification familiale et les rapports faisant état de leurs résultats seront communiqués au début de 1999.

Au Malawi, la recherche socioculturelle est une source d'informations précieuses pour les futurs programmes. Les études menées dans ce pays ont notamment porté sur les schémas de comportement sexuel des hommes et des femmes, sur les facteurs socioculturels déterminant les décisions des hommes et des femmes dans le domaine de la santé en matière de reproduction, et sur les croyances et perceptions des parents, des enseignants et des étudiants. Elles ont souligné l'influence des rites et des cérémonies d'initiation sur le comportement sexuel au Malawi. Elles ont confirmé que de telles recherches constituaient un important instrument de programmation.

## ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Les activités de sensibilisation ont généralement un triple objectif : soutenir une cause particulière; favoriser ou accentuer la modification des politiques des programmes de la législation; et créer un environnement favorable à la mise en oeuvre de programmes et à la mobilisation de ressources. Elles sont par essence orientées vers l'action publique et parfois antagoniques et nécessitent concertation et coalition pour susciter une plus grande adhésion.

Au cours des dernières années, le FNUAP a joué un rôle primordial dans la promotion des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les activités menées au niveau international visaient à sensibiliser les pays développés et les pays en développement aux questions de santé en matière de reproduction et de population afin de mobiliser le soutien et les ressources nécessaires à l'exécution du programme de la Conférence et faire davantage connaître le FNUAP et son action. Au niveau national, elles visaient à mieux faire passer les messages. Elles s'intègrent aux programmes de pays appuyés par le FNUAP et sont destinées à aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux en matière de population.

Nombre de questions soulevées lors de la Conférence internationale sur la population et le développement gagneraient à être encore mieux comprises, plus largement soutenues et pleinement prises en compte aux niveaux national et communautaire, notamment dans des domaines sensibles tels que la violence à l'égard des femmes, la qualité des soins, la participation des hommes, et la santé et les droits des adolescents en matière de reproduction. L'essentiel de ces activités a pour objet de mobiliser un soutien en faveur des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles sont nécessairement étroitement liées aux activités techniques appuyées par le FNUAP – santé en matière de reproduction des adolescents et réduction de la violence à l'égard des femmes, par exemple – et partant aux diverses questions examinées tout au long du présent rapport.

La campagne menée sur le thème "Face à face" est l'un des principaux moyens utilisés par le FNUAP pour mieux sensibiliser le public aux questions de population et de santé en matière de reproduction. Elle fait appel à des célébrités comme ambassadeurs itinérants et porte-parole pour diverses questions, et a été élargie tout au long de 1998. En janvier, la Présidente de la campagne "Face à face" et porte-parole pour les États-Unis, Linda Gray, a tenu une table ronde à laquelle de nombreuses femmes occupant des postes de responsabilité et venues de tous les horizons des États-Unis ont participé. Waris

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

Dirie, ambassadrice extraordinaire pour l'élimination de la mutilation génitale des femmes et porte-parole de la campagne "Face à face", s'est particulièrement distinguée lors de conférences internationales et de nombreux entretiens avec la presse consacrés à ce sujet. Elle a été l'un des principaux intervenants lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme au Palais de la paix à La Haye le 29 octobre. Parmi les autres ambassadeurs itinérants figurent notamment Geri Halliwell du Royaume-Uni, chanteuse et vedette du monde du spectacle; Kattis Ahlstrom, journaliste suédoise et présentatrice et productrice d'émissions radiophoniques et télévisées; Magenta Devine, vedette de radio et de télévision vivant au Royaume-Uni; Mikko Kuustonen, compositeur, chanteur et défenseur des droits de l'homme finlandais; et Keiko Kishi, actrice japonaise et vedette de télévision.

Les documents d'information publiés par le FNUAP en 1998 à l'intention de lecteurs internationaux comprenaient notamment l'*État de la population mondiale, 1998 : Les nouvelles générations*; le *Rapport annuel*; une version révisée du dossier d'information sur les problèmes démographiques; 10 numéros du bulletin d'information *Dépêches* et quatre numéros du magazine *Populi*; ainsi qu'un nouvel opuscule consacré à la sensibilisation intitulé *Le FNUAP au travail : Cinq instantanés de pays*, qui décrit les activités menées au Burkina Faso, en Érythrée, en Inde, au Nicaragua et en République arabe syrienne.

La version électronique sur l'état de la population mondiale en 1998 a été le document le plus consulté sur le site du World Wide Web du FNUAP ([www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)), qui est maintenant une source essentielle d'information pour le public sur les activités du FNUAP et sur les questions de population et de santé en matière de reproduction, en général, avec en moyenne 800 visiteurs par jour. Le site a été réaménagé en 1998 pour pouvoir accueillir davantage d'informations plus variées et rendre la navigation et l'utilisation plus aisées. La section CIPD+5, créée en 1998, a continué à être mise à jour pour fournir des informations actualisées sur toute la gamme d'activités menées au titre de l'évaluation quinquennale.

Le FNUAP a produit une série d'affiches, ainsi que de matériels, expositions et multimédias en 1998, y compris un CD-ROM contenant 30 sites Web et plus de 84 000 renvois et 50 applications logicielles; une vidéo sur l'organisation intitulée "UNFPA is Making a Difference"; six documentaires vidéo consacrés notamment à la maternité sans risques, aux ambassadeurs itinérants du FNUAP et au lancement du *Rapport sur l'état de la population mondiale*. Un concours et une production d'affiches ont été organisés à l'occasion de la Journée mondiale de la population, le 11 juillet.

Ces activités de plaidoyer semblent être suivies d'effets. Des sondages d'opinion ont révélé que le grand public avait de plus en plus conscience des problèmes liés à la population et à la santé en matière de reproduction depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP était de plus en plus connu du grand public des pays développés comme en développement grâce au succès des campagnes médiatiques de vulgarisation (communiqués de presse vidéo, conférences de presse et efforts des ambassadeurs itinérants). Il continue d'être pour les journalistes une source crédible et fiable d'informations sur les questions de population. En dépit de ces succès, les sondages d'opinion effectués dans les pays développés ont montré que tout en considérant ces questions comme importantes, le public n'établit pas nécessairement de lien direct entre la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'autres questions essentielles pour l'avenir du monde, notamment l'environnement, la pauvreté, les migrations et la guerre.

## Le rôle des nouvelles technologies

Une soixantaine d'experts venus des quatre coins du monde se sont réunis lors d'un séminaire international organisé par le FNUAP en collaboration avec le Gouvernement turc à Ankara (Turquie) en décembre pour examiner le rôle éventuel des nouvelles technologies de communication dans la promotion des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour la première fois, experts, responsables politiques et professionnels de deux domaines distincts – celui des technologies de l'information et de la communication et celui de la

communication en matière de population – ont pu échanger le fruit de leur expérience et des leçons qu'ils en ont tirées, envisager les tendances futures et proposer de nouvelles mesures de promotion des activités de population. Le séminaire partait de l'hypothèse selon laquelle la méthode traditionnelle de diffusion de l'information, c'est-à-dire du sommet vers la base, était un échec et que les gens devaient pouvoir communiquer entre eux et avoir accès aux informations dont ils avaient besoin pour prendre en connaissance de cause des décisions sur des questions complexes qui touchent à leur vie.

Les débats ont porté sur de nouveaux concepts et sur les conséquences pratiques des nouvelles technologies sur les futures stratégies de plaidoyer en faveur des activités de population et de développement prévues au titre du Programme d'action de la Conférence. Trois questions ont orienté les débats : a) quelle est l'influence des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les activités de plaidoyer; b) comment utiliser ces nouvelles technologies pour aller au-delà des activités traditionnelles "d'échange d'informations" du sommet à la base et mobiliser davantage la société; et c) comment l'utilisation des nouvelles technologies et l'élargissement du dialogue interinstitutions peuvent-ils contribuer aux activités de plaidoyer en faveur des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Tous les participants ont relevé les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies : accès à de nouvelles idées; accès plus facile à des informations stratégiques; et plus large diffusion de l'information auprès du public en général et auprès de groupes marginalisés en particulier, ce qui leur donne les moyens de se concerter et de s'organiser sur le plan communautaire. Les nouvelles technologies offrent également la possibilité de combler les écarts géographiques, sociaux et économiques qui existent actuellement dans le domaine de l'accès à l'information à travers le monde. Elles risquent aussi cependant d'élargir le fossé qui sépare ceux qui ont accès à ces technologies et aux systèmes en place et les autres.

Les recommandations issues des débats insistaient sur le fait que les applications des technologies de l'information et de la communication devaient tenir compte des sexes et des institutions auxquelles les femmes avaient déjà accès; appartenir aux collectivités et être exploitées par elles; être décentralisées vers les organismes communautaires locaux; et bénéficier du soutien du secteur privé. Les participants ont également souligné les limitations de ces technologies de l'information et de la communication, notamment le fait que leur efficacité dépend de leur accessibilité.

## PROMOTION DES FEMMES ET ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

La promotion des femmes et l'élimination de la violence à leur égard sont deux facteurs indispensables au succès des programmes de santé en matière de reproduction car ils influent directement sur l'aptitude des femmes à faire preuve d'autonomie dans l'utilisation des services de santé en matière de reproduction. Ils figurent également parmi les principales mesures préconisées dans le chapitre IV du Programme d'action. Il s'agit notamment d'aider les femmes à établir et exercer leurs droits, y compris les droits liés à la santé en matière de reproduction et de sexualité [par. 4.4 c)], d'éliminer la violence contre les femmes [par. 4.4 e)] et de mettre en particulier l'accent sur la part de responsabilité qui incombe aux hommes dans la fonction parentale et le comportement en matière de sexualité et de procréation (par. 4.27).

Comme suite à l'enquête sur le terrain, une majorité de pays ont pris au moins des mesures depuis la Conférence internationale sur la population et le développement pour protéger les droits des femmes et promouvoir leur émancipation. Les changements les plus profonds sont intervenus en matière de politique et ont consisté à protéger l'emploi et le droit des femmes d'hériter, interdire les pratiques traditionnelles nocives, protéger les femmes contre les actes de violence et mettre en place des bureaux chargés des affaires féminines. Toutefois, des obstacles considérables persistent. Plus de la moitié des personnes interrogées ont indiqué que les attitudes sociales et culturelles constituaient le principal obstacle à l'égalité des sexes tandis que pour un quart, le manque de ressources financières et la pauvreté étaient les principaux obstacles. Tous les programmes appuyés par le

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME

FNUAP favorisent les mesures visant à encourager l'égalité et l'équité entre les sexes et la promotion des femmes d'une façon ou d'une autre. On donne ici quelques exemples.

**Initiatives au niveau des pays.** En République islamique d'Iran, l'égalité et l'équité entre les sexes continuent d'être l'objectif prioritaire. Des séances de sensibilisation à l'égalité des sexes ont été organisées au niveau national et le Centre pour la participation des femmes a organisé sept ateliers régionaux sur les questions d'égalité entre les sexes, auxquels ont participé plus de 10 000 personnes. Ces ateliers ont offert un important cadre pour l'examen des questions d'égalité des sexes, en particulier les lacunes et les priorités des programmes en cours. Ils ont débouché sur l'adoption de mesures et de décisions par les plus hautes autorités provinciales.

Les questions d'égalité des sexes occupent également une place de choix dans le programme du Malawi. Le Ministère de la femme, de la jeunesse et des services communautaires a montré une cassette vidéo intitulée "Voices of Young Mothers" à toutes les couches de la société malawienne, notamment aux décideurs, aux cadres, aux membres du Parlement, aux groupes de femmes et aux organisations non gouvernementales. Plus de 30 000 villageois et étudiants des zones où la cassette a été tournée ont également pu la voir. Les séances de projection ont fourni l'occasion unique d'examiner les questions soulevées et permis de sensibiliser la population aux aspects critiques des relations entre les sexes et de la fécondité des adolescentes.

La Zambie a également fait preuve de créativité dans l'utilisation du matériel d'information en diffusant dans les lycées et autres établissements deux livres, dont l'un intitulé "Women Know Your Place" contient une analyse par sexe des messages véhiculés dans les chansons populaires zambiennes, et l'autre, intitulé "Women in Politics", présente des femmes zambiennes célèbres pouvant servir de modèle aux filles.

En Thaïlande, le premier projet approuvé au titre du nouveau programme de pays doit permettre d'élaborer un plan de recherche en vue d'un programme de santé en matière de reproduction soucieux d'égalité entre les sexes. La première phase du projet s'est terminée par un séminaire national visant à définir les questions prioritaires liées à l'égalité des sexes et à la santé en matière de reproduction ainsi qu'à examiner les méthodes de recherche. La deuxième phase, qui devait commencer au début de 1999, vise à élaborer un programme de formation en vue de la recherche sur les questions socioculturelles et d'égalité des sexes dans le domaine de la santé en matière de reproduction, organiser un stage de formation de courte durée à l'intention des chercheurs, sélectionner et élaborer des propositions de recherche, effectuer des travaux de recherche dans quatre régions, et en diffuser les résultats en vue de la prise des décisions et de l'élaboration des programmes.

## Effets de la violence sexiste sur la santé en matière de reproduction

L'une des principales questions liées à l'égalité des sexes qui a été mise en exergue en 1998 est l'ampleur de la violence contre les femmes et les moyens nécessaires pour y mettre fin. Au cours de l'année, le FNUAP a publié une note d'orientation sur les effets de la violence sexiste sur la santé en matière de reproduction afin de montrer l'étendue et la nature de la violence fondée sur le sexe ainsi que ses effets sur la santé en matière de reproduction, et de mieux les faire comprendre. La note indique les orientations à adopter pour mettre les femmes et les filles à l'abri de la violence.

Dans la note d'orientation étaient examinées les conséquences de la violence sexiste pour la santé en matière de reproduction et de sexualité à différentes étapes de la vie. On y analysait également les effets de ce type de violence sur les décisions et les choix touchant la procréation. Par exemple, la violence fondée sur le sexe influe directement sur l'aptitude des femmes à faire preuve d'autonomie dans l'utilisation des services d'orthogénie. Elle limite également leur aptitude à se protéger contre l'infection au VIH et les maladies sexuellement transmissibles. Le traitement de ses effets impose des exigences supplémentaires au système de santé et représente donc une charge occulte et onéreuse pour ces systèmes.

La note a défini des points d'entrée dans les trois domaines d'activité du FNUAP, les projets du FNUAP servant d'exemples de moyens novateurs pour répondre aux principaux problèmes que pose la violence sexiste dans chaque domaine d'activité. Dans le domaine de la santé en matière de reproduction, la note vise à rechercher une solution nationale institutionnalisée au problème, qui favorise les partenariats avec les collectivités locales, encourage la participation des hommes et des jeunes et associe les agents communautaires. Dans le domaine des stratégies en matière de population et de développement, la collecte de données et la recherche constituent les principaux éléments permettant de fournir un appui important et indispensable à la lutte contre la violence sexiste. Il en est de même de l'élaboration des stratégies de parité entre les sexes et de la participation des femmes à la vie publique. La sensibilisation, enfin, constitue un instrument indispensable pour mettre fin au secret et à la privation associés à la culture du silence; il doit donc viser à favoriser l'émergence de groupes d'intérêts, introduire des réformes juridiques, appliquer les lois et promouvoir l'émancipation des femmes.

Dans le cadre de sa série de brochures de sensibilisation, le FNUAP a produit et largement diffusé une publication intitulée "Violence Against Girls and Women: A Public Health Priority", qui se fondait sur la note d'orientation concernant le programme.

**Initiatives au niveau des pays.** L'expérience de l'Ouganda, dont le programme REACH a permis de réduire les mutilations génitales féminines dans le district de Kapchorwa deux ans seulement après sa mise en route, a été relevée à la table ronde de Kampala et des enseignements tirés au profit d'autres pays. Le succès de ce programme a valu à la Sabiny Elders' Association le prix des Nations Unies en matière de population de 1998. Quatre éléments ont contribué au succès : les notables ont été associés au programme qui a bénéficié de leur appui au début de la campagne; le fait qu'on ait pu dissocier les mutilations génitales féminines des valeurs culturelles dont elles étaient censées être porteuses; les activités de rechange proposées en appui à ces idéaux; et le fait que les dépositaires de l'éthique



UNHCR

*Un médecin croate s'occupe d'un nourrisson, abandonné par sa mère, victime d'un viol. Les programmes du FNUAP abordent ces effets de la violence sexiste.*

# PRIORITIÉS DU PROGRAMME



ONU/John Isaac

*Ces femmes masquées, au Lesotho, participent à une cérémonie rituelle célébrant la mutilation génitale de la femme, pratique traditionnelle néfaste contre laquelle le FNUAP agit par une action de plaidoyer.*

collective aient été associés aux activités. Le succès du programme a été un tournant décisif par rapport aux efforts déployés en 1989 pour bannir la pratique et qui ont conduit à une augmentation du nombre de cas d'excision dans le district de Kapchorwa en réaction à ce qui était perçue comme une ingérence étrangère.

Au Burkina Faso, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une campagne a été lancée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, au cours de laquelle diverses activités de sensibilisation ont été organisées. Le 2 décembre, le Gouvernement a présenté les résultats d'une étude effectuée sur la violence contre les femmes dans les foyers qui témoignait de son étendue et en analysait les causes et les conséquences. Cette étude faisait suite à deux études précédentes, l'une portant sur la violence sexuelle contre les filles à l'école et l'autre sur le mariage forcé. En mai et juin, le Gouvernement a tenu deux séminaires de cinq jours avec les journalistes en vue d'examiner des stratégies de communication pour la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Le Panama a également saisi l'occasion offerte par le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour lancer une campagne interinstitutions intitulée "A life free of violence: It's our right". Ce thème a été examiné à des réunions d'organisations non gouvernementales féminines et avec les médias ainsi que dans le cadre du processus consultatif visant à établir le Plan d'action national quinquennal pour la santé en matière de reproduction et de sexualité.

Aux Philippines, les services de santé en matière de reproduction dans la province de Nueva Vizcaya comporte un volet social sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ce volet, dont la gestion relève du Bureau provincial de la protection sociale, est mis en oeuvre par une équipe multisectorielle comprenant divers organismes tels que le bureau de la protection sociale, le conseil provincial de la santé, le bureau provincial de la police et certaines organisations non gouvernementales locales.

Au Népal, le Ministère de la femme et de la protection sociale a élaboré un projet de loi visant à protéger les femmes contre la violence au foyer. Le projet de loi propose la création d'un tribunal de la famille pour y faire face. Divers groupes de femmes, organisations non gouvernementales et femmes journalistes ont également mené des activités de sensibilisation à la violence contre les femmes. En outre,

le Ministère de la femme et de la protection sociale a fait un exposé à un atelier de deux jours organisé par l'Université Tribhuvan sur l'égalité des sexes et l'évolution de la société.

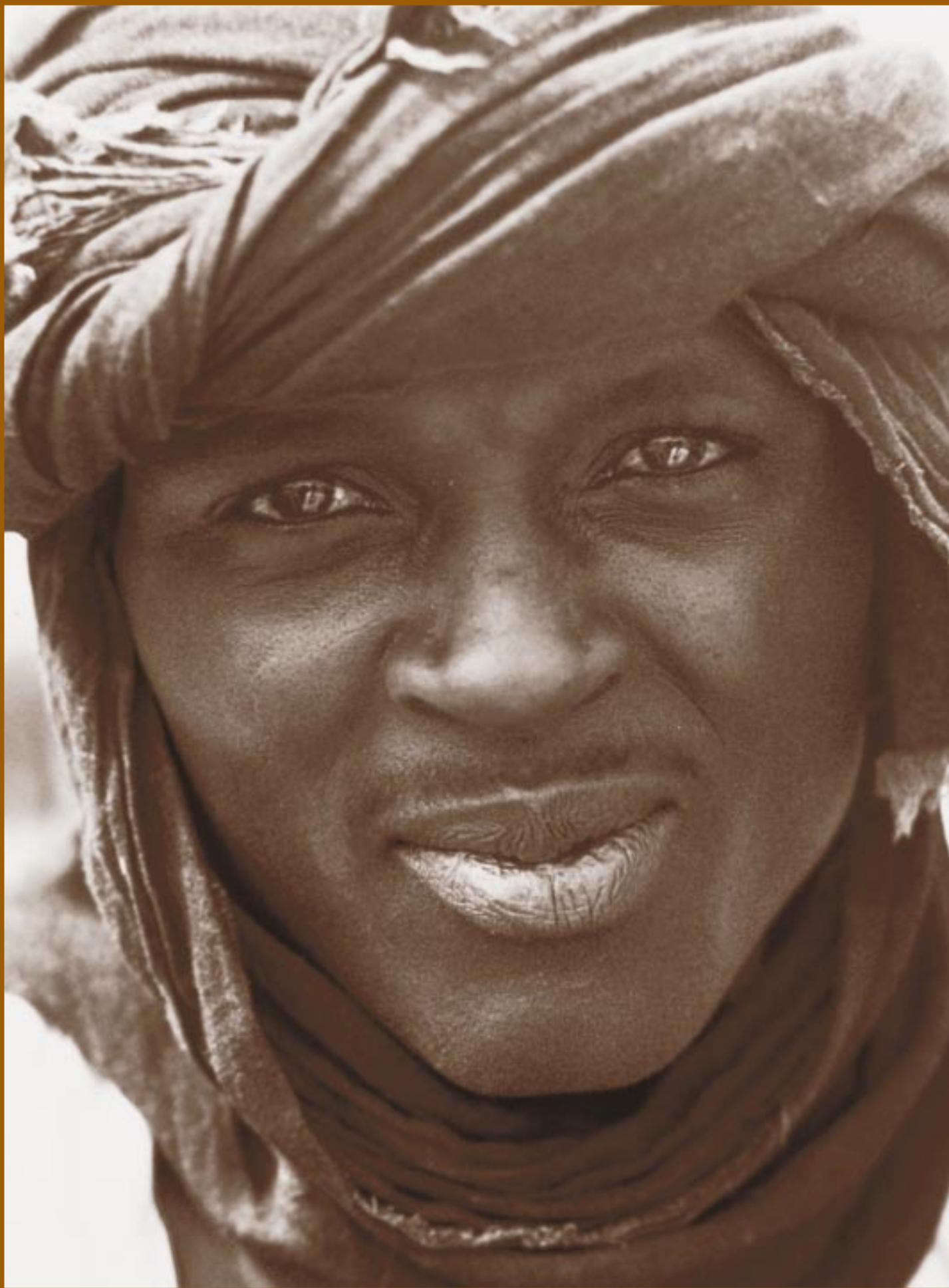
## Participation des hommes

Plusieurs activités ont été axées sur la participation et la responsabilité des hommes en 1998. Par exemple, du 20 mars au 3 avril, s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) la première conférence des pays francophones d'Afrique sur la participation des hommes. Cette conférence visait à déterminer les obstacles à la participation des hommes aux activités touchant la santé en matière de reproduction et à élaborer des stratégies et des plans d'action pour surmonter ces obstacles. Les représentants de 15 pays y ont pris part et la Déclaration de Ouagadougou y a été adoptée.

Une conférence régionale organisée à Santiago (Chili) en juin a permis d'examiner la manière dont les hommes percevaient la sexualité, l'identité et le pouvoir des hommes. Intitulée "Gender Equity in Latin America and the Caribbean: Challenges for Male Identities", la conférence devait permettre d'examiner les identités masculines, l'équité entre les sexes, les systèmes de pouvoir ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction.

En Zambie, une étude sur la participation des hommes a été effectuée pendant l'année dans le but de produire du matériel d'information, d'éducation et de communication et de fournir une base pour la formation des prestataires de services. À Sri Lanka, des ateliers ont été organisés avec la participation d'organisations non gouvernementales et du personnel des services publics sur les moyens d'intégrer la participation des hommes dans le programme national de santé en matière de reproduction. Au Népal, l'égalité des sexes et la responsabilité des hommes étaient à l'ordre du jour des séances d'orientation des nouveaux élus locaux et la responsabilité des hommes a fait l'objet d'un programme radiophonique.

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME



# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

De nombreuses activités contribuent à l'efficacité du programme. On en examine ici quatre. La première est l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique, qui consiste à renforcer les capacités nationales de gestion et de distribution des produits contraceptifs pour répondre aux besoins actuels et futurs, à coordonner l'appui des donateurs en vue de renforcer les systèmes nationaux de logistique et d'améliorer les conditions d'acheminement des produits contraceptifs vers les pays en développement. La deuxième activité est le programme de formation du personnel du FNUAP. La priorité y est donnée à la formation du personnel des services extérieurs à la technique du cadre logique et à la gestion financière des programmes du Fonds. La troisième activité est la coordination et la collaboration que l'on a continué de renforcer pendant l'année. La quatrième activité porte sur le suivi et l'évaluation. En 1998, on est passé d'un système d'évaluation axé sur les projets à un système qui met l'accent sur les sous-programmes et les programmes. Au cours de cette année, on a également accru les ressources allouées à l'évaluation extérieure des projets financés par le FNUAP.

## BESOINS EN MATIÈRE DE CONTRACEPTIFS ET DE GESTION LOGISTIQUE

Mise en place par le FNUAP en 1992, avec l'appui d'un certain nombre de donateurs et d'institutions internationales, l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique a permis de traiter un large ensemble de problèmes tant à l'échelle des pays qu'au niveau international. En 1998, l'Initiative mondiale a continué d'être axée sur les domaines prioritaires suivants : renforcement des capacités nationales dans les domaines de la gestion logistique et de la distribution d'articles de santé en matière de reproduction, afin de satisfaire les besoins actuels et futurs; coordination des donateurs et plaidoyer destinés à améliorer la fourniture de ces produits; et garantie de la viabilité de l'approvisionnement en contraceptifs et autres articles de santé en matière de reproduction, y compris par la coopération avec le secteur privé, afin de faciliter l'accès aux services par les usagers des pays en développement.

Avec les bureaux de pays et les équipes d'appui aux pays du FNUAP, l'Initiative mondiale contribue au renforcement des capacités nationales en apportant un soutien technique pour la réalisation d'études approfondies sur les besoins en matière de contraceptifs et de gestion logistique, la formation en gestion logistique et les ateliers consacrés à l'élaboration de stratégies.

En 1998, des études détaillées sur les besoins en contraceptifs et en gestion logistique ont été effectuées en Turquie, au Viet Nam et au Zimbabwe. Les rapports sur ces études ont permis d'attirer l'attention sur des questions relatives aux besoins en matière de contraceptifs et à la capacité des pays de répondre à ces besoins. Au Viet Nam, le rapport a permis d'obtenir auprès des donateurs davantage de ressources afin de répondre à des besoins urgents de contraceptifs, tandis qu'en Turquie, le rapport a donné lieu à des recommandations relatives au recouvrement des coûts. Au Zimbabwe, le rapport a appelé l'attention sur les besoins en contraceptifs à long terme.

Les séminaires sur la formation en gestion logistique et l'élaboration de stratégies, organisés à Santiago (Chili) et à Kampala (Ouganda), ont réuni des participants de cinq à six pays dans chacune des régions concernées et permis d'élaborer des stratégies de gestion logistique, une attention particulière étant accordée aux effets de la réforme du secteur de la santé sur la distribution et la disponibilité à long terme des articles de santé en matière de reproduction. Les stratégies élaborées dans ces ateliers et dans d'autres rencontres, et les recommandations présentées dans les études approfondies ont fait l'objet d'un suivi systématique s'appuyant sur la matrice de recommandations élaborée en 1998 pour le contrôle du suivi.

La coordination de l'appui des donateurs, qui est un aspect important du renforcement des systèmes nationaux de logistique, contribue à améliorer l'acheminement des articles de santé en matière de reproduction vers les pays en développement. Le Groupe de travail qui supervise l'Initiative mondiale comprend des représentants des principaux donateurs de produits contraceptifs. Les réunions périodiques qu'il a tenues en 1998 ont permis d'examiner les problèmes relatifs aux approvisionnements actuels et futurs et d'améliorer la planification

et la coordination des approvisionnements au niveau des donateurs. Établi à partir de données fournies par les donateurs, un rapport annuel intitulé *Donor Support for Contraceptive Commodities* (Appui des donateurs aux produits contraceptifs) contient des informations détaillées sur les quantités, les types et le coût des contraceptifs fournis aux pays en développement et aux pays en transition. Le rapport contient une analyse des activités entreprises par les donateurs pour renforcer les systèmes logistiques. Il est communément consulté et est disponible sur le site Web du FNUAP.

Pour assurer la viabilité des programmes, l'initiative du Fonds concernant le secteur privé, lancée en 1997, élabore des systèmes types qui encouragent le secteur privé à but lucratif et les ONG à fournir des produits commerciaux à un prix abordable aux usagers des pays en développement et des services plus accessibles. Cela permet de libérer les ressources du secteur public et d'aider les groupes qui ne peuvent acquitter le prix des produits et des services.

Une réunion de représentants des parties intéressées a été organisée au Rockefeller Study and Conference Center, à Bellagio (Italie), du 16 au 20 novembre 1998, pour examiner les progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative. Les participants ont notamment reconnu qu'il fallait encourager la demande et renforcer l'action des pouvoirs publics et la coordination des donateurs. Ils ont recommandé que le FNUAP continue d'appuyer un examen plus approfondi de l'Initiative dans certains pays. Six missions ont été organisées en 1998 en Égypte, au Ghana, en Inde, en Indonésie, en Thaïlande et au Zimbabwe. Compte tenu des progrès déjà accomplis et de l'intérêt manifesté dans certains pays, en particulier en Égypte, au Ghana et en Inde, les hommes et les femmes de ces pays devraient obtenir plus facilement des produits contraceptifs d'un prix abordable grâce à de nouveaux partenariats entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

En 1998, l'Initiative mondiale a élaboré un projet de rapport sur les besoins mondiaux en produits de santé en matière de reproduction, sur la base d'un précédent rapport intitulé *Contraceptive Use and Commodity Costs in Developing Countries, 1994-2005* (Utilisation de



ONU/Andrea Brizzi

*Mère et enfant indonésien; le FNUAP aide les pouvoirs publics à s'allier au secteur privé pour améliorer l'obtention de contraceptifs d'un prix raisonnable.*

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME



ONU/John Isaac

*La situation des femmes et des filles a un effet direct sur le succès de l'action du FNUAP en santé de la reproduction.*

contraceptifs et coût des produits dans les pays en développement, 1994-2005). Le projet de rapport, qui a été soumis à un certain nombre d'experts, analyse les incidences financières de la satisfaction des besoins en matière de santé de la reproduction jusqu'en 2015 et contient des prévisions de dépenses s'élevant à 8,4 milliards de dollars pour 2000 et passant à 9,6 milliards de dollars en 2015. Les contraceptifs représentent environ 10 % du montant total des estimations; les produits destinés aux soins prénatals et aux accouchements sans complications : environ 40 %; les produits destinés au traitement des complications liées à la grossesse : environ 25 %; et les produits destinés au traitement des infections de l'appareil génital : 25 %.

Conformément à sa volonté de renforcer les capacités des pays de programme dans le domaine de la gestion logistique, l'Initiative mondiale a élaboré des directives révisées à l'intention des responsables de la logistique. Le document, qui contient des listes récapitulatives de mesures essentielles concernant l'achat de produits et le réapprovisionnement, aidera les responsables de la logistique des pays de programme à prendre les mesures nécessaires pour sélectionner les produits adéquats, dans des délais appropriés et à un prix acceptable. En outre, le Groupe des achats du Fonds a établi des directives afin de faciliter les achats effectués par la Banque mondiale et d'autres institutions qui ont recours aux services d'achat du FNUAP. Le personnel de l'Initiative mondiale collabore avec le personnel des divisions géographiques du FNUAP pour estimer les allocations de ressources concernant les produits de santé en matière de reproduction, au moment de l'élaboration des programmes. Travaillant en étroite collaboration avec le Programme mondial du Fonds pour l'approvisionnement en contraceptifs, l'Initiative mondiale renforce ses mécanismes en vue d'apporter un appui technique de suivi aux pays qui connaissent des ruptures de stocks en raison de divers problèmes de logistique.

L'Initiative mondiale a contribué à renforcer les capacités et les systèmes logistiques nationaux de différentes manières. Par exemple, les participants à l'atelier de formation à la gestion de la logistique et d'élaboration de stratégies, qui s'est tenu à Santiago, ont élaboré un plan visant à instituer un réseau informatique interactif destiné à diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés auprès des experts en logistique de la région. Le réseau devrait renforcer les

capacités nationales en développant les compétences techniques régionales dans le domaine de la gestion des produits de santé en matière de reproduction. En Inde, l'Initiative mondiale a récemment contribué à l'organisation d'une réunion au cours de laquelle le Gouvernement, les donateurs et les fabricants de contraceptifs ont examiné les moyens par lesquels le secteur public et le secteur privé pourraient renforcer leur coopération en vue d'accroître la disponibilité des contraceptifs oraux. À la suite de missions de l'Initiative mondiale qui avaient conclu à l'imminence de pénuries de contraceptifs au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Viet Nam, les gouvernements de ces pays ont décidé de mettre en place ou de renforcer leurs systèmes nationaux de logistique afin de réduire les risques de pénuries à l'avenir.

En 1998, les pays du programme ont continué d'utiliser les services fournis depuis 1997 par le Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs, créé en application de la décision 96/3 du Conseil d'administration. En 1998, le Programme accru ses stocks en y incluant, outre les préservatifs, les contraceptifs oraux et les dispositifs intra-utérins. Les contraceptifs oraux ont été ajoutés aux stocks en raison des longs délais associés à l'obtention de certains de ces produits, et les dispositifs intra-utérins, afin d'acquiescer le reliquat de production d'un fabricant qui mettait un terme à ses activités. Au cours de l'année, le FNUAP a fourni à 13 pays, dans le cadre du Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs, plus de 2 millions de grosses de préservatifs au total.

Conformément aux objectifs de la CIPD, qui a souligné l'importance des programmes de santé en matière de reproduction dans toutes les circonstances, le FNUAP a élaboré, en collaboration avec le Groupe de travail interinstitutions sur la santé en matière de reproduction auprès des réfugiés, un ensemble de trousseaux contenant des médicaments essentiels, un équipement de base et des contraceptifs permettant de répondre rapidement à des situations d'urgence. Les trousseaux d'urgence de santé reproductive ont été intégrés au Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs au début de 1998, le FNUAP ayant constitué un premier stock évalué à 500 000 dollars, estimant qu'il lui permettrait de répondre efficacement à la demande. Toutefois, une série de catastrophes naturelles survenues dans le monde au cours de l'année ont conduit le Fonds à

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

livrer près de 2 000 trousseaux (d'un coût total de 1,7 million de dollars) aux 15 pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Comores, Congo, Érythrée, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Lesotho, Madagascar, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda et Sénégal. Afin de faire face à une hausse potentielle de la demande au cours de la période à venir, le FNUAP procède, à hauteur de 1,5 million de dollars, à un renforcement du stock de trousseaux constitué au aux Pays-Bas.

## FORMATION

Le programme de formation du personnel du FNUAP pour 1998 a été conçu à partir d'une évaluation des besoins en la matière exprimés par divers groupes de fonctionnaires et en tenant compte des priorités administratives. Comme pour les années précédentes, la priorité a été accordée à la formation du personnel sur le terrain. Les programmes de formation consacrés à la méthode d'analyse par le cadre logique, lancés en 1997, se sont poursuivis et tant le Service de la formation que les équipes d'appui aux pays du FNUAP ont continué à organiser des ateliers régionaux sur le cadre logique en 1998.

Une évaluation interne des ateliers de formation consacrés au cadre logique organisés en 1997 a été effectuée. Les participants se sont félicités que la formation explique que l'expression "cadre logique", utilisée dans les nouvelles directives de programmation, décrivait tout un processus – allant de l'analyse des problèmes à la planification systématique des interventions, à la fixation d'indicateurs de mesure des résultats, au contrôle et à l'évaluation – et précisait comment la matrice contribuait à faciliter ce processus. Ils ont noté l'intérêt de l'utilisation de la matrice du cadre logique pour faire la distinction entre, d'une part, ce que le FNUAP pouvait apporter à la fin d'un programme de pays (c'est-à-dire les produits) et sa participation à la réalisation d'objectifs globaux et, d'autre part, les contributions d'autres partenaires du développement.

Mais l'évaluation a amené à constater que des améliorations sont nécessaires. Il a été recommandé que les matériels didactiques utilisés pour expliquer la terminologie relative au cadre logique soient plus conviviaux; et il a été souligné que la notion de cadre logique accordait une grande importance aux indicateurs de mesure des résultats, ce qui pourrait poser un problème dans les pays ne disposant pas de données de base suffisantes. Le contenu du programme d'étude et les matériels didactiques utilisés pour les ateliers ont été revus et actualisés, compte tenu des résultats de l'évaluation.

Au niveau régional, des ateliers ont également été organisés sur la gestion financière, notamment l'utilisation du système intégré de gestion sur le terrain du FNUAP (UNIFOS). Certains bureaux extérieurs ont procédé à des échanges de personnel national à l'intérieur de la même région. Ces échanges se sont avérés être d'excellentes occasions pour renforcer les capacités, échanger des données d'expérience, familiariser le personnel nouvellement recruté avec les activités opérationnelles du Fonds et avec les tâches quotidiennes d'un bureau extérieur. Par ailleurs, les échanges de personnel ont été l'occasion de tirer parti de l'expérience des fonctionnaires nationaux de rang supérieur en les recrutant comme formateurs. Le FNUAP a continué à appuyer la participation de fonctionnaires aux ateliers interinstitutions organisés par l'École des cadres des Nations Unies à Turin.

Tout le personnel du siège a participé à des réunions d'information sur les nouvelles procédures de programmation du Fonds. Des réunions d'information ont été organisées sur les principaux domaines d'activité du Fonds et certains fonctionnaires ont également participé à des ateliers sur le cadre logique, et sur le contrôle et l'évaluation centrés sur les résultats. Tous les fonctionnaires du siège ont également pu suivre des stages de formation concernant un nouveau logiciel de bureautique, Microsoft Office 97. Par ailleurs, certains fonctionnaires ont participé à de brefs cours sur l'acquisition de compétences en matière de supervision, de communication, de rédaction et la lutte contre le stress, organisés par des établissements extérieurs.

Conformément aux recommandations de l'évaluation externe du programme de formation à l'intention du personnel du Fonds pour la période 1992-1996, en 1998, le FNUAP a commencé à mettre en place une infrastructure qui encouragerait l'acquisition de connaissances au sein de l'organisation. Le rôle des directeurs et des superviseurs a été renforcé pour favoriser un environnement propice à l'apprentissage

par un encadrement permanent en cours d'emploi. Les nouvelles directives en matière de formation et de perfectionnement du personnel demandent aux directeurs et aux superviseurs de promouvoir un environnement propice à l'acquisition de connaissances, de fournir un encadrement permanent et d'évaluer l'incidence d'une formation structurée sur le comportement professionnel de leur personnel dans le cadre du processus de notation des fonctionnaires.

Plusieurs initiatives visant à promouvoir l'autoformation ont également été lancées. Un projet pilote de formation assistée par ordinateur sur les règles et les procédures financières s'appliquant aux projets a été mis au point et testé sur le terrain dans les deux ateliers régionaux consacrés à la gestion financière et à UNIFOS, organisés en Malaisie et au Pérou. Des CD-ROM sur ce sujet ainsi que sur les procédures de programmation seront bientôt disponibles à l'échelle du Fonds. Le personnel a été informé des possibilités d'enseignement à distance et quatre fonctionnaires ont achevé avec succès un programme d'enseignement à distance de neuf mois intitulé "The Capable Manager", organisé par l'Open University, au Royaume-Uni. Le FNUAP continuera d'accorder une attention prioritaire à la promotion d'un environnement favorisant l'autoformation en tant que processus continu du perfectionnement du personnel.

## COORDINATION ET COLLABORATION

Pendant l'année écoulée, le FNUAP a accordé une grande attention au développement de partenariats avec toutes les parties, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, et avec la société civile. Il a par exemple collaboré étroitement avec ONUSIDA, coordonnant ses activités relatives au VIH/sida et à la prévention par le biais des groupes thématiques ONUSIDA et en présidant les groupes dans 13 pays. Le Fonds a également intensifié sa coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, avec lequel il a signé un mémorandum d'accord. Il a aussi développé sa collaboration avec divers autres partenaires, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), le Secrétariat du Commonwealth et Rotary International. Le Fonds s'est également attaché à développer sa coopération avec l'Union européenne pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD.

Le FNUAP a également pris des mesures pour renforcer sa coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), avec laquelle il a signé un mémorandum d'accord. Dans ce document, le Fonds et l'OCI sont convenus de lancer des activités de coopération mutuelle, d'examiner la possibilité de convoquer des réunions de haut niveau pour identifier des domaines spécifiques de coopération technique liés à la population, comme la santé en matière de reproduction, y compris la préparation à la vie familiale, ainsi que les recensements et les enquêtes sur la population; ils ont également décidé de collaborer, avec le soutien technique du FNUAP, par ses équipes d'appui aux pays, afin de renforcer la capacité du Secrétariat général de l'OCI de formuler des politiques démographiques et collecter, traiter et analyser les données démographiques.

Le FNUAP a pleinement participé aux efforts faits par le Groupe des Nations Unies pour le développement et son comité exécutif pour faciliter la mise en oeuvre de la réforme de l'ONU aux niveaux national, régional et mondial. L'attachement du Fonds au processus de réforme était comparable à sa volonté de garantir que la coordination soit un moyen de rendre les programmes plus efficaces et de les exécuter dans les délais requis. Le FNUAP a soutenu et encouragé les efforts du Groupe en vue de l'application du plan d'action du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment établi des directives pour le bilan commun de pays et le Plan-cadre. Par ailleurs, le Fonds faisait partie de l'équipe interinstitutions qui a procédé à l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre. Il a également simplifié ses propres procédures de programmation et établi de nouvelles directives de programmation pour garantir que ces procédures ne fassent double emploi avec celles qui ont été élaborées dans le cadre de l'initiative de réforme du Secrétaire général.

En juillet, le FNUAP a participé à la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

s'est tenue au siège de l'OMS, à Genève. Le Comité a examiné en détail l'état d'avancement de la programmation dans divers domaines (réduction de la mortalité maternelle, carence en vitamine A et santé des adolescents en matière de reproduction) et a décidé de prendre d'importantes mesures pour l'accélérer.

En particulier, les trois organisations ont décidé d'unir leurs efforts afin de réduire la mortalité maternelle, conformément au texte récemment mis au point d'une déclaration conjointe OMS/UNICEF/FNUAP/Banque mondiale sur la question et dans le cadre d'une approche de la santé en matière de reproduction. Elles ont également reconnu que, compte tenu de la diversité des problèmes que posait la santé des adolescents en matière de reproduction, il était particulièrement important d'obtenir la participation de différents organismes des Nations Unies dans ce domaine au niveau des pays et urgent de renforcer la collaboration interorganisations et de centraliser les ressources techniques au niveau régional. L'ordre du jour commun adopté par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP servirait de base. Le Comité a aussi recommandé d'établir une coopération étroite avec la Banque mondiale sur ces questions et s'est félicité de la décision prise par cette dernière de participer officieusement à l'examen de certains points de l'ordre du jour de ses futures réunions.

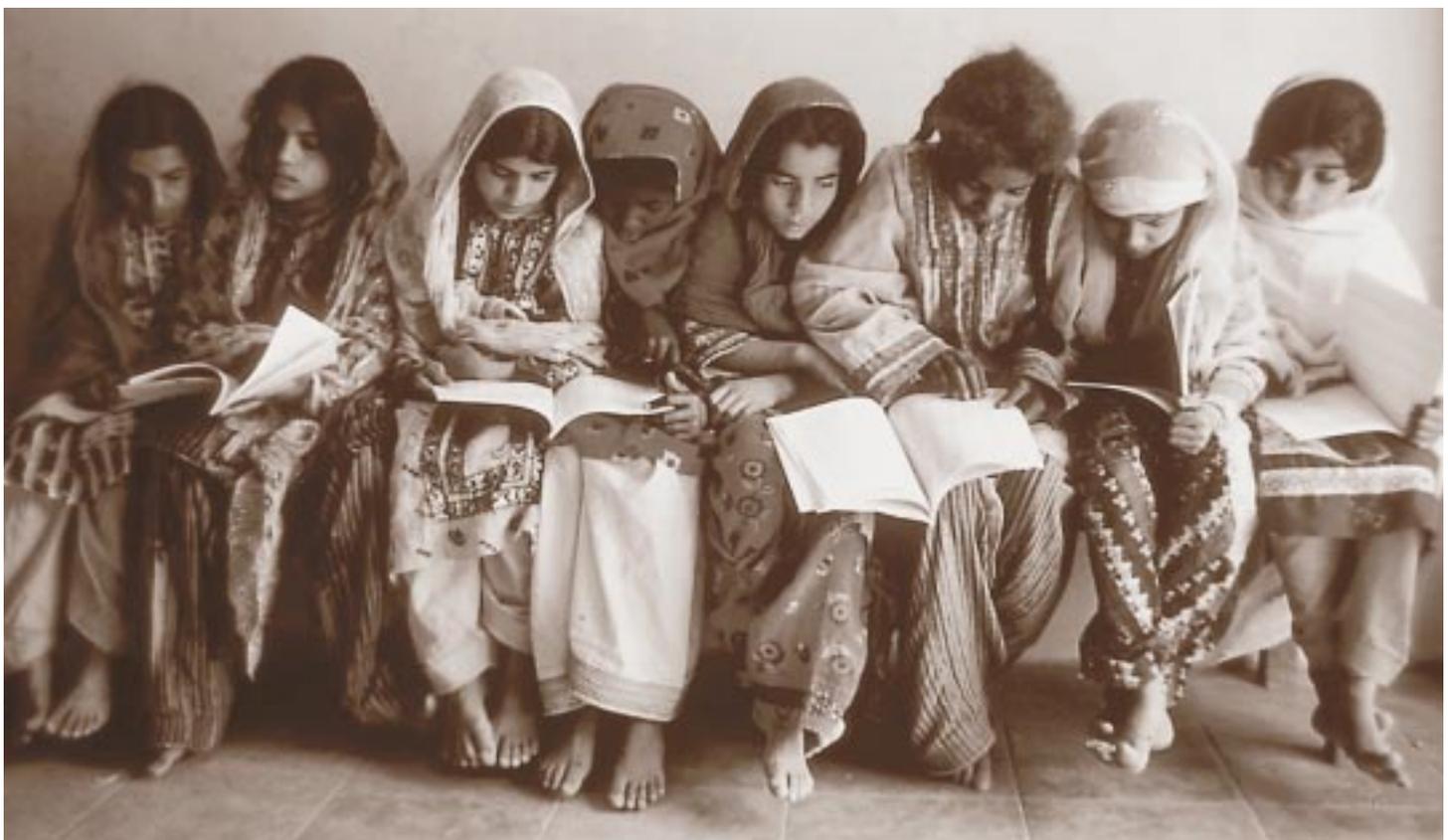
En 1998, le FNUAP et la Banque mondiale ont intensifié leur collaboration, tant à leurs sièges que sur le terrain. Lors de leur réunion annuelle, les dirigeants des deux institutions ont fait le point de leurs activités de coopération et recensé les domaines appelant une collaboration accrue. Le Vice-Président du Réseau pour le développement humain de la Banque et le Directeur exécutif adjoint du Fonds (Programme) ont examiné les activités de collaboration opérationnelle et sectorielle et de plaidoyer communes aux deux organisations qui seraient poursuivies au cours des prochaines années.

Les divisions géographiques du FNUAP et leurs contreparties régionales de la Banque mondiale continuent à se consulter régulièrement. Lorsque les représentants de pays du Fonds se rendent au siège, des dispositions sont prises pour qu'ils puissent se rendre à la Banque

afin d'examiner les questions relatives aux programmes qui se posent au niveau des pays. Sur le terrain, ils consultent aussi régulièrement leurs homologues de la Banque, accordant une attention particulière aux possibilités de collaboration qu'offrent la stratégie d'aide au pays de cette dernière et l'opération d'évaluation de la population du Fonds.

En novembre 1998, la Division Afrique du FNUAP et la Région Afrique de la Banque mondiale se sont consultées au siège de la Banque, en vue d'échanger des informations sur des activités qu'elles avaient menées récemment ou prévoyaient de mener et de déterminer les pays dans lesquels le Fonds et la Banque pouvaient collaborer concrètement. Elles ont désigné la Côte d'Ivoire, la Guinée et l'Ouganda comme pays prioritaires pour une action concertée et déterminé trois domaines de collaboration prioritaires (réduction de la mortalité maternelle, santé des adolescents en matière de reproduction et VIH/sida) et ont décidé de renforcer leur collaboration dans ces domaines en recourant davantage aux nouvelles technologies de communication, en améliorant et en partageant leurs bases de données (y compris les indicateurs), en étudiant ensemble le financement des programmes de recensement, en échangeant leurs connaissances sur des questions thématiques, en effectuant des missions de longue durée, afin de mettre en commun leurs moyens techniques, en maintenant des contacts entre les équipes d'appui aux pays de la Banque et du Fonds, en multipliant les débats techniques (notamment sur les achats) au niveau des sièges, en s'efforçant de collaborer sur le terrain dans des domaines tels que le financement des équipements sanitaires de base et en concentrant leurs efforts sur le renforcement des capacités, la durabilité et la réforme du secteur de la santé.

La Division Afrique et la Division Asie et Pacifique du FNUAP se sont également concertées au cours de l'année avec les banques de développement, qui ont participé, avec les institutions de Bretton Woods, au processus CIPD+5. La Banque mondiale a participé à diverses réunions techniques et au Forum de La Haye et la Banque interaméricaine de développement au Colloque sur l'évolution démographique et le développement économique, qui s'est tenu à Bellagio.



ONU/John Isaac

*Le FNUAP travaille avec d'autres organismes de développement pour améliorer la collaboration des donateurs pour l'éducation, la santé et le secteur social.*

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Le FNUAP et la Banque mondiale collaborent aussi étroitement dans le cadre d'initiatives communes, telles que l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique et Partenaires dans le domaine de la population et du développement, ce qui les a amenés, au cours de l'année écoulée, à renforcer leur coopération dans le domaine de la logistique et des achats. Dans ce contexte, la Banque a demandé au Fonds d'acheter des contraceptifs et des fournitures médicales pour plusieurs pays et le FNUAP a participé aux missions sectorielles de la Banque qui l'a chargé de la logistique et des fournitures.

Les deux institutions accordent une attention prioritaire à l'Initiative pour une maternité sans risques, dont elles s'attachent ensemble à perfectionner les principes d'action et à améliorer l'application. En 1998, année du dixième anniversaire de l'Initiative, le Fonds et la Banque ont participé activement aux réunions tenues pour évaluer les acquis et définir de nouvelles orientations.

La Banque et le Fonds se consultent régulièrement au sujet des grandes orientations de leurs programmes et échangent souvent des informations au sujet de la réforme du secteur de la santé et, en particulier, des approches à adopter à l'échelle de ce secteur. Le Fonds s'est appuyé sur l'expérience acquise par la Banque en la matière et celle-ci a formulé des observations utiles au sujet de l'avant-projet du rapport sur la question que le Fonds a soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en avril 1999.

Les deux organisations travaillent de manière complémentaire au renforcement des capacités nationales concernant la population et la santé en matière de reproduction. Ainsi, le FNUAP coparraine le programme de formation de la Banque mondiale dans ce domaine. Par ailleurs, en accord avec d'autres donateurs, l'Institut de développement économique de la Banque a pris la direction d'un programme de formation qui vise à aider les pays à résoudre les problèmes que leur pose l'application d'une approche de santé en matière de reproduction et est destiné aux administrateurs de programmes et aux représentants de la société civile. Les séminaires organisés dans le cadre de ce programme sont axés sur des questions pratiques, d'ordre opéra-

tionnel, et s'appuient largement sur l'expérience acquise par les pays. Le Fonds a contribué activement à l'élaboration du programme d'étude et fait valoir à ses partenaires dans cette initiative la nécessité de tenir compte des problèmes de sexes dans le protocole de formation. Deux séminaires ont été organisés au cours de l'année écoulée, l'un à Dhaka (Bangladesh) en avril et l'autre à Nairobi (Kenya) en septembre. Une troisième réunion se tiendra à Dakar (Sénégal) en mai 1999, à l'intention des pays africains francophones. Le Fonds a aidé un certain nombre de participants de pays en développement à assister à ces stages de formation et est satisfait de la réaction positive des responsables gouvernementaux.

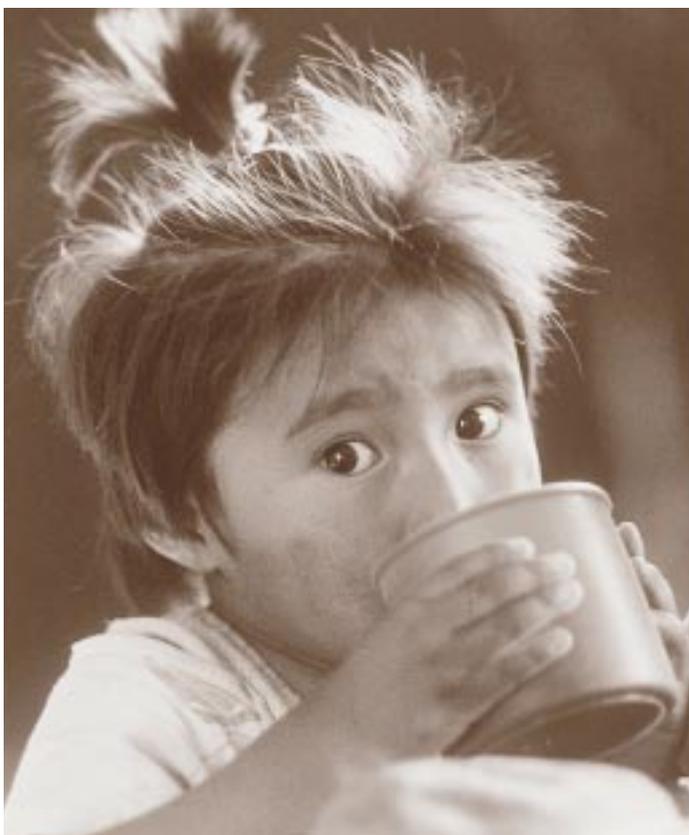
Le FNUAP participe activement à la Semaine du développement humain organisée par la Banque mondiale, qui permet aux fonctionnaires de la Banque au siège et sur le terrain, et aux représentants de diverses organisations s'occupant de population et de développement d'échanger des données d'expérience et de mettre en commun leurs connaissances concernant les actions menées dans le secteur social. Le Fonds a pris part à la Semaine du développement humain de 1998 et formulé des suggestions concernant celle de 1999, qui comprendra un module sur la santé, la nutrition et la population centré sur : la promotion de la santé; l'équité et la réforme du secteur de la santé; la santé des adolescents; et la pauvreté, l'équité et la santé.

En janvier 1999, le FNUAP a participé à Bangkok (Thaïlande) à une réunion régionale qui portait sur les problèmes sociaux résultant de la crise financière en Asie. Cette réunion, qui était organisée par la Banque mondiale et a réuni plus de 200 délégués de haut niveau, avait pour but de tenter de mieux comprendre l'impact social de la crise, de concevoir de nouvelles initiatives propres à accélérer le développement social et d'examiner les questions relatives à la coordination des activités opérationnelles et aux partenariats. Le Fonds a participé au débat général et aux travaux du groupe de travail sur le maintien des services sociaux de base. Le Groupe a examiné des questions telles que le contenu à donner à ces services; l'impact des crises sur les services sociaux et les mesures à prendre; le ciblage des interventions; le maintien et l'amélioration du financement des services sociaux; et l'importance de partenariats efficaces pour ce qui est de la conception et de la prestation de services sociaux.

Lors de la réunion des dirigeants de la Banque mondiale et du FNUAP, en 1998, dont l'un des thèmes examinés portait sur les activités de plaidoyer, il a été convenu que la Banque entreprendrait un vaste effort de sensibilisation aux questions de population et questions connexes, tant dans ses propres services que dans ses déclarations de politique générale à usage externe. Comme le Fonds l'a fait observer à la réunion, l'inclusion de messages sur la population permettrait à la Banque de sensibiliser davantage la communauté économique et financière à ces questions dans les déclarations faites à son intention. En complément, le Fonds publierait des messages sur les questions de population qui en feraient ressortir l'intérêt pour les économistes.

Le Colloque sur l'évolution démographique et le développement économique, qui s'est tenu à Bellagio (Italie), en novembre 1998, et auquel la Banque a participé activement, a marqué une étape importante dans cette direction. Les participants se sont efforcés de déterminer les effets de la baisse de la fécondité et d'autres changements démographiques sur la pauvreté et l'inégalité et ceux de l'accroissement de la population sur l'utilisation durable des ressources naturelles, et les incidences de ces phénomènes sur les politiques et les programmes. Le rapport de la réunion fait actuellement l'objet d'une large diffusion auprès des diverses instances chargées des questions de population et du développement économique.

En 1998, la Banque mondiale a continué à participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous ainsi qu'au processus d'examen de la CIPD+5. Sous sa direction, l'Équipe spéciale a publié le résultat final de ses travaux, une monographie intitulée *Coordinating External Assistance to the Social Sector: Lessons from Bangladesh, Kenya and Peru*, qui examine les enseignements à tirer de l'expérience acquise et les meilleures pratiques, afin de renforcer la collaboration des donateurs dans le domaine social, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP participe aux travaux de l'Équipe spéciale sur les institutions de Bretton Woods, qui vise à renforcer la



ONU/Greg Kinch

Enfant bolivien. La Semaine de la Banque mondiale pour le développement humain a abordé notamment les questions de nutrition, de santé et de population.

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

collaboration sectorielle et opérationnelle et à améliorer la coopération dans le domaine de la gestion des connaissances.

## SUIVI ET ÉVALUATION

C'est en 1998 que les nouvelles directives du FNUAP régissant le suivi et l'évaluation ont été appliquées pour la première fois. Il s'agissait donc d'une année de transition entre l'ancien système d'évaluation axé sur les projets et un nouveau système mettant l'accent sur les examens des programmes et sous-programmes. Les nouvelles directives prévoient l'établissement de rapports annuels de projet qui aideront à examiner les sous-programmes. Certains représentants du FNUAP préfèrent continuer à organiser des réunions d'examen des projets afin d'évaluer plus à fond leur exécution tout en assurant leur coordination et leur complémentarité dans le sous-programme concerné.

En 1998, le montant des ressources allouées à l'évaluation externe de projets financés par le FNUAP a continué d'augmenter. Ces ressources ont permis de confier des évaluations à mi-parcours ou en fin d'exécution de projet à des consultants nationaux ou internationaux, des conseillers faisant partie des équipes d'appui aux pays du FNUAP ou des équipes mixtes. Certains des principaux aspects de l'évaluation des programmes interrégionaux sont évoqués ci-après.

### Projets exécutés par l'Organisation japonaise de coopération internationale pour la planification familiale

Un ambitieux projet interrégional exécuté par l'Organisation japonaise de coopération internationale pour la planification familiale, qui vise à fournir un appui technique et gestionnel à des projets intégrés relatifs à la santé en matière de reproduction et à la planification familiale a été évalué en 1998.

Il s'agissait principalement de mesurer la qualité, le bien-fondé et l'actualité des apports de l'Organisation ainsi que leur impact sur les projets de pays. Partie d'un projet spécifiquement axé sur la lutte contre les parasites, y compris leur détection, l'Organisation a élargi le champ de ses activités et a adopté une approche globale de la santé en matière de reproduction conforme à la notion définie par la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a appuyé et maintenu dans une large mesure les efforts accomplis en vue d'inciter les collectivités locales à participer à diverses activités telles que la remise en état des installations de soins de santé et des centres communautaires, l'organisation de campagnes de vaccination et d'assainissement et le développement de moyens de subsistance et d'activités productrices de recettes. Grâce aux compétences techniques qu'elle a acquises en matière d'information, d'éducation et de communication, elle a aidé de nombreux pays en développement à utiliser des moyens de communication modernes très appréciés. Les activités de formation et de mise en valeur des ressources humaines lui ont permis de renforcer les capacités et, en particulier, d'améliorer les soins de santé dispensés à l'échelon local. Son rôle actif de plaidoyer a incité plusieurs bailleurs de fonds japonais à fournir un appui technique ou financier substantiel à des projets nationaux. Les auteurs de l'évaluation ont formulé plusieurs recommandations tendant à favoriser la viabilité des actions menées au niveau local, notamment en vue de définir des modalités de partage des coûts.

L'Organisation japonaise de coopération internationale pour la planification familiale (JOICFP) a exécuté un autre projet interrégional intitulé "Campagnes d'information sur la coopération internationale dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction", qui a été évalué en 1998 par un consultant indépendant. Ce dernier a examiné deux publications - *JOICFP News et Integration*, sur la version japonaise du *Rapport sur l'état de la population mondiale* établi par le FNUAP et sur les conclusions du Colloque spécial et du voyage d'études sur les médias patronnés chaque année par l'Organisation. Les experts qui ont évalué les activités d'information, d'éducation et de communication de l'Organisation japonaise de coopération internationale pour la planification familiale sont parvenus, dans l'ensemble, à des conclusions positives. Plus particulièrement, le processus de production était le plus souvent efficace et bien synchronisé; les coûts d'impression et de diffusion étaient raisonnables et les mesures d'économie rigoureusement appliquées; les publications étaient très appréciées et fréquemment utilisées dans

l'élaboration de programmes et de matériel de formation en matière d'information, d'éducation et de communication. Les experts ont recommandé de s'efforcer de diffuser les publications plus largement, de couvrir un plus grand nombre de pays, d'élargir le champ des informations disponibles sur le site Web de la JOICFP et de rechercher des moyens de mieux dialoguer avec les lecteurs.

### Centres d'excellence pour la coopération Sud-Sud

Un centre d'excellence pour la coopération Sud-Sud a été créé en Tunisie et une évaluation à mi-parcours a été effectuée en 1998 en vue d'examiner ses activités, y compris du point de vue administratif, et de formuler des recommandations pour la deuxième phase du projet.

Elle a abouti aux conclusions suivantes : les modules de formation sont bien conçus et correspondent à des buts et objectifs clairement définis; les stagiaires ont des bases solides sur les plans théorique et pratique; les participants originaires de pays d'Afrique considèrent que le cours sur les femmes, la population et le développement est d'une grande utilité; et les visites d'établissements de soins de santé situés en milieu rural sont très appréciées, d'autant qu'il existe beaucoup de similitudes entre les lieux choisis et de nombreuses zones rurales africaines. Certains participants ont toutefois indiqué que ni le climat politique ni les structures administratives de leur pays n'étaient propices à l'organisation de programmes relatifs à la santé en matière de reproduction et à la planification familiale et qu'il serait probablement difficile d'y transférer des technologies et certains modes d'organisation indispensables à l'exécution de ce type de programme.

Le rapport d'évaluation indique qu'il convient d'améliorer plusieurs aspects du programme de formation et notamment : de réduire le nombre de cours trop théoriques qui ne sont pas suffisamment orientés vers des activités concrètes; d'examiner les problèmes de santé des adolescents en matière de reproduction de manière plus approfondie dans les modules pertinents, notamment ceux qui portent sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du sida; de resserrer les liens de coopération avec les organisations non gouvernementales, en particulier dans le domaine de la santé des adolescents en matière de sexualité et de reproduction; d'organiser davantage de cours présentant un intérêt particulier pour les participants originaires de pays arabes; de fournir une assistance accrue aux participants originaires de l'Afrique subsaharienne dont la langue maternelle n'est ni l'arabe ni le français; et de mettre en place un réseau de communication (en utilisant, dans un premier temps, l'Internet) en vue de mettre en commun et d'échanger des compétences et des données d'expérience avec les autres centres d'excellence.

Une évaluation à mi-parcours d'un projet visant à appuyer le Centre d'excellence pour la coopération Sud-Sud implanté au Mexique a également été entreprise. Elle a abouti, dans l'ensemble, à des conclusions positives. Manifestement, les participants au projet sont fermement décidés à mettre en commun leur connaissance théorique et pratique des programmes intégrés relatifs à la santé en matière de reproduction avec d'autres pays de la région et à aider le Centre à poursuivre ses activités. La plupart des institutions qui apportent une contribution au projet ont une expérience sur le terrain particulièrement utile aux stagiaires originaires de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier pour ce qui touche la collaboration entre organisations gouvernementales et non gouvernementales. Des efforts incessants sont accomplis en vue de renforcer les liens institutionnels entre les pays bénéficiaires et le Centre et l'on s'attache toujours davantage à adapter les programmes de formation aux besoins exprimés par les institutions et les personnes qui suivent des cours à titre personnel.

Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation sont encore à l'examen. Elles seront prises en compte dans l'élaboration du prochain programme multinational de quatre ans, qui sera soumis en temps voulu au Conseil d'administration pour examen et approbation.

### Projets visant à favoriser une maternité sans risques

Une évaluation thématique de l'adéquation, la productivité, l'efficacité et l'impact des stratégies en faveur d'une maternité sans risques financées par le FNUAP a été achevée en 1998. Elle portait sur un échantillon de projets exécutés dans sept pays - Bangladesh, Guatemala, Maroc, Niger, Philippines, République-Unie de Tanzanie

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

et Sénégal – qui illustraient la grande variété des moyens de réduire la morbidité et la mortalité maternelles. Une fois définis les principaux éléments de diagnostic, des données pertinentes ont été recueillies dans chaque pays par une équipe d'évaluation composée d'un consultant national et d'un consultant international.

L'évaluation a montré que tous les projets concernés prenaient en compte les préoccupations des pays face au niveau élevé des taux de mortalité maternelle. Néanmoins, même s'ils correspondaient tous à des priorités nationales et présentaient un intérêt certain dans un contexte plus large, ils s'appuyaient davantage sur l'analyse de données nationales que sur l'évaluation des besoins locaux. Par conséquent, ils ne s'attaquaient pas aux problèmes précis qui avaient été recensés au niveau local et, malgré le fait que la plupart d'entre eux visaient spécifiquement certains secteurs ou régions, les stratégies adoptées ne s'attaquaient pas aux causes de mortalité maternelle propres aux zones concernées. Les experts ont donc recommandé de prévoir systématiquement, dans l'élaboration des projets, une évaluation rigoureuse des besoins locaux fondée sur les causes réelles de mortalité maternelle.

Les projets visaient effectivement à réduire la mortalité maternelle mais les stratégies adoptées n'étaient pas nécessairement les plus efficaces. À titre d'exemple, dans leur action pour une maternité sans risques, tous les projets mettaient l'accent sur les soins prénatals visant à prévenir les complications liées à la grossesse alors qu'il a été démontré que, toute grossesse comportant des risques, les soins prénatals ne permettent pas, à eux seuls, de réduire substantiellement les taux de mortalité maternelle. Par ailleurs, quatre des sept projets évalués comportaient des activités de formation à l'intention des accoucheuses traditionnelles. Or, il a également été reconnu que ces dernières ne peuvent, à elles seules, obtenir des résultats suffisants. Si elles doivent, elles aussi, fournir des soins obstétricaux, il est essentiel de les mettre en contact avec le système de santé officiel ou de renforcer les dispositifs qui ont été mis en place à cet effet.

Presque tous les projets examinés étaient soumis à des contrôles centralisés périodiques, mais les contrôles exercés à des niveaux de

responsabilité inférieurs étaient beaucoup plus rares. En conséquence, les équipes de gestion des projets avaient du mal à effectuer des analyses techniques approfondies. De manière générale, le personnel des projets consacrait l'essentiel de son travail à s'assurer que les activités étaient bien exécutées mais ne vérifiait pas suffisamment qu'elles s'inscrivaient dans une approche cohérente et logique et aboutissaient à des résultats concrets.

Dans la plupart des cas, aucun indicateur n'avait été défini pour mesurer l'efficacité de l'action menée, et il était donc difficile de déterminer si les objectifs fixés avaient été atteints. Les experts ont bien constaté que, le plus souvent, différents services de soins de santé maternelle avaient été renforcés mais ils n'étaient pas en mesure d'affirmer que cette évolution positive était effectivement due aux activités financées par le FNUAP.

Les auteurs de l'évaluation ont recommandé que les chefs de projet établissent des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies adoptées et de collecter périodiquement des données aux endroits précis où les activités étaient exécutées. Ce type de renseignement devait être utilisé aux niveaux local et central pour résoudre les différents problèmes, évaluer les progrès accomplis dans la prévention de la mortalité maternelle et arrêter des politiques en matière de soins obstétricaux. Il était également essentiel de définir des indicateurs de résultats. Enfin, il importait d'établir des indicateurs concrets et significatifs sur la base de données publiées et fiables.

Bien que l'Initiative pour une maternité sans risques ait été conçue comme un effort concerté de la part de multiples organismes, les projets examinés étaient exécutés de manière isolée ou sans coordination avec d'autres projets du même type. En outre, aucun ne prévoyait d'actualiser les taux de mortalité maternelle en collaboration avec d'autres organismes. Les auteurs de l'évaluation ont souligné que les partenariats entre organismes, donateurs et gouvernements étaient indispensables au succès des programmes s'inscrivant dans l'initiative susmentionnée car aucun acteur ne pouvait, à lui seul, réduire les taux de mortalité maternelle.

Le Comité des politiques et de la planification du FNUAP a examiné les conclusions des auteurs de l'évaluation thématique et a approuvé leurs recommandations. Il a été décidé d'élaborer, à partir des enseignements tirés de l'évaluation, des fiches consultatives sur les meilleurs moyens d'intégrer une action pour la maternité sans risques dans les programmes relatifs à la santé en matière de reproduction.

## Programmes de prévention de l'infection par le VIH et du sida

En 1998, on a procédé à une vaste évaluation de l'appui prêté par le FNUAP aux programmes de prévention du sida. Il s'agissait d'évaluer l'intérêt, l'efficacité, l'efficience et la viabilité des stratégies et des modalités d'appui du FNUAP. Sept pays (Côte d'Ivoire, République dominicaine, Indonésie, Kenya, Ouganda, Soudan et Thaïlande) et sept projets ont été choisis pour des études de cas. Les cas ont été examinés au niveau des pays et des projets. Au niveau des pays, l'évaluation a surtout porté sur les méthodes employées pour intégrer les activités d'appui dans les programmes de prévention du sida; les liens entre les projets; la gestion des programmes; la coordination et l'efficacité des programmes. Au niveau des projets, on a examiné les stratégies et modalités de prévention (notamment l'élaboration, l'exécution, l'efficacité et la viabilité de ces stratégies et modalités).

L'évaluation a montré que le FNUAP a joué un rôle important dans certains pays en favorisant la collaboration entre les organisations et en incitant les gouvernements à adopter des politiques et des stratégies concernant le VIH et le sida. Outre les initiatives destinées aux femmes en âge de procréer, le FNUAP a conçu des programmes novateurs et a financé un large éventail d'activités de prévention auprès de divers groupes de la population, notamment les jeunes, les prostitué(e)s, les séropositifs et malades du sida, les soldats et les chauffeurs de camion. La prestation de services et la fourniture d'informations ont pris des formes multiples : mobilisation des centres d'information sur la santé maternelle et infantile et la planification familiale et des centres pour la jeunesse, distribution gratuite de préservatifs, dési-



Mère et fils au Maroc, où le FNUAP aide à faire le bilan de l'application du Programme d'action de la CIPD.

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME

gnation de distributeurs dans chaque communauté, offre de conseils dans le milieu agricole, distribution de brochures dans les salons de coiffure, transmission de l'information entre collègues et campagnes radiophoniques.

Toutefois, on a constaté qu'il y avait eu peu d'interventions auprès des groupes à risque et que celles-ci concernaient peu de personnes. De même, il est rarement tenu compte des études de référence, des indicateurs de performance et du rapport coût-efficacité au stade de l'élaboration des stratégies afin de reproduire les initiatives réussies et de garantir leur viabilité. Cette situation fait que l'on n'a pas su tirer les enseignements de l'expérience pour les programmes à venir. Lors de l'intégration des activités de prévention dans les programmes et les projets, il n'a pas toujours été tenu compte d'aspects importants comme la sexualité et les problèmes des femmes ou les obstacles qui pourraient retarder les initiatives. Les difficultés des prestataires et des bénéficiaires des services à parler de la sexualité, la condition inférieure de la femme dans la société, la réprobation publique qui s'attache à la promotion et à l'utilisation de préservatifs et la fragmentation des programmes et des structures gouvernementales ont nui à l'efficacité des interventions. L'utilité des activités d'information, d'éducation et de communication a été limitée dans la mesure où elles ne s'adressaient pas forcément aux groupes à risque et où elles n'avaient pas été conçues pour modifier véritablement les comportements.

Il ressort de l'évaluation que le FNUAP est bien placé au sein du système des Nations Unies pour s'occuper de la prévention du sida en raison de la confiance qu'il inspire aux gouvernements et des relations de longue date qu'il entretient avec eux, en particulier avec les ministères de la santé et du succès rencontré par ses activités de plaidoyer en faveur de la santé en matière de reproduction aux niveaux national et mondial. Le Fonds est également particulièrement bien placé pour faire mieux comprendre les conséquences du sida pour les femmes et élaborer des programmes efficaces pour les aider.

Toutefois, l'élaboration et la gestion des programmes ont été entravées par les problèmes techniques et administratifs rencontrés par le Fonds dans le domaine de la prévention. Les auteurs de l'évaluation ont recommandé de faire comprendre au personnel du FNUAP que les activités de prévention n'étaient pas simplement un volet "complémentaire" des programmes mais en faisaient partie intégrante. Le Fonds doit renforcer ses capacités techniques dans le domaine de la prévention de l'infection par le VIH et le sida afin d'élaborer de manière plus systématique des programmes mieux ciblés. Il doit en particulier mieux intégrer les activités de prévention dans les programmes de santé en matière de reproduction afin de répondre aux besoins des femmes, principales bénéficiaires des activités du Fonds. Les efforts visant à encourager les femmes à parler de leur vie sexuelle et à utiliser des préservatifs doivent faire partie intégrante des stratégies mises en place pour les protéger de l'infection par le VIH.

La collaboration entre le FNUAP et les autres organisations a été plus ou moins étroite selon les pays. Les groupes thématiques de pays sur le sida, qui relèvent des coordonnateurs résidents de l'Organisation des Nations Unies, se sont révélés particulièrement utiles pour collaborer avec les gouvernements en vue de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes plus efficaces. À l'heure actuelle, les autres donateurs et les organisations non gouvernementales qui s'occupent de la prévention du sida ne font pas toujours partie des groupes thématiques. Afin de renforcer l'efficacité de ces derniers, il importe d'élargir leur composition et de passer du simple échange d'informations à des activités de programmation et de planification communes.

Les auteurs de l'évaluation ont recommandé au FNUAP de continuer à conclure des accords avec les autres organisations, y compris celles de la société civile qui sont bien placées pour intervenir auprès de certains publics, et de mobiliser l'appui des institutions financières pour reproduire à grande échelle les projets pilotes.

Ces dernières années, le FNUAP a considérablement développé ses activités de distribution de préservatifs mais l'évaluation a montré qu'il fallait améliorer la gestion du soutien logistique. Les préservatifs ne sont pas toujours distribués à ceux qui risquent le plus d'être infectés ou d'infecter d'autres personnes. En outre, le Fonds n'a pas assez montré l'utilité du préservatif en tant que méthode de protection contre les grossesses non désirées et l'infection par le VIH.

Après examen des résultats de l'évaluation, le Comité des politiques et de la planification du FNUAP a décidé qu'un grand nombre de recommandations devaient être prises en compte dans les programmes du Fonds. À cet effet, on élaborera et diffusera des notes d'orientation pour les activités de programmation à venir.

## Mise en oeuvre de programmes de santé en matière de reproduction

Le FNUAP a évalué les progrès de la mise en oeuvre de programmes de santé en matière de reproduction comme préconisé dans le Programme d'action de la CIPD. Il s'est intéressé en particulier aux mesures prises pour transformer les programmes de planification familiale et de santé maternelle et infantile en programmes de santé en matière de reproduction fondés sur une approche plus globale. Six questions ont été étudiées : le cadre politique et juridique; la gestion des programmes; l'accès aux services et la qualité de ceux-ci; les activités d'IEC; la prise en compte des sexes dans tous les volets des programmes et l'aide apportée par le Fonds aux pays pour favoriser l'adoption d'une conception globale de la santé en matière de reproduction.

Entre octobre et décembre, des études ont été réalisées dans les six pays suivants : Burkina Faso, Mexique, Maroc, Népal, Philippines et Ouganda. Des équipes ont été composées dans chaque pays. Elle comprenait trois à quatre experts nationaux et internationaux dans les domaines de la gestion des systèmes de santé, de la santé publique, de l'éducation sanitaire et de la communication. Les équipes ont étudié des documents, se sont entretenues avec des responsables des ministères de la santé et des prestataires de services aux niveaux central et local, des membres d'ONG, des donateurs et le personnel des bureaux de pays du FNUAP, et ont recueilli des données conformément aux directives élaborées par le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du FNUAP. Les chefs d'équipe se sont réunis pendant deux jours afin de faire la synthèse des questions qui seront intégrées dans un rapport global, lequel sera examiné par le Comité des politiques et de la planification du FNUAP au printemps 1999. Les résultats des études seront récapitulés dans le rapport global.

L'analyse préliminaire des résultats indique que l'aide prêtée par le Fonds dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction présente des points forts et des points faibles. Les liens étroits qu'entretient le Fonds avec les gouvernements et ses relations excellentes avec ses homologues lui permettent de prêter une aide qui correspond parfaitement aux objectifs nationaux. Sa présence sur le terrain, ainsi que ses contacts directs avec les organismes d'exécution, font également qu'il collabore étroitement avec ses partenaires. En outre, le FNUAP tient particulièrement compte de la situation locale et est toujours prêt à étudier d'autres moyens de mettre en oeuvre les programmes et de prêter son appui technique.

Toutefois, les bureaux de pays sont de petites unités dont les capacités techniques dans le domaine de la santé en matière de reproduction sont généralement limitées. Pour diverses raisons, on ne fait pas assez appel aux institutions ou aux experts nationaux pour fournir un appui technique. L'assistance technique prêtée par les équipes d'appui du FNUAP aux pays n'est pas toujours suffisante car les conseillers font des visites de courte durée et les spécialistes de la santé en matière de reproduction au sein des équipes sont énormément sollicités.

Dans un grand nombre de pays, la décentralisation opérée par les gouvernements pose des problèmes supplémentaires pour le FNUAP en ce qui concerne l'élaboration et la gestion des programmes. Le Fonds doit collaborer avec beaucoup plus d'organismes d'exécution, qui sont souvent géographiquement dispersés et dont le personnel a une expérience limitée de la planification, de l'établissement de budget, du suivi et de l'action corrective. Toutefois, on a constaté que la coordination était meilleure au niveau local qu'au niveau central, tant entre les organismes publics qu'entre les donateurs.

L'étude a révélé que les activités de contrôle et d'évaluation ne s'inscrivaient pas toujours dans une stratégie planifiée. On a eu tendance à utiliser un trop grand nombre d'indicateurs à différents niveaux plutôt que de se servir d'un ensemble d'indicateurs de base. Un certain nombre de projets pilotes novateurs ont été mis en place mais ceux-ci

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME



ONU

*Une évaluation entrant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a relevé l'importance de l'action du Fonds dans la lutte contre la pauvreté, cause principale du travail des enfants.*

ne sont pas toujours orientés vers des travaux de recherche opérationnelle et il est donc difficile d'en tirer des enseignements.

Il n'a pas été suffisamment tenu compte lors de la planification des programmes de la viabilité de l'aide offerte par le FNUAP même si la décentralisation a conduit à l'adoption d'approches plus participatives. On peut aussi déplorer l'absence de stratégies à long terme visant à supprimer progressivement l'aide extérieure en renforçant la capacité, en favorisant le recouvrement progressif des coûts et en instaurant des partenariats avec le secteur privé ou la société civile. L'étude a montré les avantages d'une approche gestion-système de la mise en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction.

Compte tenu de l'ampleur de l'étude, une quantité considérable de données ont été recueillies. Les études de pays ont mis en évidence un certain nombre de problèmes importants auxquels il faudra prêter attention lors des activités de programmation à venir.

## **Évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

Parmi les initiatives interinstitutions prises en 1998, il faut signaler l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, conduite par une équipe interinstitutions de 10 évaluateurs issus de cinq organismes : le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM et le Département des affaires sociales et économiques de l'Organisation des Nations Unies. Les évaluateurs ont examiné les documents disponibles, se sont entretenus avec les représentants des sièges des différentes organisations et avec les équipes de pays des Nations Unies et se sont rendus dans huit pays pilotes. Le FNUAP a contribué de manière essentielle aux préparatifs de l'évaluation, et notamment à l'élaboration du mandat, des outils d'évaluation et des rapports. Des fonctionnaires du FNUAP se sont rendus en tant qu'évaluateurs dans trois des huit pays concernés, ont conduit des entretiens, examiné des documents et contribué à l'élaboration du rapport final. Le personnel des bureaux extérieurs du FNUAP a fait partie des membres des équipes de pays invités à participer à un atelier organisé à Princeton (New Jersey) à la fin de septembre 1998 pour passer en revue les résultats de l'évaluation en vue de fournir des éléments

au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cadre de ses débats sur l'avenir du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

En août 1998, le Fonds a conduit une enquête informelle sur les incidences de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur la programmation du FNUAP. Pour cette enquête, on a étudié des documents et procédé à des entretiens avec le représentant, le représentant adjoint et/ou le représentant assistant du FNUAP dans 16 des 18 pays pilotes. Parmi les documents examinés figuraient les descriptifs de programmes de pays, les bilans communs de pays, le cas échéant, et la version provisoire ou définitive du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les résultats de l'enquête sont exposés ici.

Dans tous les cas, les bureaux de pays ont signalé qu'ils participaient pleinement et activement au processus d'élaboration du Plan-cadre. Les membres du FNUAP ont participé aux nombreuses réunions organisées à cette fin, ainsi qu'aux travaux des comités techniques, des groupes thématiques et des groupes de travail qui ont contribué à l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. Pour ce faire, il a souvent fallu mobiliser l'ensemble des agents du bureau de pays. À part en Colombie et au Zimbabwe, les bureaux de pays ont signalé que la charge de travail était considérable. Dans cinq cas, le FNUAP a contribué au coût des consultants qui ont participé au processus. D'autres bureaux n'ont pas engagé de dépenses financières. Tous ont souligné le coût du processus en heures de travail.

La coordination a davantage progressé que la collaboration. Tous les organismes s'accordent à reconnaître que le processus d'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a permis d'améliorer sensiblement l'échange d'informations sur les initiatives et a enrichi les réunions des organismes des Nations Unies, qui jusqu'à présent portaient presque exclusivement sur des questions d'administration, de logistique et de sécurité. L'élaboration du Plan-cadre a permis de définir des domaines de convergence entre organisations et a mis en relief la nécessité d'harmoniser l'action des différentes entités et de procéder à une programmation commune. De

# EFFICACITÉ DU PROGRAMME



ONU/John Isaac

*Les effets de l'accroissement démographique sur les ressources naturelles, notamment l'eau propre, et leur durabilité ont fait l'objet d'un colloque du FNUAP.*

manière générale, les bureaux de pays ont estimé que les conditions étaient réunies pour resserrer la collaboration mais qu'il fallait maintenant disposer de directives pour maintenir la dynamique ainsi créée.

La majorité des bureaux de pays ont signalé qu'il avait été dûment tenu compte, lors de l'élaboration du bilan de pays commun et du Plan-cadre, de la suite donnée aux récentes conférences des Nations Unies. Par exemple, les indicateurs de la Conférence internationale sur la population et le développement ont servi à la préparation des bilans communs de pays.

La plupart des bureaux de pays ont indiqué que le cadre de gestion des ressources n'était pas encore terminé. Les méthodes à utiliser à cet égard ne semblaient pas bien comprises. Il s'avérait en outre difficile de concilier la terminologie, les normes et les concepts utilisés par les différents organismes. Cela dit, les bureaux de pays du FNUAP ont fourni sur demande des informations sur les allocations de ressources.

L'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement offre la possibilité d'améliorer les échanges d'informations, ce qui devrait contribuer à encourager la collaboration et à éviter les doubles emplois. Elle peut contribuer pour beaucoup à créer des synergies, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'une approche commune. Les nombreuses réunions et discussions qui ont eu lieu dans le cadre de ce processus ont permis au FNUAP de se faire connaître dans le pays, de diffuser son programme, de vérifier le bien-fondé de sa stratégie au regard des besoins nationaux de développement et d'engager un dialogue de fond avec des entités autres que ses partenaires habituels. Les réunions ont aussi offert l'occasion de débattre de questions de population et de développement.

Les questions de population ont généralement été traitées dans les chapitres consacrés au contexte dans le document relatif au Plan-cadre et souvent dans les analyses de situation. Dans certains cas, elles ont été abordées de manière implicite. Le cadre commun d'action leur donne moins d'importance. Les apports du FNUAP sont généralement

mentionnés dans les chapitres consacrés à la santé, aux femmes et au VIH/sida. Les documents reconnaissent aussi l'importance de la contribution du FNUAP aux programmes de lutte contre la pauvreté et d'investissement sectoriel. La santé en matière de reproduction n'est pas systématiquement évoquée et, quand elle l'est, n'est pas toujours définie. Dans quelques cas, il est fait référence à la planification familiale plutôt qu'à la santé en matière de reproduction. Les droits en matière de reproduction ne sont pas mentionnés dans les passages consacrés aux droits fondamentaux ou aux droits de la femme, sauf dans un cas.

La phase pilote du Plan-cadre a mis en relief l'importance de la synergie et de la complémentarité. Le processus d'élaboration du Plan-cadre offre une occasion inespérée aux organismes des Nations Unies de resserrer leur collaboration en matière de suivi et d'évaluation. Non seulement il offre un cadre pour évaluer l'action du système des Nations Unies dans des pays spécifiques mais il permet aussi d'assurer un suivi plus cohérent de la suite donnée aux conférences des Nations Unies.

Le FNUAP a participé à la mise à jour des directives relatives au bilan commun de pays et au Plan-cadre. Le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP sont parvenus à un consensus sur les principes de base qui devraient sous-tendre les activités de suivi et d'évaluation relatives au Plan-cadre.

En 1998, le personnel des services extérieurs du FNUAP a participé à deux stages de formation du PNUD sur le suivi et l'évaluation fondés sur les résultats au Pakistan et en République arabe syrienne. Par ailleurs, avec l'aide du PNUD, le module de formation mis au point par des consultants pour ces stages a été adapté de manière à pouvoir être utilisé lors de deux ateliers de formation organisés à l'intention du personnel du siège du FNUAP en novembre 1998. En octobre 1998, le FNUAP a participé à un atelier sur la gestion et l'évaluation de la performance qui s'est tenu sous l'égide du Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide du Comité d'aide au développement et était organisé par l'Agence suédoise de développement international et le PNUD. Les exposés et les discussions sur les expériences des différentes organisations en matière d'approche de la gestion fondée sur les résultats ont grandement aidé le Fonds à mettre au point un cadre de financement pluriannuel fondé sur les résultats. Tout comme l'UNICEF, le FNUAP participe au réseau EVALNET du PNUD, qui regroupe des agents des services extérieurs comme du siège qui se portent volontaires pour jouer le rôle de spécialistes de l'évaluation. Le FNUAP a participé à la réunion d'orientation organisée à l'intention du premier groupe de volontaires en décembre 1998.

Le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP ont décidé d'entreprendre deux projets communs d'évaluation. Le premier, lancé en 1999, sera une évaluation conjointe de programmes de pays qui mettra l'accent sur le renforcement des capacités nationales. Le deuxième sera une évaluation thématique entreprise en collaboration avec des organisations non gouvernementales.

En 1998, le FNUAP a continué de participer activement aux travaux de Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation, seul organe technique des Nations Unies qui se consacre à l'évaluation. Le Groupe de travail offre un cadre pour l'échange d'informations sur les travaux de fond et les méthodes d'évaluation. Parmi les questions abordées lors de la dernière réunion annuelle, en juin 1998, figuraient : renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation; gestion fondée sur les résultats; savoir et apprentissage; harmonisation du suivi et de l'évaluation. Le FNUAP a fait des exposés sur son évaluation des modalités d'exécution des programmes de pays et sur l'étude indépendante sur la capacité d'absorption qu'il a demandée.

Il a continué de contribuer à la révision des chapitres consacrés au suivi et à l'évaluation du manuel sur les activités opérationnelles du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations. La révision de ce manuel, conduite par l'UNICEF, s'appuie sur les directives pour le suivi et l'évaluation élaborées en 1996 par le Groupe consultatif mixte des politiques, en attendant que la révision des directives relatives au Plan-cadre soit achevée et qu'un consensus se dégage sur les dispositions relatives au suivi et à l'évaluation.

## APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

Le processus d'examen et d'évaluation, au bout de cinq ans, de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a fortement occupé le FNUAP pendant l'année 1998. Dans des pays de toutes les régions du monde, le Fonds a fourni une assistance technique et financière afin de dresser un bilan des progrès réalisés et des obstacles rencontrés et surmontés dans l'application du Programme d'action. Il ressort de l'examen et de l'évaluation que des progrès considérables ont été accomplis dans la plupart des pays en ce qui concerne la santé de la reproduction, y compris la santé en matière de sexualité, et la planification familiale; la santé des adolescents en matière de reproduction; la promotion des femmes; et les partenariats avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales.

Des problèmes subsistent cependant : insuffisance des ressources; manque de personnel qualifié; insuffisance des activités de plaidoyer concernant les questions de population et de santé de la reproduction; soins de piètre qualité; et très faible participation des hommes.

En 1998, le FNUAP a continué à appuyer des programmes dans ses domaines prioritaires : santé de la reproduction, y compris la santé en matière de sexualité et la planification familiale; stratégies en matière de population et de développement; et activités de plaidoyer. L'accent a été mis sur la promotion des droits liés à la procréation; l'amélioration de la qualité des soins; la formation des prestataires de services; l'intégration des stratégies en matière de population et de développement; la promotion de partenariats avec le secteur privé et la société civile; et le renforcement des capacités nationales. Dans plusieurs pays, l'attention a été concentrée sur la santé des adolescents en matière de reproduction et sur la violence contre les femmes.

Le FNUAP a continué de travailler en collaboration et en coordination avec d'autres organismes et organisations des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des groupes ou associations de la société civile. Il a également continué de participer activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et de contribuer au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'aux bilans communs de pays. Conformément à la décision 98/4, il est rendu compte ici des programmes de pays et du programme sous-régional suivants : Algérie, Chine, Égypte, Nicaragua, Paraguay; Pacifique.

## AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Dans le cadre de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la CIPD, le FNUAP a collaboré en 1998 avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de passer en revue les réalisations accomplies et les problèmes rencontrés dans la région de l'Afrique depuis 1994, année de la Conférence. Il est apparu que des progrès avaient été réalisés dans la plupart des pays en ce qui concerne la santé en matière de reproduction des adolescents, la promotion des femmes et les partenariats avec la société civile, et que de nombreux pays africains avaient adopté des politiques en matière de population à la suite de la CIPD ou avaient révisé leurs politiques en fonction des résultats de la Conférence.

Néanmoins, les pays africains continuaient d'être aux prises avec de nombreux problèmes dus à l'insuffisance des ressources financières, aux difficultés économiques, au manque de participation du secteur privé, au manque de personnel qualifié et à l'inefficacité des stratégies de plaidoyer. En outre, les pays avaient des difficultés à faire évoluer les mentalités concernant la conception du rôle de chacun des sexes et, dans la plupart des pays, les mêmes possibilités n'étaient toujours pas offertes aux hommes et aux femmes en matière d'éducation. Les services de santé de la reproduction étaient souvent compartimentés, la participation des hommes était minime, et les systèmes d'orientation laissaient beaucoup à désirer.

Pour créer un environnement qui soit favorable à l'application du Programme d'action au niveau des pays et pour faire en sorte que les questions de population reçoivent l'attention voulue dans toutes les initiatives des Nations Unies, le FNUAP a, en 1998, négocié et obtenu l'inclusion du secteur de la population en tant que cinquième domaine prioritaire, dans l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
	En millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
Par principal secteur	1997	1998	1997	1998
Santé en matière de reproduction/ planification de la famille	42,2	41,7	56,7	58,9
Stratégies en matière de population et de développement	18,0	17,3	24,1	24,5
Activités promotionnelles	14,3	11,8	19,2	16,6
<b>Total</b>	<b>74,6</b>	<b>70,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS				
A	63,0	60,4	90,2	92,4
B	6,5	4,6	9,3	7,1
C	0,3	0,2	0,4	0,4
Autre pays	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>69,8</b>	<b>65,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	69,8	65,4	93,6	92,4
Activités régionales	4,7	5,4	6,4	7,6
<b>TOTAL PAR REGION</b>	<b>74,6</b>	<b>70,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

Il a élaboré un document dans lequel il a recensé les questions de population qui intéressent le plus la plupart des pays africains et à propos desquelles la coordination au sein du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires pourraient avoir un effet positif et valoriser les efforts de divers organismes. Il a renforcé sa collaboration avec la Banque mondiale, avec laquelle il s'est mis d'accord pour nouer des liens plus étroits dans certains domaines prioritaires et concernant certains pays. Il a participé activement aux travaux entrepris dans 11 pays pilotes de la région au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Le FNUAP a poursuivi ses activités de plaidoyer auprès des ministres et des parlementaires afin d'obtenir tout l'appui voulu pour l'application du Programme d'action de la CIPD. Il a organisé une conférence à l'intention des femmes ministres ou députées de 38 pays d'Afrique en juillet. Les participantes ont adopté des résolutions dans lesquelles elles se sont engagées notamment à continuer d'oeuvrer en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes et des pratiques traditionnelles néfastes, d'appuyer les initiatives visant à assurer la santé des adolescents en matière de reproduction, et d'encourager les dirigeants de leur pays, à tous les niveaux, à débattre franchement de ces questions.

Le FNUAP a conscience de l'importance du rôle que les dirigeants religieux peuvent jouer pour promouvoir les questions de population et de santé de la reproduction, étant donné l'influence qu'ils exercent sur leurs fidèles. Les dirigeants religieux sont très au fait des problèmes que les communautés rencontrent dans la vie quotidienne, une fois la notion de santé de la reproduction replacée dans le contexte religieux. Le Fonds voit en eux d'importants partenaires pour atteindre les objectifs définis lors de la CIPD.

Il a donc organisé une conférence internationale en novembre à Niamey (Niger) à l'intention de plus de 80 dirigeants et personnalités musulmans venant de 19 pays d'Afrique subsaharienne et de huit autres pays. Ont été examinées lors de cette conférence des questions telles que l'islam et la santé de la reproduction, l'islam et la condition de la femme, et l'islam, la population et le développement.

La participation des dirigeants religieux aux activités organisées au niveau des pays a également été de plus en plus recherchée. Au

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU/John Isaac

*En Afrique comme dans d'autres régions du monde les filles n'ont pas les mêmes possibilités d'éducation que les garçons.*

Ghana, par exemple, huit organisations religieuses préparent actuellement des manuels afin d'incorporer l'éducation sur les questions concernant la population et la vie familiale aux activités religieuses et d'encourager les parents à parler de la sexualité avec leurs enfants. Des dirigeants religieux et d'autres membres de la société civile ont participé à l'examen, à mi-parcours, du programme du FNUAP en Ouganda, organisé en novembre. Les dirigeants musulmans ougandais ont mis au point une série de directives concernant la santé de la reproduction à l'intention des imams du pays.

Le problème est de pérenniser ce genre d'activités. Il faudrait pour cela créer des réseaux, aux niveaux national et régional, en vue de promouvoir et de faciliter le partage d'informations et de données d'expérience entre associations et groupes religieux, et assurer une formation à l'utilisation des techniques d'information, d'éducation et de communication.

Dans le but d'offrir aux femmes et aux hommes plus de choix dans le domaine de la contraception, le FNUAP, en collaboration avec le Centre Margaret Sanger International, a organisé, du 15 au 18 novembre au Malawi, une conférence sur le renforcement de la santé en matière de reproduction grâce à la contraception d'urgence. La conférence avait pour but de déterminer où et comment la contraception d'urgence pourrait être incorporée dans les services de santé de la reproduction des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de mettre en commun l'information concernant les besoins en matière de contraception d'urgence, le sentiment de l'opinion publique à l'égard de ce type de contraception et l'expérience acquise dans ce domaine. La conférence, qui associait séances plénières sur des thèmes donnés et activités en petit groupe, avait été organisée de la sorte afin de permettre un maximum d'échanges Sud-Sud de connaissances et de données d'expérience. Des exposés ont été faits par 19 intervenants originaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'Afrique de l'Est, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, et les participants à la conférence ont mis sur pied des plans d'action pour chaque pays.

L'épidémie de sida et les besoins des jeunes et des adolescents en matière de santé de la reproduction continuent d'être des questions prioritaires en Afrique subsaharienne. Au Rwanda, le FNUAP a organisé

une journée "Prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles et planification familiale" à laquelle ont participé des couples de Kigali; les activités de suivi ont révélé une nette augmentation de l'utilisation des préservatifs chez les participants à cette journée. Au Ghana, le FNUAP a introduit un jeu de cartes portant des messages pour la prévention du sida, qui a été largement distribué et a remporté un franc succès. Dans un certain nombre de pays, notamment en Érythrée, en Namibie, au Sénégal et en Ouganda, des centres polyvalents, largement ouverts aux jeunes, offrent des services de santé de la reproduction et des informations sur la question, y compris pour la prévention du sida. Des modules de prévention du sida ont déjà été incorporés aux programmes de formation de personnel de santé financés par le FNUAP offerts à l'Institut de la santé publique de Maurice, ainsi qu'aux programmes d'information, d'éducation et de communication concernant la population offerts à Nairobi et à Abidjan.

Le Fonds a donné son appui pour permettre la participation de représentants de 28 pays africains à la Conférence panafricaine sur les femmes et le VIH/sida organisée en décembre à Dakar par les sociétés de femmes africaines contre le sida et il a lui-même participé à la conférence.

Le FNUAP a aussi apporté sa contribution pour permettre la tenue à Dakar, en février 1998, d'une conférence internationale sur le VIH/sida dans les prisons africaines, qui a attiré des participants venus de 35 pays africains.

Comme partout dans le monde, les adolescents et les jeunes en Afrique doivent faire face aux conséquences de relations sexuelles, de mariages et de naissances précoces, qui entraînent des taux élevés de mortalité liés à la maternité. Les grossesses à partir de l'âge de 13 ans obligent souvent les filles à abandonner l'école ou se faire avorter dans des conditions dangereuses. Des rapports sexuels précoces rendent en outre les jeunes plus vulnérables aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida. Il est évident qu'en Afrique les possibilités éducatives, professionnelles et sociales offertes aux jeunes et aux adolescents sont souvent limitées, surtout pour les jeunes femmes, en raison de problèmes de santé en matière de reproduction qu'il serait facile de prévenir. C'est pourquoi le FNUAP a continué à apporter une aide aux gouvernements africains qui s'efforcent de répondre aux

## APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

besoins des adolescents dans ce domaine par des actions diverses consistant notamment à mener des campagnes de promotion, à faire partager les expériences acquises et les meilleures pratiques, à soutenir la recherche, à faciliter la communication d'informations et l'apport de conseils et de services de qualité dans ce domaine, à créer des environnements communautaires accueillants pour les jeunes, à inculquer des connaissances aux adolescents et à dispenser, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, un enseignement sur la population et sur la vie de famille.

En Afrique comme dans d'autres pays du monde, quand on apporte aux jeunes et aux adolescents des informations et des services concernant la santé en matière de reproduction, on se heurte souvent à des résistances de la part de parents, de certains agents sanitaires et de communautés. Un autre facteur dont pâtissent couramment les programmes destinés aux jeunes est leur portée limitée.

Dans les programmes bénéficiant de l'aide du FNUAP, on s'emploie à vaincre les résistances en sensibilisant les communautés aux programmes des jeunes, en les mobilisant en leur faveur et en les y faisant participer. Ce sont souvent des centres polyvalents de jeunes, construits ou rénovés conjointement par les collectivités et l'administration centrale, avec l'aide du FNUAP, qui fournissent des services adaptés aux besoins des jeunes. À l'échelon gouvernemental, les ministères de la santé et du développement coordonnent généralement les activités des centres polyvalents, et ce sont des jeunes eux-mêmes qui mobilisent d'autres jeunes dans ces centres et au sein des communautés. Plutôt que de rémunérer les jeunes qui mobilisent leurs pairs, le FNUAP soutient actuellement des activités de formation spécialisée en la matière et des activités génératrices de revenus à l'intention des jeunes chargés de mobiliser d'autres jeunes. On étudie avec d'autres donateurs la possibilité d'aider des activités de microcrédit génératrices de revenus dans le même esprit.

De nombreux pays ont pris des initiatives pour répondre aux besoins des jeunes Africains concernant la santé en matière de reproduction. Parmi les pays qui fournissent aux jeunes des informations et des services qui leur sont utiles, on peut citer le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Namibie, l'Ouganda et le Sénégal. Au Sénégal, des services et des conseils concernant la santé en matière de repro-

duction (contraceptifs, prévention des grossesses non désirées et de la violence sexuelle) étaient fournis par des sages-femmes et des psychologues dans cinq centres de jeunes. Un disque compact intitulé "I need to know" (J'ai besoin de savoir) a été lancé au Kenya à l'occasion de la Journée mondiale de la population pour informer les jeunes, par le biais de la musique, de ce qu'est la santé en matière de reproduction, de ce que sont leurs droits, et de ce qu'est un comportement sexuel responsable. Cette initiative a déjà eu un impact considérable, en ce sens qu'elle a encouragé des débats ouverts sur les problèmes de la santé de reproduction chez les adolescents.

À l'occasion d'une conférence tenue au mois d'avril pour commémorer le quarantième anniversaire de la CEA, le FNUAP a organisé, en collaboration avec l'UNICEF et la CEA, un débat sur la nouvelle génération africaine et a aidé des jeunes et des adolescents de 22 pays africains à y participer. Les jeunes ont fait valoir que l'apport d'informations et de services concernant la santé en matière de reproduction devait se faire avec leur participation. Ils ont en outre souligné que les gouvernements devraient s'employer à garantir des emplois et des possibilités d'éducation pour les jeunes.

Le Fonds a continué à mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales, en menant des activités diverses visant à apporter à ses homologues nationaux les compétences techniques et de gestion requises pour mettre au point, exécuter et suivre des programmes concernant la population. À cet égard, des conseillers provenant des équipes d'appui aux programmes du FNUAP ont organisé et dirigé dans un certain nombre de pays des stages de formation sur le tas à la méthodologie du cadre logique et à l'élaboration de sous-programmes. En conséquence, de nombreux pays qui avaient connu des retards dans l'exécution de leurs programmes ont fait en 1998 des progrès marquants. C'est ce qui s'est passé par exemple au Ghana, en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal. Toutefois, l'expérience acquise durant l'année a montré qu'en raison du caractère nouveau de la méthode du cadre logique et du roulement important des fonctionnaires, il fallait poursuivre les activités de formation.

Dans certains autres pays, dont le Burkina Faso, Madagascar, le Malawi et le Tchad, la formation sur le tas a été assurée par les



ONU/Peter Magubane

*Noce en Afrique du Sud. Mariages, grossesses et accouchements trop précoces compromettent la santé de beaucoup de très jeunes femmes dans la région.*

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU/Milton Grant

*Église à Asmara (Érythrée). Le FNUAP voit dans les responsables religieux d'importants et utiles partenaires.*

bureaux de pays, selon les procédures financières du Fonds. Dans certains cas, il a fallu faire appel à des vérificateurs des comptes connaissant bien les procédures du Fonds et les failles les plus couramment observées dans les rapports d'audit. Certes, des failles persistent encore dans certains pays pour ce qui est de l'établissement des rapports financiers, mais dans de nombreux autres pays les rapports sont régulièrement établis de façon satisfaisante.

On a continué à renforcer les capacités nationales dans plusieurs domaines de fond, dont la recherche opérationnelle et socioculturelle, la santé en matière de reproduction et les problèmes des femmes. C'est ainsi qu'à Harare (Zimbabwe), l'équipe d'appui aux programmes a dirigé un stage de formation d'une semaine consacré à la recherche opérationnelle en matière de santé de reproduction, à l'intention de six pays de la sous-région de la SADC - Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe. Un des résultats concrets de cette formation a été que les pays participants ont recensé les problèmes de santé en matière de reproduction qui exigent que l'on poursuive les recherches et que l'on établisse des protocoles à cette fin.

Le Fonds a collaboré avec l'UNESCO pour patronner dans un certain nombre de pays, dont le Malawi et le Mozambique, des recherches sur les facteurs socioculturels qui conditionnent le comportement démographique et leurs implications concernant la formulation et l'exécution des programmes de population. Les résultats de ces recherches ont été diffusés au Malawi à l'occasion d'une réunion d'étude à laquelle participaient des gestionnaires du programme national de population.

Au cours de l'année, le Fonds s'est employé à réorienter la formation régionale concernant les stratégies en matière de population et de développement en s'efforçant de l'aligner sur les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement, surtout dans la mesure où elles ont trait à l'intégration des questions de population dans la planification globale du développement. L'objectif visé étant de disposer d'une masse critique d'experts locaux dans ce domaine, le Fonds a commencé à rechercher les instituts africains de développement susceptibles d'être renforcés pour entre-

prendre une formation locale concernant les stratégies en matière de population et de développement.

Au cours de l'année, le FNUAP a intensifié son soutien aux populations se trouvant dans des situations d'urgence et il a organisé une réunion consultative consacrée à l'aide du FNUAP dans des situations d'urgence en Afrique et regroupant des représentants du FNUAP et des représentants d'ONG. Les évaluations et les recommandations résultant de cette réunion ont été utilisées comme intrants dans la réunion technique sur les services de santé en matière de reproduction lors des situations d'urgence, qui s'est tenue dans le cadre de l'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement, en novembre à Rennes (France). La réunion a conclu que la contrainte principale qui fait obstacle aux interventions dans des situations d'urgence était la difficulté d'accès aux financements.

Le FNUAP a participé à l'évaluation des besoins des réfugiés et des personnes déplacées dans un certain nombre de pays africains en 1998, et a apporté une aide concernant les services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence en Angola, aux Comores, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée-Bissau et au Lesotho.

Malgré le conflit dans la République du Congo, le FNUAP a continué de collaborer avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour faire face aux besoins urgents des femmes congolaises en matière de santé de reproduction. Trois centres de soins obstétricaux ont été créés à cet effet. Ils contribueront à améliorer les services de santé en matière de reproduction, à réduire la mortalité liée à la maternité et à prévenir le VIH/sida. Trois équipes de psychothérapeutes ont été formées par le Comité international de secours et travaillent dans trois hôpitaux où elles donnent des conseils aux victimes de la violence.

Le FNUAP fournit par ailleurs des services concernant la santé en matière de reproduction dans des camps de réfugiés dans la République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec une ONG internationale et deux ONG nationales. Les évaluations des résultats de ces projets, lancés en 1996, font apparaître une amélioration remarquable de la qualité des services et une réduction de la mortalité liée à la maternité dans les camps de réfugiés.

## LES ÉTATS ARABES ET L'EUROPE

### États arabes

Dans les États arabes, l'année a été surtout consacrée à l'examen des résultats obtenus au regard des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tels que fixés dans son Programme d'action. C'est ainsi que ces pays, à deux exceptions près, ont fait savoir que leurs plans de développement faisaient référence aux objectifs ou aux programmes concernant la population, mais 11 seulement des 21 pays en cause avaient mis au point des politiques démographiques bien précises.

L'examen a montré que malgré l'engagement pris par les États arabes de promouvoir l'égalité entre les sexes, et notamment d'introduire des mesures juridiques et administratives à cet effet, le nombre de femmes occupant des postes administratifs et politiques élevés restait limité. La plupart des pays n'ont pas encore adopté une approche globale de l'analyse des problèmes d'égalité entre les sexes en ce qui concerne la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques. Seuls trois pays de la région ont introduit la notion d'égalité entre les sexes dans leurs politiques concernant la population.

Pourtant, 11 pays arabes ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, bien que parfois avec certaines réserves. Les ONG continuent de jouer un rôle important sur le plan de la promotion. Le FNUAP collabore toutefois avec d'autres institutions des Nations Unies pour aider les gouvernements à prendre systématiquement en compte cette notion, en créant des comités nationaux et en participant au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

En 1998, le Fonds s'est attaché à plus grande intégration et à un élargissement de l'éventail des services et leur intégration dans les sys-

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

tèmes de soins de santé primaires. Une plus grande attention a été portée à la mesure des résultats et des progrès réalisés au regard des objectifs des politiques et des programmes.

La plupart des pays de la région ont appliqué des mesures visant à sensibiliser davantage les hommes et les femmes à la santé et aux droits en matière de reproduction et à l'exercice de ces droits. Malgré cela, dans de nombreux pays, les adolescents et les jeunes n'ont toujours pas accès aux informations et aux services. Les États arabes ont continué à promouvoir le rôle de la société civile, encore qu'à des degrés différents selon les pays. Dans ce domaine, pour qu'il y ait progrès durable, il faut que les gouvernements et agences internationales et bilatérales de développement soutiennent la participation des ONG dans l'application du Programme d'action de la CIPD.

Dans la région des États arabes, la plupart des programmes de pays bénéficiant du soutien du FNUAP contribuent de façon marquante à améliorer les installations matérielles, à relever les niveaux de compétence des agents de santé, à intégrer les services consultatifs de base, à accroître les possibilités de se procurer des contraceptifs de plus en plus divers et à institutionnaliser les systèmes de garantie de la qualité, afin de contrôler et d'améliorer les services de santé en matière de reproduction. On a par ailleurs rendu plus accessibles les services de santé en matière de reproduction, en construisant de nouveaux dispensaires de soins de santé primaires et en fournissant un ensemble étendu de services en la matière, dont les composantes portent notamment sur la maternité sans risques et la planification familiale, la prévention et la gestion des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, et les mutilations génitales des femmes.

Nombreux sont les exemples de l'application concrète du Programme d'action au niveau des pays. Dans certaines régions sous-desservies de la Jordanie, du Soudan et du Yémen, on a entrepris des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) et des activités génératrices de revenus, ainsi que des projets intégrant la santé en matière de reproduction et la participation des femmes au développement. Des efforts similaires ont été déployés au Maroc, où

la décentralisation a été étayée dans le cadre d'un projet financé par le FNUAP visant 13 des provinces les moins desservies.

On a par ailleurs procédé à l'intégration des services de santé en matière de reproduction dans le cas de populations se trouvant dans des circonstances spéciales, comme les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et les réfugiés. C'est ainsi que la seconde phase d'un projet visant le Centre féminin du camp Al-Bureij de réfugiés palestiniens a été lancée pour répondre aux besoins en services de santé en matière de reproduction, en aide sociale, en conseils juridiques et en éducation communautaire.

Pour répondre aux besoins des jeunes, la Tunisie et le Maroc ont entrepris une programmation novatrice destinée aux jeunes et aux adolescents et le Bahreïn a mis au point un cadre stratégique national concernant la santé en matière de reproduction chez les adolescents. Au Maroc, on a eu recours à des spectacles de marionnettes dans les foyers de jeunes pour adresser des messages sur les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, ainsi que sur la santé et les droits en matière de reproduction. L'impact de ces spectacles est allé au-delà des spectateurs des centres de jeunes, puisqu'il y a eu des retombées sur les membres de leur famille et leurs amis.

Devant la nécessité de disposer de données précises et fiables, un certain nombre de pays se sont employés, avec l'aide technique du Fonds, à mettre au point des indicateurs valables permettant de suivre les résultats des politiques et des programmes. Grâce à l'aide du Conseil de la population, on a procédé au Yémen et en Jordanie à deux analyses de situation pour aider le Ministre de la santé de chacun de ces pays à évaluer la qualité des services rendus dans les centres publics de santé et à mettre au point les mesures à prendre à ce sujet. Ces études visaient en outre à transférer les connaissances méthodologiques aux institutions nationales participantes.

On a diffusé les résultats de l'enquête menée au Maroc dans le cadre du Projet panarabe relatif au développement de l'enfant, afin qu'ils puissent servir de base à une banque régionale d'indicateurs démographiques et d'indicateurs de santé de la reproduction. Ces résultats ont révélé des progrès sans précédent dans la réduction des taux de mortalité infantile et postinfantile et des taux de fécondité.

Au Soudan, un enregistrement complet et une enquête de référence effectués dans les zones visées par des projets financés par le FNUAP ont fourni des indicateurs fiables permettant de suivre les progrès effectués sur la voie de la réalisation des objectifs de la CIPD. Dans les territoires palestiniens occupés, les résultats du recensement de 1997 ont été publiés et ont permis d'établir des données actualisées et fiables concernant la taille, les caractéristiques et la répartition de la population. À Amman (Jordanie), les équipes d'appui aux programmes de pays ont aidé le Bureau central palestinien de recensement et de statistique à mettre au point un projet permettant d'utiliser efficacement les résultats des recensements et de renforcer les capacités locales d'analyse des données.

Sur le plan des activités de promotion, des progrès ont été accomplis grâce au partenariat avec le Centre islamique international d'études et de recherches démographiques, qui a organisé, en février, la Conférence internationale sur la population et la santé reproductive dans le monde musulman, tenue au Caire sous les auspices du grand imam de la mosquée Al-Azhar. Cette conférence, qui avait pour objet d'approfondir le dialogue entre scientifiques, intellectuels et décideurs politiques musulmans sur les questions de population et de santé en matière de reproduction, a attiré des participants provenant de 42 pays musulmans et des représentants d'organisations islamiques et autres, dont des ONG. La Conférence a formulé des recommandations portant, entre autres, sur la population, les droits à la reproduction et les problèmes des femmes et elle a réaffirmé que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et ses 23 principes étaient conformes aux principes de la charia.

L'aide en nature et les soutiens financiers locaux apportés aux programmes et projets du FNUAP ont considérablement progressé au cours de l'année. En Égypte, le Gouvernement s'est engagé à assurer 10 % des financements requis au titre du programme de pays dans le cadre d'un arrangement mettant en jeu un fonds d'affectation spéciale. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a effectué son



ONU/John Isaac

*Petite fille arabe. Onze pays arabes ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.*

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU/John Isaac

*Couple de réfugiés croates. Plusieurs pays d'Europe de l'Est ont accueilli un grand nombre de réfugiés en 1998.*

troisième paiement au titre d'un accord qui augmente d'environ 10 % les fonds mis à disposition pour le cinquième programme de pays. Le Gouvernement libanais a prouvé qu'il était toujours fortement attaché aux problèmes de population en consacrant un montant total de 2,5 millions de dollars au programme bénéficiant de l'aide du FNUAP.

Le FNUAP a contribué activement à l'établissement du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région. Au Maroc, le bilan commun de pays et le premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été menés à terme en 1998. En Turquie, le FNUAP a participé à la planification du bilan commun de pays effectuée en 1998. En République arabe syrienne, le FNUAP a entamé des échanges de vues avec d'autres institutions des Nations Unies afin d'intégrer l'évaluation démographique du pays dans l'élaboration du bilan commun de pays qui commencera en 1999 en vue de l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement appelé à démarrer en l'an 2001.

**Algérie.** En 1998, l'Algérie a formulé et mis définitivement au point les sous-programmes et les éléments de projets relevant du programme de pays nouvellement approuvé. Au cours de l'année, les relations ont été renforcées avec les responsables homologues de l'administration publique.

**Égypte.** En 1998, le FNUAP a continué de collaborer étroitement avec ses homologues gouvernementaux pour mettre définitivement au point les documents concernant le sous-programme et les éléments du projet, dont la presque totalité avait pris leur forme définitive à la fin de l'année. Un accord est intervenu avec l'UNICEF et l'OMS et le Ministère des affaires sociales concernant un nouveau projet novateur de lutte et d'action préventive contre les mutilations génitales des femmes. Ce projet prévoit une approche intersectorielle d'apport d'informations, d'éducation et de services aux femmes et aux adolescentes qui ont été ou qui risquent d'être excisées.

## Europe

**Pays européens à économie en transition.** L'année 1998 a été particulièrement difficile pour les pays européens à économie en tran-

sition. Alors que certains pays d'Europe centrale et de la région de la Baltique ont connu une croissance économique impressionnante, d'autres économies ont subi une grave détérioration en 1998. Les gains qui avaient été obtenus dans l'amélioration des niveaux de vie connaissent actuellement un recul, et le bien-être général de la population est en baisse dans de nombreuses parties de la région.

Il y a eu au cours de l'année plusieurs occasions d'examiner les progrès accomplis dans le domaine de la population et du développement dans le contexte du processus CIPD+5. Une réunion d'un groupe d'experts sur "La santé en matière de reproduction : application du Programme d'action de la CIPD en Europe centrale et en Europe de l'Est : enseignements tirés après la Conférence du Caire" s'est tenue à Copenhague en septembre, et une réunion régionale sur la population s'est tenue à Budapest en décembre. Ces deux réunions ont fourni l'occasion d'analyser les tendances actuelles dans le domaine de la population et du développement et de faire des recommandations sur les principales mesures pour l'avenir.

Dans le domaine démographique, de nombreux pays de la région connaissent une évolution démographique sans précédent et sont plongés dans une crise de la santé et de la mortalité. On se rend compte que des problèmes comme les faibles taux de fécondité et le vieillissement de la population ont un impact profond sur l'économie. Dans la Communauté d'États indépendants et les pays baltes, l'état de santé de la population et le taux de mortalité, en particulier des hommes, se détériorent.

Il y a des situations diverses, dans la région, en ce qui concerne la santé en matière de reproduction. Il y a une tendance lente mais positive en ce qui concerne le taux d'utilisation de contraceptifs, et le taux d'avortement a baissé. Cependant, il y a toujours une discordance importante entre le faible taux d'utilisation de contraceptifs et le faible taux total de fécondité, ce qui indiquerait que l'avortement reste toujours la principale méthode pour maîtriser la fécondité. Malgré une amélioration, les taux de mortalité maternelle dans la région sont toujours de 5 à 10 fois plus élevés que dans le reste de l'Europe. En outre, malgré le manque de données fiables, on estime que l'infécondité secondaire résultant de l'avortement est assez élevée. L'intégration de

## APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU

*Dans une crèche égyptienne; en Égypte, le FNUAP cherche à prévenir les mutilations génitales de la femme.*

services de santé en matière de reproduction dans les soins de santé primaires est actuellement la question opérationnelle la plus urgente dans la région.

L'un des problèmes majeurs dans la région est la proportion élevée de maladies sexuellement transmissibles (MST) et les taux élevés d'infection par le VIH. Le nombre de cas signalés de syphilis a augmenté de 30 à 40 fois au cours de ces dernières années, ce qui entraîne une grave menace d'épidémie immédiate de MST dans la région. En outre, une augmentation cumulative de nouveaux cas d'infection par le VIH s'est produite dans de nombreuses parties de la région, en particulier au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine.

La santé des adolescents en matière de reproduction est devenue un problème critique dans la région, en particulier à cause de la détérioration de la situation économique qui a exposé les jeunes à différentes formes de comportement à haut risque. Les taux de fécondité des adolescentes dans la région étaient environ trois fois plus élevés que la moyenne en Europe occidentale, et il y a eu ces dernières années une augmentation du taux d'avortement des adolescentes (un dixième des avortements dans la région concernait les jeunes filles âgées de moins de 19 ans); toutefois, il y a des signes de stabilisation. Bien qu'il soit évident que l'éducation sexuelle et en matière de reproduction dans les écoles joue un rôle important afin d'empêcher les grossesses non désirées et les MST, plusieurs pays de la région se sont montrés peu enclins à intégrer ces sujets dans les programmes scolaires, à cause d'une forte opposition politique.

Afin de faire face à ces tendances, le Fonds a lancé en 1998 de nombreuses activités dans toute la région. Le programme de pays du FNUAP pour l'Albanie, qui avait été approuvé en 1997, a démarré en 1998. Ce programme est entièrement axé sur la santé en matière de reproduction. En outre, pour la première fois, le FNUAP a approuvé en 1998 un projet visant à appuyer le développement complet des informations et des services dans le domaine de la santé en matière de reproduction en Bosnie-Herzégovine. Afin de répondre aux besoins des régions les plus gravement touchées par la crise économique russe, le FNUAP a approuvé un projet de six mois afin de fournir des services de santé en matière de reproduction au niveau des districts dans la

République de Sakha (Yakoutie) de la Fédération de Russie. Le Fonds continue à appuyer le renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse des données. La première enquête sur la santé en matière de reproduction dans la République de Moldova a été publiée en 1998.

Le FNUAP a également continué à appuyer des programmes complets de santé en matière de reproduction en Arménie, en Géorgie, en Roumanie et en Ukraine. Tous ces programmes visent à améliorer l'état de santé en matière de reproduction des femmes et des hommes grâce à la formation de spécialistes de la santé et à l'exécution d'activités d'information, d'éducation et de communication.

En 1998, le FNUAP a appuyé un certain nombre d'activités relatives à certains pays concernant la santé en matière de reproduction des adolescents. En Roumanie et en Arménie, le FNUAP a fourni des fonds pour la réalisation d'études visant à mieux comprendre le comportement des adolescents. Le Fonds a également appuyé un programme d'information et de sensibilisation visant à réduire le nombre de cas de grossesses non désirées et de MST qui a été exécuté par une ONG locale s'occupant des jeunes en Roumanie, la Fondation des jeunes pour les jeunes. Dans la Fédération de Russie, le FNUAP appuie l'Association russe de planification de la famille afin de mettre au point un programme d'éducation des adolescents par leurs pairs.

Les pays d'Europe de l'Est continuent à accueillir un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en particulier en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Géorgie et dans la Fédération de Russie. Un grand nombre de ces réfugiés et personnes déplacées n'ont pas pu retourner dans leur pays ou leurs foyers et doivent faire face à un avenir incertain dans des camps de réfugiés ou des centres collectifs dans toute la région. La situation de la santé en matière de reproduction dans ces centres est souvent très difficile, et on constate une augmentation du nombre de cas de cancers du col de l'utérus et d'autres cancers de l'appareil génital à cause du manque de mesures de dépistage et de prévention.

En décembre 1998, le FNUAP a envoyé une mission d'évaluation des besoins dans la province yougoslave du Kosovo. Une proposition visant à fournir une assistance d'urgence pour la santé en matière de

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

reproduction aux Kosovars déplacés a été mise au point. Elle a été remplacée au début de 1999 par des activités visant à appuyer les réfugiés kosovars en Albanie et en Macédoine.

**Turquie.** Le FNUAP a continué à fournir une assistance en vue d'évaluer et de renforcer les programmes nationaux concernant la population et la santé en matière de reproduction en Turquie. Le Fonds a appuyé deux grandes études afin d'aider à la mise à jour des principaux indicateurs de la santé en matière de reproduction. Il a coparrainé l'enquête de 1998 sur la démographie et la santé, dont les conclusions préliminaires indiquent qu'il y a eu uniquement une légère augmentation du taux d'utilisation des contraceptifs modernes ainsi qu'une augmentation d'une utilisation des méthodes traditionnelles. Le Fonds a également appuyé une enquête sur les hommes, dont les conclusions serviront pour mettre au point une stratégie nationale en matière d'information, d'éducation et de communication, en mettant l'accent en particulier sur les hommes et les jeunes. En outre, le FNUAP a appuyé une étude sur la mortalité maternelle réalisée avec l'assistance technique de l'OMS.

## DÉPENSES DU FNUAP EN 1997-1998, PAR RÉGION ÉTATS ARABES ET EUROPE

Par principal secteur	En millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1997	1998	1997	1998
Santé en matière de reproduction/ planification de la famille	15,2	16,0	63,5	65,5
Stratégies en matière de population et de développement	4,7	4,2	19,5	17,2
Activités promotionnelles	4,1	4,2	17,0	17,3
<b>Total</b>	<b>24,0</b>	<b>24,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS				
A	8,1	6,8	37,9	31,9
B	7,5	11,8	35,3	55,4
Pays en transition	3,8	0,8	17,9	3,8
Autres pays	1,9	1,9	8,9	8,9
<b>Total</b>	<b>21,3</b>	<b>21,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	21,3	21,3	88,8	87,1
Activités régionales	2,7	3,1	11,2	12,9
<b>TOTAL PAR RÉGION</b>	<b>24,0</b>	<b>24,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

## ASIE ET PACIFIQUE

En 1998, conformément à leur engagement d'appliquer le Programme d'action de la CIPD, les pays d'Asie et du Pacifique ont poursuivi leurs efforts visant à réorienter leurs politiques et leurs programmes en matière de population et de développement selon les lignes directrices du Programme d'action, en tenant compte de leur propre situation démographique, socioéconomique et politique. L'engagement politique envers les objectifs de la CIPD a été maintenu, et les progrès en vue d'obtenir l'appui des ONG et de la société civile, surtout dans le domaine de la santé en matière de reproduction, ont été renforcés. Sur le plan opérationnel, on a assisté en 1998 à l'approbation de nouveaux programmes de pays du FNUAP et à la mise au point de sous-programmes et de projets pour le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, l'Inde, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République populaire démocratique de Corée, la sous-région du Pacifique et la Thaïlande, ainsi qu'à l'approbation de la prorogation des programmes pour les républiques d'Asie centrale, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Pakistan et les Philippines. En outre, des examens à

mi-parcours ont été effectués aux Philippines et dans les pays d'Asie centrale, et des évaluations démographiques de pays ont été finalisées pour la République islamique d'Iran et les Philippines. Dans le cadre du processus CIPD+5, des examens techniques de l'application du Programme d'action de la CIPD ont été effectués dans plusieurs pays.

Comme dans le passé, l'assistance du FNUAP en Asie et dans le Pacifique en 1998 a visé principalement à rendre opérationnels les services de santé en matière de reproduction, y compris pour les adolescents, en insistant sur le renforcement des capacités nationales. Le FNUAP a continué à appuyer les efforts déployés par la plupart des pays afin de réviser ou de mettre au point des politiques concernant la population et la santé en matière de reproduction, des directives opérationnelles et des normes pour les centres de santé en matière de reproduction.

Par exemple, au Bangladesh, en s'inspirant des résultats de la recherche sur les opérations, on a mis au point un ensemble de services essentiels qui fait partie d'un ensemble plus complet de services de santé en matière de reproduction. L'assistance du FNUAP a contribué à la rénovation de 47 centres de santé qui fournissent ces services. Une opération similaire a été lancée en Inde.

Au Népal, des directives pour la santé en matière de reproduction ont été élaborées et une nouvelle stratégie est mise au point afin de faire face aux problèmes de la morbidité et de la mortalité maternelles, sur la base des conclusions d'une enquête effectuée en 1998.

Aux Philippines, un ensemble intégré de 10 éléments des services de santé en matière de reproduction fait l'objet d'un projet pilote dans la province de Nueva Vizcaya et servira de modèle pour le reste du pays. Cependant, une leçon essentielle est que même si les efforts sont concentrés sur une seule province, cela est encore très ambitieux.

En Thaïlande, le Gouvernement a annoncé récemment l'intégration d'éléments de la santé en matière de reproduction dans un ensemble de services. La République islamique d'Iran a encore renforcé son réseau de soins de santé en intégrant un certain nombre de services de santé en matière de reproduction, notamment la planification de la famille, la prévention des MST et les services de conseils pré-nuptiaux.

L'expansion des services de santé en matière de reproduction dans des zones éloignées sous-desservies était un élément essentiel des programmes exécutés au Bangladesh, au Cambodge, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique populaire lao, en République islamique d'Iran, dans la sous-région du Pacifique Sud et au Viet Nam. Le sous-programme de santé en matière de reproduction au Viet Nam s'est amélioré considérablement grâce à un financement direct pour huit provinces, alors qu'on continuait à renforcer la capacité au niveau central. L'appui du FNUAP a également été étendu à la fourniture de services de santé d'urgence en matière de reproduction dans les zones de l'Afghanistan qui ont été affectées par le tremblement de terre du mois de mai.

Les obstacles rencontrés dans plusieurs pays pour passer à une approche intégrée de la santé en matière de reproduction découlent principalement du manque de personnel qualifié, des ressources humaines limitées au niveau local, d'une mauvaise compréhension des besoins des utilisateurs, et des difficultés causées par l'intégration opérationnelle des services de santé en matière de reproduction dans l'infrastructure sanitaire existante qui est limitée.

Afin de surmonter ces obstacles et d'améliorer la situation, l'appui du Fonds a été centré sur le renforcement des capacités grâce à la formation de spécialistes de la santé. Par conséquent, de vastes programmes de formation dans les domaines de la santé en matière de reproduction, de l'information, de l'éducation et de la communication, et de l'aptitude à donner des conseils ont été lancés au Bangladesh, au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Mongolie, au Népal, au Pakistan et en République islamique d'Iran. Par exemple, au Cambodge, plus de 2 000 agents sanitaires ont été formés; en Mongolie, grâce à un programme de formation et à la rénovation des centres de santé, des services ont été fournis à plus de 5 000 utilisateurs pendant une période de six mois; en République islamique d'Iran, les services ont été étendus à des provinces éloignées; et au Bangladesh, 75 % des centres de santé dans 64 districts ont été rénovés afin de fournir ces services.

## APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU/John Isaac

*La promenade des tout-petits en Chine, pays où le FNUAP soutient des programmes de santé reproductive, d'émancipation de la femme, de plaidoyer et de collaboration Sud-Sud.*

Dans le Programme d'action de la CIPD, il est demandé aux gouvernements et aux organismes internationaux de promouvoir un partenariat effectif avec la société civile. Un exemple de coopération effective avec la société civile est fourni par l'Initiative pour la santé en matière de reproduction en Asie, qui est le mécanisme de coopération le plus important entre la Commission européenne, le FNUAP et le secteur non gouvernemental. L'Initiative a été lancée en 1997 et les activités ont commencé en 1998 au Bangladesh, au Cambodge, au Népal, au Pakistan, en République démocratique populaire lao, à Sri Lanka et au Viet Nam. Vingt et une ONG européennes et plus de 60 ONG et autres organisations nationales ont participé à l'élaboration des programmes de 38 projets de pays. En 1998, 20 projets ont été lancés, pour la plupart dans le domaine de la santé en matière de reproduction des adolescents et afin de promouvoir les interrelations et la collaboration au niveau national.

Des exemples de partenariat efficace avec des ONG sont fournis par les activités entreprises aux Philippines, où 34 % du financement du FNUAP ont été affectés à un projet cadre de 30 ONG travaillant dans 18 provinces afin de compléter les services fournis par le Gouvernement. Les ONG s'efforçaient de fournir des services à des groupes cibles d'accès difficile, comme les travailleurs sexuels, les femmes célibataires et les adolescents. Elles ont également commencé à fournir des services aux populations pauvres et marginalisées qui ne bénéficient pas d'une manière appropriée des services publics ou commerciaux. Les ONG ont utilisé des approches novatrices en fournissant des services qui tiennent compte des différences entre les sexes et en appliquant les stratégies en matière d'information, d'éducation et de communication afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, d'accroître la participation des hommes et de répondre aux préoccupations des adolescents concernant la santé en matière de reproduction.

Le Fonds a continué à appuyer les efforts visant à promouvoir la participation et la responsabilisation des hommes. Le FNUAP et l'Organisation de coopération économique ont organisé conjointement une conférence sur la mobilisation et la promotion du rôle des hommes dans les programmes concernant la population et la santé en matière de reproduction. Cette conférence a été accueillie à Bakou par le Gouvernement azerbaïdjanais et était la dernière d'une série de quatre conférences régionales organisées depuis 1995 dans le cadre du

suivi de l'application du Programme d'action de la CIPD dans les 10 pays membres de l'Organisation de coopération économique. La conférence a examiné l'importance de mettre l'accent sur les droits et les responsabilités des hommes dans les programmes concernant la population et la santé en matière de reproduction et proposé des moyens concrets à cet effet.

L'assistance du FNUAP en Asie et dans le Pacifique avait une deuxième orientation importante dans le domaine de la santé en matière de reproduction des adolescents, qui devient une préoccupation prioritaire. La plupart des pays faisaient état de niveaux élevés d'activités sexuelles sans protection parmi les couples mariés ou non, ce qui exposait les adolescents à des risques élevés de grossesses non désirées et de MST/sida. On a indiqué que le nombre élevé d'avortements à risques était un problème majeur en Asie. Dans certains pays, le fait que l'on continue à croire que l'éducation sexuelle et l'accès aux services entraînent la promiscuité constitue un obstacle majeur à la promotion de la santé en matière de reproduction des adolescents. La situation est aggravée par la mauvaise qualité des services de santé en matière de reproduction pour les adolescents dans de nombreux pays. Plusieurs pays, notamment la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, ont lancé un processus pour mettre au point des activités pilotes en effectuant une évaluation des besoins des adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction. D'autres pays, comme l'Indonésie, la Mongolie, la République de Corée et Sri Lanka, ont élaboré un plan directeur pour répondre aux préoccupations des adolescents concernant la santé en matière de reproduction. Toutefois, la plupart des pays n'ont pas de politiques bien définies et, même dans les pays qui ont des politiques de santé en matière de reproduction des adolescents, les services ne sont pas souvent d'un accès facile pour les adolescents.

Pour sensibiliser davantage les décideurs aux problèmes liés à la santé des adolescents en matière de reproduction et surmonter les préjugés à ce sujet, les activités de plaidoyer ont été intensifiées en 1998 aux niveaux national et régional grâce à l'organisation d'une série de conférences internationales de haut niveau avec l'aide du FNUAP. Au niveau régional, des conférences et des ateliers techniques ont été organisés à Bangkok (Thaïlande) et à New Delhi (Inde) pour faciliter la formulation de politiques précises et de stratégies de programme concernant la santé des adolescents en matière de

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU

*Enfants attendant l'autobus scolaire en Afghanistan, pays où le FNUAP organise des services de soins d'urgence en santé de la reproduction pour les victimes des tremblements de terre.*

reproduction. Un ensemble de stratégies a été formulé pour aider les planificateurs et les décideurs à élaborer des politiques et exécuter des programmes en faveur des adolescents, en particulier des filles.

Au niveau des pays, en particulier au Bangladesh, en Mongolie, au Népal, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans la sous-région du Pacifique Sud et au Viet Nam, un appui a été fourni aux efforts visant à renforcer les capacités nationales de sensibilisation des personnes qui ont de l'influence sur les jeunes, notamment les décideurs, les dirigeants religieux et les parents, aux questions touchant la santé des adolescents en matière de reproduction. Parmi les méthodes novatrices qui ont été utilisées pour atteindre les adolescents on peut citer une permanence téléphonique en Inde, en Mongolie et au Viet Nam, l'éducation par les pairs aux Philippines, des activités menées en collaboration avec des groupes religieux et des parents en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Sri Lanka, et des cours d'éducation sexuelle au Bhoutan, en Inde et en Indonésie. Au Pakistan, un programme intéressant les fillettes est axé sur le développement de l'esprit d'initiative, la santé et la nutrition, les droits de la femme et l'éducation à la vie de famille.

Les progrès rapides mais inégaux que les pays de la région du delta du Mékong, en Asie du Sud-Est, ont enregistrés au cours des 10 dernières années dans les domaines économique et politique et les transformations sociales qui les ont accompagnés ont attiré l'attention des gouvernements sur les réalités complexes de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle des jeunes par la prostitution et sur la traite des femmes et des enfants. La crise économique récente en Asie n'a fait qu'aggraver la situation. Compte tenu de l'ampleur du problème et en réponse aux préoccupations exprimées par plusieurs gouvernements, le FNUAP, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les Gouvernements japonais et suédois, a élaboré un projet pilote en 1998 pour six pays de la région du delta du Mékong. Un module de formation destiné au personnel des services de protection sociale et de santé qui pourrait servir de modèle pour d'autres sous-régions de l'Asie et du Pacifique est en cours d'élaboration et pourrait être mis à la disposition d'institutions de formation intéressées.

**Chine.** En janvier 1998, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvé le quatrième programme d'assistance du Fonds (1997-2000) à la République populaire de Chine. Ce programme, d'un coût de 20 millions de dollars, comprend quatre composantes axées respectivement sur la santé en matière de reproduction, l'émancipation des femmes, les activités de plaidoyer et la collaboration Sud-Sud.

L'un des principaux projets approuvés au titre de ce programme est le projet, d'une valeur de 14 millions de dollars, concernant la santé en matière de reproduction et la planification familiale qui a été signé par toutes les parties concernées en septembre 1998. Parmi les principales activités qui ont été menées à bien jusqu'à présent dans le cadre de ce projet, on peut citer une enquête initiale sur la santé en matière de reproduction, des évaluations des besoins, des réunions d'orientation et des voyages d'étude. La principale partie du projet est en cours d'exécution dans 32 districts situés dans 22 provinces, et le Gouvernement chinois a accepté de déroger, dans ces régions, aux objectifs concernant les taux d'acceptation de la contraception et aux quotas fixés pour le nombre d'enfants par famille, sans renoncer pour autant à ses objectifs démographiques d'ensemble. Le projet considéré vise à assurer l'application, en ce qui concerne la santé en matière de reproduction, d'une approche axée sur les bénéficiaires prévoyant la prestation d'un ensemble de services de qualité, notamment en matière de soins de santé maternelle, de traitement des infections de l'appareil génital et des MST, et des services de planification familiale offrant une vaste gamme de méthodes de contraception. Dans le cadre du projet relatif à la santé en matière de reproduction et à la planification familiale, deux projets pilotes axés sur la santé des adolescents en matière de reproduction et la sensibilisation de la société ont été entrepris dans les zones urbaines.

Pour bien montrer que le gouvernement avait accepté de déroger aux objectifs et quotas fixés en matière de contraception et de nombre d'enfants par famille, des matériels d'information, d'éducation et de communication relatifs à l'approche qualitative définie par la CIPD en ce qui concerne la santé en matière de reproduction et la planification familiale seront distribués aux ménages et aux cliniques dans tous les districts où le projet est exécuté. Considérant le caractère sensible de ces questions en Chine, un temps considérable a été consacré à l'éla-

ASIE ET PACIFIQUE				
Par principal secteur	En millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1997	1998	1997	1998
Santé en matière de reproduction/ planification de la famille	42,3	44,1	67,8	63,1
Stratégies en matière de population et de développement	10,3	17,7	16,5	25,3
Activités promotionnelles	9,8	8,0	15,7	11,6
<b>Total</b>	<b>62,4</b>	<b>69,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS				
A	30,5	37,8	51,8	57,6
B	17,2	17,2	29,3	26,3
C	5,0	3,7	8,5	5,6
Pays en transition	4,9	5,7	8,3	8,7
Autres pays	1,2	1,2	2,0	1,9
<b>Total</b>	<b>58,8</b>	<b>65,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	58,8	65,7	94,3	94,0
Activités régionales	3,6	4,2	5,7	6,0
<b>TOTAL PAR REGION</b>	<b>62,4</b>	<b>69,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

boration de matériels appropriés. Ceci a toutefois ralenti les activités menées au titre du projet au niveau local. On espère que pour la formulation de ses stratégies futures dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale, le Gouvernement tiendra compte des résultats obtenus dans les 32 districts visés par le projet.

En ce qui concerne le projet relatif à l'émancipation des femmes, qui est axé sur 15 districts, la mise au point du descriptif de projet progresse. Le projet d'activités de plaidoyer mettra l'accent sur la prestation de soins de santé en matière de reproduction, axés sur les bénéficiaires, la valorisation des fillettes, la responsabilisation des hommes et la santé des adolescents en matière de reproduction. Il sera exécuté dans les mêmes districts que le projet relatif à l'émancipation des femmes. Certaines activités préalables au projet ont été approuvées en attendant que celui-ci soit définitivement mis au point. Un projet Sud-Sud est également en cours d'élaboration, et les discussions se poursuivent sur le choix de ses objectifs prioritaires.

**Sous-région du Pacifique.** Compte tenu des différences socio-économiques et culturelles considérables qui existent entre eux, les différents pays de la sous-région du Pacifique ont eu des réactions très variées au Programme d'action de la CIPD. La plupart d'entre eux ont cependant adopté l'approche définie dans le domaine de la santé en matière de reproduction et ont accepté les principes essentiels du Programme d'action. Malgré cela, certains pays continuent à enregistrer des taux élevés de mortalité et de morbidité maternelles, de fécondité cumulée et d'accroissement de la population. En outre, de nouveaux problèmes concernant la santé en matière de reproduction se sont posés, tels que l'augmentation du nombre de grossesses chez les adolescentes et une augmentation de l'incidence des MST, y compris le VIH/sida. Le problème majeur des pays insulaires du Pacifique concerne l'amélioration de l'accès à des services de qualité dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale, en particulier pour les groupes mal desservis comme les adolescents et les hommes et les populations des îles éloignées.

Les pays insulaires du Pacifique ont fait un bilan détaillé de leur expérience en ce qui concerne l'application du Programme d'action de la CIPD à l'occasion d'une réunion régionale tenue aux Fidji en 1998 et, avec l'assistance du FNUAP, ils ont identifié les problèmes qui se posent à chacun d'entre eux et à la sous-région du Pacifique.

Les gouvernements et des groupes de la société civile ont lancé de nouvelles initiatives qui portaient notamment sur un programme intégré de santé en matière de reproduction (Îles Salomon); un programme axé sur les besoins des adolescents et fondé sur la fourniture de conseils par des jeunes dans un environnement convivial (Îles Marshall); le recours à des activités théâtrales du Wan Smog Bal Theatre Group pour éduquer les jeunes qui ont quitté l'école et les personnes vivant dans des zones rurales éloignées sur les questions touchant la santé en matière de reproduction (Vanuatu). Aux Fidji, des organisations non gouvernementales comme le Fidji Women's Rights Movement et le Fidji AIDS Task Force jouent un rôle de plaidoyer et de programmation en examinant les questions touchant les droits des femmes et la parité entre les sexes et en encourageant les collectivités à se mobiliser face à l'épidémie de VIH/sida.

Dans le cadre du deuxième cycle de son programme d'assistance à la sous-région du Pacifique portant sur la période 1998-2001, le Fonds aborde un grand nombre de ces questions de manière intégrée en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités nationales et régionales de prestation de services de santé en matière de reproduction, en renforçant les capacités nationales et régionales de planification, de gestion et d'information, d'éducation et de communication concernant la santé en matière de reproduction, en contribuant à la création d'une base de données actualisées et fiables sur la santé en matière de reproduction et en élargissant l'accès des jeunes et des adolescents aux services de santé en matière de reproduction.

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

L'année 1998 a été importante pour l'action du Fonds en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les partenariats avec des organismes des Nations Unies de même qu'avec les ONG et d'autres groupes de la société civile ont été élargis et renforcés, des questions nouvelles telles

que l'équité entre les sexes et la responsabilité des hommes sur le plan de la santé en matière de reproduction ont été examinées, et un soutien a été apporté à des initiatives susceptibles d'être reproduites ailleurs. Dans le contexte du processus d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement cinq ans après son adoption, toute une gamme d'activités qui ont aidé à consolider l'engagement pris en vue de l'application de ce programme d'action a été entreprise dans la région. Le FNUAP a également continué à participer au programme pilote en cours au Guatemala au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

**Santé et droits des adolescents en matière de reproduction.** La santé et les droits des adolescents en matière de reproduction constituent un domaine d'action stratégique prioritaire pour la région sur lequel sont axées les initiatives du FNUAP. La pauvreté, le chômage, l'absence de formation et de possibilités d'éducation, les grossesses précoces, les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions, des taux élevés d'infection par le VIH et les MST et des inégalités marquées selon le sexe dès le plus jeune âge comptent parmi les problèmes auxquels doivent faire face les adolescents.

Presque tous les programmes de pays bénéficiant de l'appui du FNUAP comportent d'importants volets plaidoyer, information, éducation et communication (IEC) et services visant à promouvoir la santé et les droits des adolescents. Le FNUAP a participé à la huitième Conférence des "Premières dames" tenue à Santiago (Chili) en septembre et à un atelier parlementaire régional organisé en collaboration avec l'UNESCO en mars dans la même ville pour renforcer l'appui à l'éducation sexuelle. En Haïti, il a financé une campagne de sensibilisation au VIH/sida, notamment un projet de formation de jeunes chargés de conseiller leurs pairs. Au Pérou, un accord interministériel pour la promotion de modes de vie sains chez les adolescents et les jeunes a été conclu à l'occasion de la Journée mondiale de la population. Au Venezuela, le FNUAP a continué à collaborer avec un réseau d'ONG pour promouvoir l'adoption de lois et des activités de sensibilisation concernant la santé des adolescents en matière de reproduction. En République dominicaine, le FNUAP a appuyé deux ONG s'occupant des jeunes dans le cadre du premier projet axé sur la santé des adolescents en matière de reproduction à être mené en collaboration par le Ministère de la santé et des ONG. Ce projet vise à développer les qualités d'animateur chez les jeunes et à accroître la confiance qu'ils ont en leur valeur personnelle, en renforçant un programme de formation de jeunes chargés de conseiller leurs pairs dans 36 quartiers urbains pauvres. Il fait appel à des enseignants, à des soignants et à des prêtres catholiques et associe des activités de conseil, d'IEC et d'orientation vers les services de santé publique. Dans le cadre du suivi de la Conférence régionale de 1997 sur la santé des adolescents en matière de reproduction, le FNUAP appuie un projet de recherche multinational de l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine sur l'intégration de la santé des adolescents en matière de reproduction aux programmes de formation à l'emploi. Le FNUAP a également mobilisé des ressources pour des soins de santé en matière de reproduction facilement accessibles pour les adolescents en Équateur, en Haïti, au Honduras et au Nicaragua.

À la Barbade, le FNUAP a organisé en octobre un Sommet des jeunes des Caraïbes, auquel ont participé des animateurs de groupes de jeunes, des organismes publics et privés s'occupant de la jeunesse et un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'institutions de toute la sous-région. Ce Sommet, qui a été ouvert par la Directrice exécutive du FNUAP, a permis aux jeunes des Caraïbes d'exprimer leurs préoccupations et de faire connaître leurs priorités et a débouché sur l'adoption d'un plan d'action régional et d'une déclaration négociée par les jeunes sur la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction. Un ambassadeur itinérant pour les jeunes a également été nommé par le FNUAP avec la participation de jeunes et d'ONG de la région des Caraïbes. En 1998, le FNUAP a assuré la présidence du Comité de coordination pour les Amériques sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

Une leçon fondamentale qui s'est dégagée dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction est que même dans une région où l'opposition de groupes conservateurs et religieux se fait entendre haut et fort, il est possible de réaliser des progrès si l'on applique la bonne stratégie – principalement en reconnaissant que les

## APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

jeunes sont les mieux à même de plaider leur propre cause et de démentir les accusations fallacieuses des forces de l'opposition qui déforment leurs vues. À mesure que les programmes se développent, il convient de garder à l'esprit que les approches traditionnelles étroitement définies risquent d'être à l'origine de conceptions lacunaires et tendancieuses. Un suivi rigoureux sera nécessaire pour assurer l'adoption d'une stratégie de programmation tenant compte des sexospécificités et des droits des adolescents qui réponde véritablement à leurs besoins dans les domaines de la santé en matière de reproduction et du développement.

**Qualité des soins.** La fourniture de soins de qualité mettant l'accent sur la prise en compte des sexospécificités et des besoins des femmes pauvres et des femmes autochtones a été un objectif de programmation prioritaire en 1998. Tous les programmes bénéficiant de l'appui du FNUAP dans la région sont axés sur la mise en place de capacités nationales pour améliorer la qualité des soins et faire en sorte que les services et les prestataires de services répondent aux besoins spécifiques des hommes et des femmes et des personnes âgées et respectent les clients de tous les milieux sociaux et culturels. Le programme en cours en Bolivie illustre cette approche et répond aux besoins des autochtones qui constituent la majorité de la population. En Équateur, le FNUAP a continué à appuyer un projet novateur associant les pratiques traditionnelles des guérisseurs autochtones à la médecine moderne. En Bolivie et au Pérou, une méthode novatrice mise au point par l'équipe d'appui du FNUAP avait pour objet de contribuer à l'émancipation des femmes autochtones en leur apprenant à lire et à écrire en quechua et en espagnol tout en leur donnant simultanément des informations sur leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction, de même que sur l'égalité entre les sexes, afin d'améliorer leur bien-être et leur santé et de leur donner les moyens de gagner leur vie. Compte tenu du succès de cette méthode, plusieurs autres pays s'y sont intéressés. Un documentaire réalisé sur son application au Pérou a permis au FNUAP de remporter un premier prix lors du Festival international du film de La Havane (Cuba) en décembre. En juin 1998, un séminaire régional de femmes autochtones organisé au Pérou par le Centre de recherche et de promotion sur l'Amazonie et le FNUAP a produit un plan de suivi intégré qui mettait l'accent sur la santé et les droits des femmes autochtones d'Amérique du Sud en matière de sexualité et de reproduction.

Le FNUAP a de plus en plus mis l'accent sur les efforts entrepris avec les municipalités pour permettre aux pauvres et aux membres des collectivités rurales qu'il est difficile d'atteindre d'avoir plus facilement accès aux services. Il s'est souvent avéré difficile de collaborer avec les Ministères de la santé et de l'éducation, les groupes s'occupant de la santé des femmes, les universités et d'autres institutions qui travaillent tous en partenariat au niveau local, mais les perspectives d'obtenir des résultats durables à long terme sont prometteuses. Dans le cadre de son programme régional, le FNUAP a apporté un appui à la Fédération internationale pour la planification familiale qu'il a aidé à préparer des outils d'autoévaluation conviviaux pour les organisations de services de santé en matière de reproduction. Ces outils sont axés sur la qualité des soins, la planification stratégique, les résultats durables et les adolescents. En collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le FNUAP a continué à appuyer un programme régional de formation à la gestion visant à améliorer la qualité des services et à en élargir l'accès et la portée. Il a également appuyé des activités de prévention de la mortalité liée à la maternité, notamment les activités de plaidoyer pour une maternité sans risques et de création d'alliances menées par Family Care International en Bolivie et en Colombie.

Durant l'année, le FNUAP a été invité à participer avec des ONG et des établissements d'enseignement au lancement d'une initiative et à des activités de suivi visant à responsabiliser les hommes et touchant l'égalité entre les sexes et la santé en matière de reproduction. En octobre, une importante conférence régionale financée par le FNUAP et organisée au Mexique par la Fédération internationale pour la planification familiale et l'Association pour la contraception chirurgicale volontaire a rassemblé plus de 100 experts et spécialistes des programmes de toute la région. Le FNUAP a continué à appuyer la constitution de réseaux nationaux et l'élaboration de stratégies visant à faire participer les hommes de façon constructive aux activités concernant la santé en matière de reproduction et l'équité entre les sexes. En Bolivie, en Équateur, au Nicaragua et au Paraguay, il a continué à appuyer, en collaboration avec les forces armées, un programme novateur visant à mettre en place des activités de sensibilisation de leur personnel, essentiellement masculin, aux questions concernant les femmes, les droits de l'homme et la santé en matière de reproduction.



ONU/Éskinder Debebe

En Haïti, le FNUAP soutient des initiatives de soins pour les adolescents.

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Par principal secteur	En millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1997	1998	1997	1998
Santé en matière de reproduction/ planification de la famille	17,3	13,4	63,0	54,1
Stratégies en matière de population et de développement	5,0	5,9	18,3	23,9
Activités promotionnelles	5,1	5,4	18,7	22,0
<b>Total</b>	<b>27,4</b>	<b>24,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS				
A	4,5	4,9	17,7	22,1
B	17,9	14,2	71,5	63,6
C	2,0	1,6	7,8	7,3
Autres pays	0,8	1,6	3,0	7,0
<b>Total</b>	<b>25,1</b>	<b>22,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités de pays	25,1	22,3	91,6	90,6
Activités régionales	2,3	2,3	8,4	9,4
<b>TOTAL PAR RÉGION</b>	<b>27,4</b>	<b>24,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

**CIPD+5.** Les activités de plaidoyer et autres activités s'inscrivant dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la CIPD ont reçu un rang de priorité élevé au cours de l'année. Tous les bureaux de pays du FNUAP se sont mobilisés pour aider les pays à élaborer des rapports nationaux et à répondre aux enquêtes menées par le FNUAP et d'autres organismes dans le contexte de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action. Le Fonds a appuyé le processus d'examen quinquennal mené par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment les réunions tenues à Aruba en mai, à la Trinité-et-Tobago en novembre et à Santiago (Chili) en décembre. Deux manifestations régionales axées sur les stratégies de plaidoyer pour l'examen et l'évaluation du Programme d'action ont été financées au Mexique : un atelier sur les droits et la santé en matière de reproduction et sur les questions plus vastes de parité entre les sexes, de population et de développement qui a rassemblé des journalistes de toute la région et une réunion des représentants régionaux du Conseil latino-américain des églises (protestantes) à l'issue de laquelle une déclaration a été publiée en faveur des droits et de la santé en matière de reproduction et du Programme d'action de la CIPD.

Le FNUAP a également continué à appuyer une initiative multinationale novatrice élaborée par le Réseau pour la santé des femmes latino-américaines et des Caraïbes qui est axée sur le suivi de l'application du Programme d'action de la CIPD. Ce suivi est assuré par des groupes féminins et comprend la préparation de rapports nationaux sur les progrès accomplis.

Au Pérou, ce projet régional a débouché sur la création d'une Commission nationale tripartite sur la population et le développement réunissant divers ministères, des organismes des Nations Unies, des universités et des groupes féminins. L'action menée par le FNUAP au niveau national et l'appui fourni par le Fonds ont joué un rôle essentiel dans la création de cette commission. Celle-ci est devenue une instance importante pour la recherche d'un consensus national et le suivi des préoccupations exprimées au sujet de la qualité des soins, face au tollé soulevé par les allégations concernant des stérilisations forcées et à la publicité que celles-ci ont reçue dans les médias. La Commission est considérée comme un modèle à reproduire dans d'autres pays dans la mesure où elle rassemble sur un pied d'égalité tous les partenaires nécessaires du gouvernement, de la société civile

et des organisations multilatérales pour promouvoir la qualité des soins et défendre les droits en matière de reproduction dans l'esprit du Programme d'action de la CIPD. En 1998, le Pérou a également arrêté son plan démographique national pour 1998-2002.

**Campagne interinstitutions des Nations Unies contre la violence à l'égard des femmes.** La Campagne interinstitutions des Nations Unies contre la violence à l'égard des femmes, qui est coordonnée par l'UNIFEM et dans laquelle le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF jouent un rôle prépondérant en collaboration avec d'autres institutions, a suscité une couverture médiatique, des activités de sensibilisation, des initiatives législatives et, surtout, un engagement politique extrêmement importants à tous les niveaux. Elle a permis, directement ou indirectement, d'obtenir toute une série de résultats importants. Ainsi, au Brésil, le Gouvernement a annoncé un accroissement des crédits alloués aux foyers d'accueil; au Pérou, une équipe spéciale interinstitutions nouvellement créée a été chargée d'élaborer un plan d'action quinquennal; au Nicaragua, des réunions ont été organisées dans des communautés défavorisées afin d'informer les femmes de leurs droits; au Venezuela, le projet de loi contre la violence au sein de la famille a été finalement adopté après deux ans d'inaction; en Équateur, les sacs contenant les déjeuners des écoliers et les transports publics affichent le logo et le slogan de la Campagne; et en Haïti, le FNUAP a fait campagne en faveur de l'adoption d'une législation contre le viol. Le principal enseignement que l'on peut tirer de ces diverses activités est que lorsque l'ONU intervient de manière coordonnée auprès de ses partenaires nationaux, elle peut contribuer très efficacement à améliorer la situation dans des domaines essentiels des droits de l'homme et des questions propres à chaque sexe. Le Groupe interinstitutions de l'ONU a tenu plusieurs réunions, notamment avec l'OPS, en vue d'élaborer des mesures de suivi et des initiatives connexes pour 1999 et 2000, notamment des stratégies de mobilisation des ressources afin de concrétiser les engagements suscités et de mettre en place des programmes et des services.

**Cyclone Mitch.** L'intervention après le passage du cyclone Mitch a été l'une des priorités du FNUAP au cours du dernier trimestre de 1998. Des représentants du Fonds dans les pays d'Amérique centrale ainsi que le Directeur de la Division de l'Amérique latine et des



ONU/F. Chariton

*L'assistance du FNUAP à la Bolivie cherche à répondre aux besoins des populations autochtones.*

## APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



UN/DPI/Ciuseppe Bizzari

*Écoliers au Paraguay, où le FNUAP a organisé un atelier régional en vue des recensements de 2000.*

Caraiïbes ont participé activement aux initiatives interinstitutions engagées au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua; ont pris part à une réunion de consultation organisée par la Banque interaméricaine de développement et consacrée à la reconstruction de la région; et ont participé à l'appel transitoire interinstitutions des Nations Unies pour les pays touchés par le cyclone Mitch ainsi qu'à l'élaboration de projets de reconstruction à moyen terme, notamment en matière d'infrastructures sanitaires pour faire face aux problèmes de santé de la reproduction et répondre aux besoins sanitaires des femmes. Au Honduras et au Nicaragua, le Fonds a participé à l'évaluation des besoins de la population déplacée en matière de santé de la reproduction, fourni des trousseaux d'urgence pour les activités dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de reproduction et contribué à l'offre de service de conseils (notamment pour la prévention de la violence à l'égard des femmes), principalement pour les adolescentes.

**Nicaragua.** Le FNUAP a fourni une assistance technique pour l'élaboration de sous-programmes consacrés à la santé de la reproduction et aux adolescents ainsi qu'à la prise en compte de la dynamique des populations dans les stratégies nationales de développement. Il a appuyé le programme du Ministère de la santé en faveur des adolescents, ainsi que les services destinés à ce groupe de population dans 17 municipalités prioritaires. En coordination avec l'OPS, il a fourni une assistance au Ministère de la santé pour l'élaboration de normes concernant les services sanitaires en faveur des adolescents et a continué d'apporter un appui au Centre hospitalier pour adolescents Bertha Calderon, situé dans la capitale. Le Ministère de la santé a par ailleurs conclu un accord avec l'Agence des États-Unis pour le développement international afin d'améliorer la gestion de la logistique. En juillet, le Gouvernement a élaboré une politique nationale et un plan d'action en matière de population. Parmi les mesures prises pour faire face au problème du manque de ressources humaines dans le domaine de la population, on peut citer les programmes de formation et d'enseignement supérieur dans les disciplines pertinentes appuyés par le FNUAP. Par exemple, celui-ci a fourni une aide à 35 ressortissants du Nicaragua et d'autres pays d'Amérique centrale qui ont obtenu en 1998 une maîtrise en santé de la reproduction de l'École de médecine du Nicaragua.

En novembre 1998, suite aux dommages considérables provoqués par le passage du cyclone Mitch, le bureau du FNUAP au Nicaragua a

accordé la priorité absolue aux efforts de reconstruction. Les plans de travail ont été modifiés de façon à mettre l'accent sur les groupes les plus vulnérables et à établir des alliances avec des représentants communautaires proches de la population touchée. S'agissant de la santé de la reproduction, le FNUAP a principalement cherché à développer le système de soins de santé primaires, en particulier en apportant du nouveau matériel aux unités de soins et aux prestataires de services de formation. Des unités mobiles d'information (deux camions) ont été fournies pour promouvoir les soins préventifs et l'éducation pour la santé auprès des populations. Une attention particulière a été accordée à la promotion de la santé en matière de sexualité et de reproduction ainsi qu'aux droits des adolescents. Le FNUAP a joué un rôle clef dans l'élaboration, avec le PNUD, d'un projet interinstitutions novateur, destiné à répondre aux besoins les plus pressants de la population, notamment des adolescentes et des femmes, dans les 25 municipalités les plus touchées des provinces septentrionales.

**Paraguay.** En 1998, le programme du FNUAP au Paraguay a été principalement consacré à la santé de la reproduction des adolescents, à savoir l'ouverture de dispensaires spécialisés offrant un ensemble complet de services aux adolescents et entreprenant des initiatives en matière d'éducation pour la santé en matière de sexualité et de reproduction. Des dispensaires spécialisés, gérés par des organisations non gouvernementales avec l'appui du FNUAP, existent à Asunción et dans le département de Guaira. Un projet d'éducation sexuelle a également été entrepris en collaboration avec les forces armées paraguayennes. Chaque année, 12 000 jeunes gens, principalement des zones rurales, accomplissent leur service militaire obligatoire et les questions de sexualité et de reproduction font partie de leur formation. De plus, les forces armées offrent certains services en matière de santé de la reproduction, notamment la distribution de contraceptifs et des services pour la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du sida. Ce double effort sur le plan de l'éducation et des services aux adolescents devrait permettre de faire baisser le taux de grossesses chez les adolescentes, qui est actuellement élevé. Une formation a été assurée au niveau local aux fonctionnaires et aux représentants du Gouvernement, dans le cadre du sous-programme sur les stratégies en matière de population et de développement, afin de leur permettre de tenir compte des préoccupations en matière de population lors de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Un atelier

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

régional a été organisé au Paraguay en vue des recensements de l'an 2000. Des efforts sont en cours afin de créer un réseau régional d'experts de la population et du développement d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili et d'Uruguay à l'appui des activités futures.

## PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX

**Santé de la reproduction.** Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, des organisations gouvernementales et non gouvernementales de pays en développement dont les activités concernent la santé de la reproduction chez les femmes, les hommes et les adolescents ont redéfini et élargi leurs politiques afin d'intégrer cet aspect de la santé dans les systèmes de soins de santé primaires. L'élément du programme interrégional consacré à cette question permet de venir en aide aux pays concernés de diverses façons, notamment de leur fournir un appui pour l'élaboration de nouvelles méthodes améliorées de contraception sûres et efficaces, ainsi que d'élaborer des principes directeurs, des méthodologies et des approches opérationnelles visant à intégrer et à renforcer les programmes et les services en matière de santé de la reproduction. L'incorporation de ces nouveaux éléments dans les programmes de planification familiale implique de disposer d'instructions techniques précises afin de régler les principaux problèmes que pose cette intégration et de bien définir le contenu de chaque élément. L'élaboration de méthodes d'intervention réalistes et efficaces par rapport à leur coût au niveau des soins de santé primaires est également essentielle. Par exemple, les régions pauvres ne disposent pas de techniques de base utilisées dans certains domaines de la santé de la reproduction en raison de leur coût très élevé. Il est donc indispensable de mettre au point des tests de diagnostic plus simples et des thérapies uniques pour le traitement des maladies sexuellement transmissibles. Les programmes interrégionaux permettent également de promouvoir le concept de santé de la reproduction en tant qu'approche globale de la santé et du bien-être des femmes, des hommes et des adolescents.

En 1998, le FNUAP a poursuivi son action dans les domaines de la mise au point et de l'évaluation de méthodes de contraception, de la surveillance contraceptive et de la recherche en santé de la reproduction. L'accent a été mis sur les travaux de recherche et l'élaboration de méthodes dont l'utilisation revient aux femmes, telles que le stérilet, le préservatif féminin et la contraception d'urgence ainsi que sur les nouvelles méthodes pour les hommes. L'appui apporté a joué un rôle clef dans l'élaboration d'une brochure d'information sur le préservatif féminin. La situation en ce qui concerne la mise au point de contraceptifs masculins est prometteuse, notamment pour ce qui est des méthodes de contraception hormonales. Le FNUAP a entrepris de financer une initiative novatrice qui encourage la participation de l'industrie à l'élaboration de nouveaux agents contraceptifs adaptés aux besoins et aux perspectives des femmes. Il existe un certain nombre de pistes dans ce domaine, et plusieurs spermicides et microbicides potentiels en sont au stade des premiers essais cliniques.

Dans le cadre des efforts visant à appliquer sur le terrain les programmes en matière de santé de la reproduction, le FNUAP a financé l'élaboration de directives techniques concernant certaines questions clefs en la matière, l'élaboration d'outils de formation des membres des organisations non gouvernementales aux activités de sensibilisation, aux questions en rapport avec les hommes et les femmes, à la santé de la reproduction, à la jeunesse et au renforcement des institutions ainsi que le renforcement des activités de santé de la reproduction dans les situations d'urgence. La fourniture d'un appui pour réduire la morbidité et la mortalité maternelles est à la fois un objectif de la Conférence internationale sur la population et le développement et une priorité programmatique du FNUAP. Dans le cadre de la santé de la reproduction, il encourage l'adoption de politiques et de programmes destinés à permettre aux femmes d'avoir facilement accès à des services essentiels de santé maternelle, y compris des services d'obstétrique d'urgence, dans des unités bien équipées et disposant d'un personnel suffisant. À cet égard, les accords de jumelage entre associations professionnelles d'obstétriciens et de gynécologues dans les pays développés et en développement a joué un rôle particulièrement utile dans l'amélioration des services offerts par les maternités dans les pays en développement, pour le dépistage précoce, l'orientation des patientes et la gestion des complications susceptibles d'être fatales lors de la grossesse ou de l'accouchement.

Il est largement admis que la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris du sida, devrait faire partie intégrante des programmes de santé de la reproduction. Le FNUAP contribue au financement des activités d'ONUSIDA en matière d'élaboration et d'essai de stratégies permettant d'intégrer les activités de prévention de ces maladies aux programmes de santé de la reproduction. Ainsi, en 1998, il a fourni un appui à la poursuite de la mise au point de tests simples et rapides de diagnostic de la syphilis, de la gonorrhée et des infections à chlamydia. La mise au point de bandes réactives pour ces maladies est en cours. Pour ce qui est de la meilleure façon d'aborder la santé en matière de sexualité et de reproduction chez les adolescents, le FNUAP a contribué aux activités de recherche, de formation, d'information et de sensibilisation et a fourni un appui technique afin de favoriser la prise de conscience de ces questions et de leur importance. L'aide fournie est destinée à accroître les capacités de recherche des institutions afin qu'elles puissent évaluer les besoins des adolescents en matière de santé en ce qui concerne la sexualité et la reproduction, identifier les insuffisances des programmes, élaborer des mesures et les évaluer une fois mises en oeuvre.

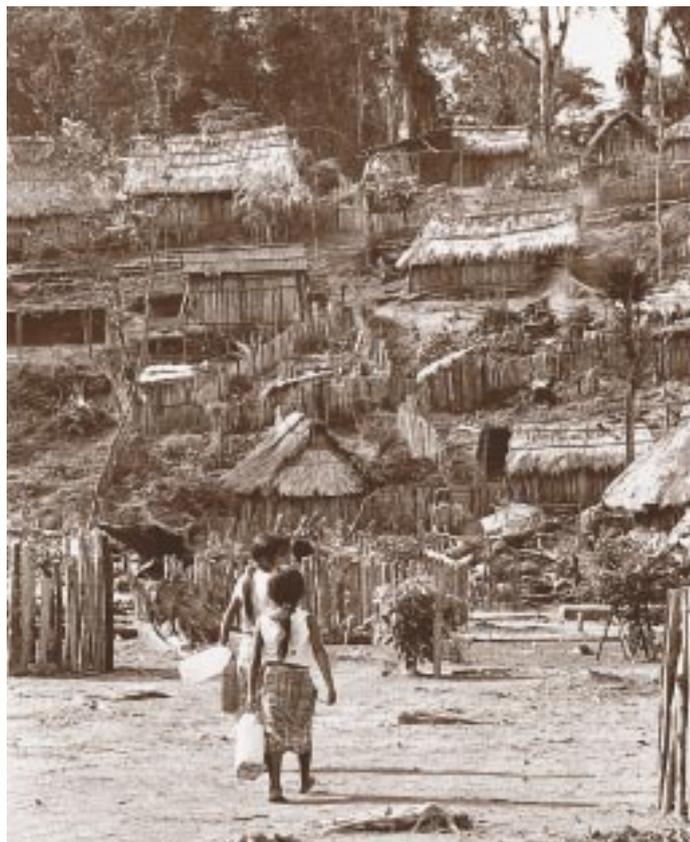
**Stratégies en matière de population et de développement.** S'agissant de l'appui apporté par le programme interrégional à l'élaboration de stratégies dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a financé l'élaboration de systèmes nationaux intégrés d'information et a encouragé la collecte et l'analyse de données en temps utile et pour un coût modéré. Il est clair qu'un appui durable en faveur du renforcement des systèmes intégrés d'information est indispensable pour permettre aux pays de surveiller la mise en oeuvre des programmes et pour suivre les progrès accomplis par les divers pays en vue de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que d'autres conférences de l'ONU. Par exemple, les graphiques et les cartes obtenus peuvent être utilisés au niveau administratif le moins élevé et dans divers domaines conjointement avec les systèmes d'information géographique. Le FNUAP a également contribué à l'élaboration et à l'utilisation de méthodologies d'évaluation rapide, utiles pour évaluer comment appliquer sur le terrain les activités de santé de la reproduction et quels en sont les effets.

Dans le domaine de la population et de l'environnement, le FNUAP a travaillé avec d'autres institutions et organisations des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des universités afin de rédiger des manuels pratiques destinés à permettre aux pays d'élaborer leurs politiques et leurs interventions. Il a organisé, en coopération avec le PNUE et l'Union mondiale pour la nature, un atelier d'experts afin de former les fonctionnaires nationaux à l'utilisation des cadres d'action mis au point en matière de population et d'environnement pour le développement durable. Par ailleurs, un mémorandum d'accord, dont les négociations avaient débuté en 1998, a été signé avec le PNUE en 1999.

L'un des principaux domaines de recherche qui a continué à bénéficier d'un appui du programme interrégional est celui de la recherche socioculturelle qui doit fournir des méthodes générales destinées, notamment, à l'étude de l'impact des facteurs socioculturels sur le comportement en matière de fécondité ainsi que sur le rôle et la condition de la femme. Les typologies qui seront mises au point seront ensuite adaptées pour pouvoir être utilisées dans les divers pays. Elles pourront également servir à réaliser des études comparatives internationales. S'agissant de l'appui apporté à la recherche sur les migrations internationales, le FNUAP a insisté sur la nécessité d'étudier la situation des femmes migrantes et de recueillir des données ventilées par sexe. Il a poursuivi son action dans ce domaine avec des partenaires tels que l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations ainsi que la Division de statistique et la Division de la population de l'ONU. Les projets de diffusion de l'information financés dans le cadre du programme interrégional et concernant l'élaboration de stratégies dans le domaine de la population et du développement, tels que le réseau d'information sur la population et l'*Annual Review of Population and Law*, ainsi que l'*Inventory of Population Projects in Developing Countries Around the World*, ont eu un accueil favorable.

Certaines recommandations ont été formulées afin d'améliorer les activités interrégionales menées dans le domaine de la population et du développement. Étant donné que de nombreux projets concernant l'élaboration de stratégies dans ce domaine sont étroitement liés, il

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



HCR/P. Jambor

*Le FNUAP travaille avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et des universités pour aider à formuler les politiques en matière de population et d'environnement.*

importe de développer la collaboration intersectorielle de façon à améliorer la qualité des produits et à diffuser plus largement les résultats obtenus, notamment auprès des décideurs. Il a été suggéré d'utiliser davantage Internet pour atteindre un plus grand nombre d'utilisateurs potentiels des résultats des travaux de recherche menés ainsi que des innovations apportées sur le plan méthodologique.

**Activités de plaidoyer.** Les activités de plaidoyer sont indispensables pour sensibiliser davantage la population, susciter un large engagement politique et mobiliser des ressources en faveur des activités dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction. Elles sont essentielles pour que les questions en rapport avec la population soient prises en compte dans les programmes de développement. Elles jouent un rôle clef dans la promotion des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement aux niveaux national, régional et mondial. Elles sont également essentielles pour mieux faire connaître le FNUAP dans le monde entier, susciter un appui du public pour son action dans les domaines de la santé de la reproduction, y compris la sexualité et la planification familiale ainsi que les stratégies dans les domaines de la population et du développement, et pour faire prendre conscience de l'action menée. À cet égard, les bureaux de pays jouent un rôle essentiel pour ce qui est de sensibiliser le public et d'obtenir l'appui des gouvernements et utilisent pour ce faire du matériel préparé par le siège du FNUAP, ainsi que du matériel conçu dans le pays et adapté aux particularités sociales, culturelles et linguistiques nationales.

Les efforts de sensibilisation au niveau interrégional ont principalement concerné la production, la distribution et la diffusion de publications, de logiciels et de produits audiovisuels. La plupart des projets engagés pendant le cycle de programmation en cours ont été exécutés par des partenaires confirmés, qui ont modifié le contenu des projets en fonction des orientations de la Conférence internationale sur la population et le développement, comme le confirme l'analyse des produits (publications et bases de données sur CD-ROM) de 16 projets. Il est intéressant par ailleurs de constater qu'un nombre non négligeable de projets interrégionaux comportaient des aspects technologiques (c'est-à-dire sites Web, progiciels, diffusion multimédia et numérique) qui ont permis de diffuser plus largement les conclusions et les produits des projets et ont donné la possibilité aux utilisateurs d'y avoir plus largement accès.

La principale publication du FNUAP, le rapport sur l'*État de la population mondiale* a mis l'accent en 1998 sur *Les nouvelles générations*, c'est-à-dire la plus importante génération de jeunes que le monde ait connue et l'accroissement du nombre de personnes âgées partout dans le monde. Le rapport examine quelles sont les conséquences sociales de ces tendances, en particulier les besoins pressants des jeunes en ce qui concerne l'éducation, l'emploi et la santé, y compris les besoins d'informations et de services en matière de santé de la reproduction. Diffusé simultanément à Londres et dans 24 autres villes le 2 septembre 1998, le rapport, ainsi que les principaux messages qu'il contient, ont fait l'objet d'une large couverture de la part de la presse écrite et des principaux réseaux de radio dans le monde. Sa version électronique a été le document sur le site Web du FNUAP ([www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)) qui a reçu le plus grand nombre de visiteurs en 1998. Ce site, qui reçoit en moyenne 800 visiteurs par jour, est désormais une source essentielle d'information du public sur l'action du FNUAP et les questions de population et de santé de la reproduction. En 1998, la diversité et le volume d'informations présentées ont été encore accrus et le site a été modifié pour en rendre l'utilisation plus facile.

Face à l'intérêt suscité par le processus d'examen et d'évaluation cinq ans après la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement, une nouvelle section, régulièrement mise à jour et qui fournit des informations d'actualité sur l'ensemble des activités organisées dans le cadre de ce processus, a été ajoutée au site Web du FNUAP en 1998. Elle présente des communiqués de presse, des photos et des documents sur les tables rondes et les réunions techniques organisées par le FNUAP ainsi que des informations sur la préparation du Forum international qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) en février 1999.

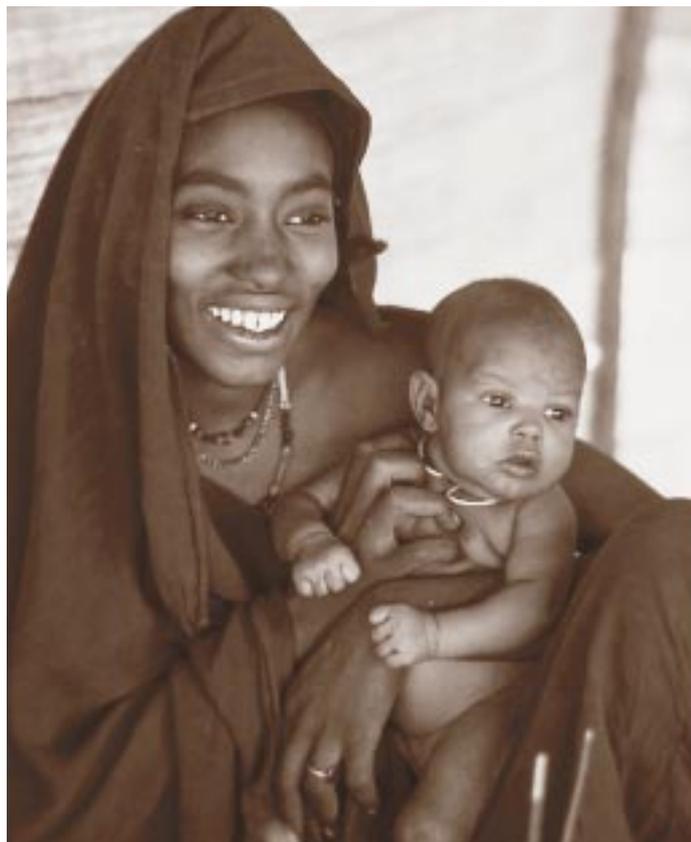
Les principales autres publications d'information en 1998 étaient le *Rapport annuel*; une version révisée du *Dossier d'information sur les problèmes démographiques*; 10 livraisons du bulletin d'information *Dépêches* et quatre du magazine *Populi*; et enfin, une nouvelle brochure de la série destinée à sensibiliser le public et intitulée *Le FNUAP au travail : cinq instantanés de pays*, qui décrit les opérations menées au Burkina Faso, en Érythrée, en Inde, au Nicaragua et en République arabe syrienne. De plus, le FNUAP a produit des affiches ainsi que du matériel d'exposition et du matériel multimédia, à savoir un CD-ROM contenant 30 sites Web, plus de 84 000 renvois et 50 applications; une vidéo intitulée *UNFPA is Making a Difference*; six vidéos d'information produites en 1998 sur des questions telles que la maternité sans risques, les ambassadeurs itinérants du FNUAP et la publication du rapport sur l'*État de la population mondiale*. Un concours et une production d'affiches ont été organisés à l'occasion de la Journée mondiale de la population.

## ASSISTANCE INTERRÉGIONALE ET MONDIALE

Par principal secteur	En millions de dollars É.-U.		En pourcentage du montant total du programme	
	1997	1998	1997	1998
Santé en matière de reproduction/ planification de la famille	14,2	14,1	54,3	52,7
Stratégies en matière de population et de développement	5,8	7,0	22,3	26,0
Activités promotionnelles	6,1	5,7	23,4	21,3
<b>Total</b>	<b>26,1</b>	<b>26,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres et pourcentages étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes,

# APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX



ONU/John Isaac

*La maternité sans risques est l'un des buts des programmes interrégionaux du FNUAP.*

La campagne "Face à Face" a été élargie avec succès en 1998. Lancée en 1997, elle fait appel à des personnalités connues en tant qu'ambassadeurs itinérants de faire mieux connaître les problèmes qui se posent en matière de santé de la reproduction et de population. Des vedettes de cinéma et des personnalités d'Afrique, d'Asie, des États arabes, des États-Unis d'Amérique et d'Europe ont ainsi été nommés ambassadeurs itinérants du FNUAP. Par exemple, Keiko Kips, actrice et personnalité de la télévision au Japon, s'est rendue au Sénégal pour produire trois documentaires de 30 minutes chacun à l'intention des stations de télévision japonaises. L'actrice indienne Shabana Azmi participe au développement de la campagne "Face à Face" dans des régions au-delà de l'Europe occidentale. La nomination récente du célèbre auteur nigérian Chinua Achebe vient élargir la liste des ambassadeurs itinérants de pays en développement.

Le grand public est de plus en plus conscient des problèmes qui se posent en matière de population et de santé de la reproduction depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994. Les efforts faits auprès des médias, tels que la diffusion d'informations vidéo, l'organisation de conférences de presse et le travail des ambassadeurs itinérants, font que le FNUAP est de mieux en mieux connu du grand public, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, en tant qu'organisation et par les journalistes en tant que source fiable d'information sur les questions de population. Toutefois, en dépit de ses succès, il doit encore convaincre les habitants des pays développés de l'importance du développement et des questions de population, et en particulier de la santé en matière de reproduction. Les sondages d'opinion montrent en effet que s'ils considèrent qu'il s'agit là de questions importantes, ils ne voient pas nécessairement les liens directs qui existent entre la réalisation des objectifs fixés par la Conférence et d'autres questions qu'il juge néanmoins très importantes telles que l'environnement, la pauvreté, les migrations et la guerre.

Les produits des principaux projets interrégionaux gérés par le FNUAP sont d'une grande qualité du point de vue de leur présentation, de leur contenu et de la couverture des questions traitées lors de la Conférence. L'évaluation de ces produits a été réalisée à partir de l'analyse de publications, de vidéos et d'annonces de services publics;

d'une étude de la taille et de la composition des listes de publipostage et de l'étude d'informations telles que les coupures de presse ou les rapports et les enquêtes indépendants. Les publications à large diffusion appuyées par le FNUAP, comme *Studies in Family planning*, *Population and Development Review*, *People and Planet* et *Entre nous*, le magazine européen de la santé en matière de reproduction et de sexualité, ont suscité un intérêt et un appui considérables et durables pour la Conférence et ses objectifs.

L'expérience du FNUAP a montré qu'il est essentiel, dans le domaine de la population et du développement, de travailler avec des partenaires disposant de réseaux étendus et ayant démontré l'excellence de leur travail pour pouvoir susciter durablement un intérêt et un appui significatifs en faveur du Programme d'action de la Conférence. Il est indispensable d'établir des liens entre les divers projets interrégionaux de sensibilisation pour ne pas laisser se perdre le potentiel de valeur ajoutée qu'ils peuvent représenter. Par ailleurs, il faut chercher à mieux utiliser les matériels mis au point dans le cadre de certains projets et à utiliser au maximum les produits des projets.

**Coopération Sud-Sud.** Le FNUAP a continué à soutenir la coopération Sud-Sud entre pays en développement. En 1998, cette coopération est demeurée un moyen important de transférer des connaissances techniques, des ressources et des capacités entre pays en développement. Cinq centres de coopération Sud-Sud, en Chine, en Indonésie, au Mexique, en Thaïlande et en Tunisie, ont facilité l'échange des pratiques optimales et des enseignements dégagés en matière de population et d'orthogénie. Ainsi, le FNUAP a participé à une importante initiative de coopération Sud-Sud, "Les partenaires dans le domaine de la population et du développement", une alliance intergouvernementale qui encourage cette coopération, non seulement entre les membres de l'alliance, mais aussi dans d'autres pays. Cet organisme réfléchit au rôle des ONG dans la coopération Sud-Sud, en particulier par le canal de son réseau est-africain et par le projet PROFAMILIA, sur la formation dans le domaine de la santé de la sexualité et de la reproduction en Amérique latine.

## GLOSSAIRE DE TERMES ET ABBRÉVIATIONS

CAC	Comité administratif de coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPF	Fédération internationale de la planification familiale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IEC	Information, éducation et communication
JOICFP	Organisation japonaise pour la coopération internationale en matière de planification familiale
MST	Maladies sexuellement transmissibles
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UIESP	Union internationale pour l'étude scientifique de la population
UNSECO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

# DÉCLARATION DE MISSION DU FNUAP

**Le FNUAP** fournit une assistance aux pays en développement, aux pays en transition et à tout autre pays qui le lui demande afin de les aider dans le traitement des questions relatives à la santé de la reproduction et à la population et d'en renforcer la prise de conscience dans tous les pays, ce que le FNUAP a fait depuis sa création.

**Le FNUAP** intervient principalement dans trois domaines : la promotion de l'accès universel aux soins de santé de la reproduction, notamment ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples et individus au plus tard en 2015; le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant un renforcement des capacités de programmation en matière de population; et la promotion de la prise de conscience des questions de population et de développement. Le FNUAP plaide pour la mobilisation des ressources et l'engagement politique dont le Fonds a besoin pour s'acquitter de son mandat.

**Le FNUAP**, guidé par les principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, en assure la promotion. Le FNUAP affirme en particulier son engagement à valoriser les droits en matière de procréation, l'égalité entre les sexes et la responsabilité masculine comme l'autonomie et le renforcement de la place des femmes partout dans le monde. Le FNUAP estime que la défense et la promotion de ces droits et la promotion du bien-être des enfants, notamment des fillettes, sont des objectifs de développement en soi. Tous les couples et individus ont le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances et de disposer des informations et moyens à cet effet.

**Le FNUAP** est convaincu qu'en atteignant ces objectifs, il sera plus facile d'améliorer la qualité de vie et de parvenir au but universellement accepté d'une stabilisation de la population mon-

diale. Le FNUAP estime en outre que ces objectifs sont partie intégrante de tous les efforts nécessaires à un développement socioéconomique soutenu et durable permettant de répondre aux besoins de l'humanité, d'en assurer le bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

**Le FNUAP** reconnaît que tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement, sont universels, indivisibles et interdépendants, ainsi que l'ont souligné le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que d'autres instruments internationaux adoptés.

**Le FNUAP**, en sa qualité de principal organisme des Nations Unies chargé du suivi et de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, s'engage résolument à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, les banques de développement, les organismes bilatéraux d'aide, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le FNUAP soutient pleinement le système des coordonnateurs résidents et la mise en oeuvre de toutes les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

**Le FNUAP**, pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, contribuera à mobiliser des ressources tant dans les pays développés que dans les pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action.

# APPENDICE B

## RESSOURCES ET DÉPENSES EN 1998

1. Ressources disponibles	En millions de dollars
Contributions des gouvernements	269,2
Report des exercices antérieurs (montant net)	0,2
Partage des coûts	3,6
Contributions (montant net)	273,0
Intérêts	5,9
Autres recettes	1,7
<b>Recettes totales</b>	<b>280,6</b>
2. Dépenses	
<i>Dépenses engagées au titre des projets</i>	
Activités de pays	174,7
Activités multinationales	41,9
<i>Total</i>	<i>216,6</i>
<i>Coûts opérationnels</i>	
Gestion et administration	20,1
<i>Appui au programme</i>	
Bureaux de pays	31,2
Siège	12,5
[Moins : recettes imputées au budget	-8,3]
Services d'appui technique	22,3
Services d'administration et opérationnels	9,1
Autres dépenses	0,6
<i>Total</i>	<i>87,5</i>
<b>Total, dépenses</b>	<b>304,1</b>

# APPENDICE C

## ANNONCES DE CONTRIBUTION ET PAIEMENTS EFFECTIFS DES GOUVERNEMENTS, 1998\*

(Montant net des contributions générales, en dollars des États-Unis)

Pays	Annonce de contribution	Versement effectif
Afrique du Sud	17 945	17 945
Algérie	5 104	5 104
Allemagne	23 866 878	23 866 878
Andorre	6 000	6 000
Arabie saoudite	30 000	30 000
Australie	1 267 702	1 267 702
Autriche	571 315	571 315
Bangladesh	25 000	25 000
Barbade	3 500	3 500
Belgique	1 752 022	1 752 022
Bénin	2 500	2 500
Bhoutan	4 405	4 405
Bolivie	4 000	4 000
Botswana	1 538	1 538
Brésil	15 000	-
Bulgarie	74*	-
Burkina Faso	6 515	6 515
Canada	6 453 901	6 453 901
Chili	6 000	6 000
Chine	820 000	820 000
Colombie	40 000	39 929
Côte d'Ivoire	5 000	-
Danemark	33 299 773	33 299 773
Djibouti	1 000	-
Égypte	103 245	103 245
Espagne	431 270	431 270
États-Unis	20 000 000	20 000 000
Éthiopie	4 286	4 286
Fédération de Russie	150 000	150 000
Fidji	2 577	-
Finlande	14 151 197 <sup>1</sup>	14 151 197
France	1 005 025	1 005 025
Ghana	10 000	-

Îles Turques et Caïques	4 804	4 804
Îles Vierges britanniques	505	505
Inde	212 967	212 967*
Indonésie	145 744	145 744
Irlande	421 860	421 860
Islande	7 441	6 997
Italie	1 432 665	1 432 665
Japon	48 920 000 <sup>2</sup>	48 920 000
Jordanie	48 023*	48 023
Kenya	5 000	-
Lesotho	825	-
Luxembourg	368 066	368 066
Malaisie	15 000	15 000
Malawi	2 302	-
Maldives	2 000	2 000
Mali	3 435	3 435
Maroc	8 000	-
Maurice	4 250*	4 250
Mauritanie	2 469	-
Mexique	50 000	50 000
Mongolie	4 000	-
Myanmar	172*	-
Namibie	1 000	1 000
Népal	5 056	5 056
Nicaragua	5 000	5 000
Nioué	575	575
Norvège	27 223 414 <sup>3</sup>	27 223 414
Nouvelle-Zélande	747 370	747 370
Pakistan	500 000	473 341
Palaos	2 000	2 000
Panama	9 169	9 169
Pays-Bas	39 004 779	39 004 779
Philippines	50 891*	-
Pologne	23 214	23 214
Portugal	55 000	40 000
République arabe syrienne	1 804	1 804
République de Corée	394 000	394 000
République démocratique populaire lao	1 000	-
République tchèque	65 359	-
République-Unie de Tanzanie	898	-
Roumanie	653*	-
Royaume-Uni	21 850 282	22 850 282
Rwanda	1 302	1 302
Samoa	5 000	2 500
Seychelles	100	-
Slovénie	938	-
Soudan	30 000	-
Sri Lanka	15 000	15 000
Suède	16 053 942	16 053 942
Suisse	7 194 245	7 194 245
Thaïlande	95 580*	95 580
Trinité-et-Tobago	5 000	5 000
Tunisie	24 343	24 343
Turquie	108 000	108 000
Venezuela	9 906	9 906
Viet Nam	3 536	-
Yémen	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>269 220 656</b>	<b>268 916 188</b>

\* Annonce de contribution ou versement effectif en monnaie non convertible, en totalité ou en partie.

\*\* L'équivalent en dollars des annonces de contribution non suivies de versement effectif et faites dans les monnaies nationales est calculé au taux de change en vigueur au 31 décembre 1998.

1. Dont 1 774 273 dollars au titre de contributions additionnelles.

2. En outre, 18 700 000 dollars pour la FIPF.

3. En outre, 329 815 dollars pour le Conseil de la population, 131 926 dollars pour l'UIESP, et 79 156 dollars pour l'ICOMP.

## APPENDICE D

### DÉPENSES AU TITRE DES PROJETS, 1998 (En milliers de dollars É.-U.)

Groupe A : Pays ayant le plus besoin d'assistance pour atteindre les objectifs de la CIPD

Groupe B : Pays ayant considérablement progressé dans la réalisation des objectifs de la CIPD

Groupe C : Pays qui se sont sensiblement rapprochés de tous les objectifs de la CIPD

Groupe T : Pays à économie en transition

Groupe O : Autres pays, dont ceux dont la population est inférieure à 150 000 habitants ou qui sont contributeurs nets au Fonds

#### AFRIQUE SUBSAHARIENNE

B	Afrique du Sud	722,8
A	Angola	2 243,8
A	Bénin	2 606,5
B	Botswana	512,9
A	Burkina Faso	1 169,5
A	Burundi	1 263,8
A	Cameroun	960,3
A	Cap-Vert	971,9
A	Comores	739,5
A	Congo	660,2
A	Côte d'Ivoire	1 243,8
A	Érythrée	1 497,0
A	Éthiopie	1 815,2
B	Gabon	353,0
A	Gambie	294,2
A	Ghana	4 707,0
A	Guinée	800,4
A	Guinée-Bissau	271,3
A	Guinée équatoriale	731,0
A	Kenya	1 622,0
A	Lesotho	46,1
A	Libéria	682,7
A	Madagascar	2 393,4
A	Malawi	3 237,4
A	Mali	1 780,1
C	Maurice	247,5
A	Mauritanie	843,2
A	Mozambique	3 939,5
B	Namibie	1 765,3
A	Niger	3 568,8
A	Nigéria	3 541,9
A	Ouganda	6 041,8
A	République centrafricaine	459,8
A	République démocratique du Congo	158,2
A	République-Unie de Tanzanie	3 651,8
A	Rwanda	861,1
A	Sao Tomé-et-Principe	246,9
A	Sénégal	973,9
O	Seychelles	105,5
A	Sierra Leone	633,2
B	Swaziland	300,6
A	Tchad	1 217,6
A	Togo	966,7
A	Zambie	1 577,3
B	Zimbabwe	966,9
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>65 423,5</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>5 405,3</b>
<b>Total, Afrique subsaharienne</b>		<b>70 828,8</b>

#### ASIE ET PACIFIQUE

A	Afghanistan	338,2
T	Azerbaïdjan	677,6
A	Bangladesh	6 909,9
A	Bhoutan	919,9
A	Cambodge	6 735,4
C	Chine	1 326,7
C	Fidji*	(109,5)
O	Îles Cook*	(20,8)
O	Îles du Pacifique	724,1
O	Îles Marshall	60,0
A	Îles Salomon	67,1
A	Inde	8 305,4
B	Indonésie	5 385,1
B	Iran (République islamique d')	2 030,1
T	Kazakhstan	1 080,0
T	Kirghizistan	850,9
A	Kiribati	20,6
B	Malaisie	138,2
A	Maldives	434,9
B	Micronésie (États fédérés de)	19,5
A	Mongolie	1 455,5
A	Myanmar	999,8
A	Népal	6 587,8
O	Nioué	3,7
T	Ouzbékistan	1 507,6
O	Palaos	6,0
A	Pakistan	4 262,9
B	Papouasie-Nouvelle-Guinée	704,6
T	Pays d'Asie centrale	920,0
B	Philippines	3 473,3
A	République démocratique populaire lao	747,7
O	République de Corée	146,6
O	République populaire démocratique de Corée	627,3
A	Samoa*	(8,0)
C	Sri Lanka	1 711,1
T	Tadjikistan	391,9
C	Thaïlande	102,0
O	Tokélaou	11,0
O	Tonga*	(89,1)
T	Turkménistan	667,1
A	Tuvalu	27,0
A	Vanuatu	28,3
B	Viet Nam	5 492,6
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>65 660,3</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>4 205,2</b>
<b>Total, Afrique subsaharienne</b>		<b>69 865,5</b>

\* Les parenthèses indiquent des chiffres négatifs (ajustements ou crédits imputés sur les dépenses des projets).

## APPENDICE D

### DÉPENSES AU TITRE DES PROJETS, 1998 (SUITE) (En milliers de dollars É.-U.)

#### ÉTATS ARABES

B	Algérie	530,5
O	Bahreïn	14,8
O	Chypre	19,0
A	Djibouti	390,5
A	Égypte	1 469,9
O	Émirats arabes unis	6,6
B	Iraq	806,6
O	Jamahiriya arabe libyenne	0,0
B	Jordanie	155,0
B	Liban	361,0
B	Maroc	4 636,5
O	Oman*	(4,2)
B	République arabe syrienne	2 737,4
A	Somalie	928,1
A	Soudan	2 487,9
O	Territoires palestiniens occupés	765,8
B	Tunisie	1 273,6
A	Yémen	756,9
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>17 335,5</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>1 497,1</b>
<b>Total, États arabes</b>		<b>18 832,6</b>

#### EUROPE

T	Albanie	558,7
T	Arménie	347,1
T	Bélarus	42,0
T	Bosnie-Herzégovine	164,5
T	Bulgarie	4,8
T	Croatie	0,0
T	Estonie	25,2
T	Fédération de Russie	231,0
T	Géorgie	158,0
T	Lettonie	50,7
T	Lituanie	16,7
T	Pologne	139,8
T	République de Moldova	49,0
T	Roumanie	432,5
B	Turquie	1 268,7
T	Ukraine	449,7
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>3 938,3</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>1 664,2</b>
<b>Total, Europe</b>		<b>5 602,5</b>
<b>Total, États arabes et Europe</b>		<b>24 435,1</b>

#### AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

O	Antigua-et-Barbuda	12,1
O	Argentine	50,9
O	Barbade	0,5
B	Belize	38,9
B	Bolivie	1416,6
B	Brésil	2 380,0
O	Caraïbes	1 493,4
C	Chili	185,1
B	Colombie	400,5
C	Costa Rica	177,8
C	Cuba	639,1
O	Dominique*	(5,0)
B	El Salvador	586,6
B	Équateur	1 266,0
O	Grenade	15,4
B	Guatemala	544,0
B	Guyana	168,6
A	Haïti	2 708,0
B	Honduras	1 142,6
B	Jamaïque	(35,9)
B	Mexique	1 950,3
A	Nicaragua	2 239,7
C	Panama	342,0
B	Paraguay	615,8
B	Pérou	2 024,5
B	République dominicaine	1 295,4
B	Sainte-Lucie	8,0
B	Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,1
C	Suriname	21,3
B	Trinité-et-Tobago	20,3
C	Uruguay	256,4
B	Venezuela	374,9
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>22 338,1</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>2 320,0</b>
<b>Total, Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>24 658,1</b>

#### DÉPENSES TOTALES AU TITRE DES PROJETS

<b>Projets de pays</b>	<b>174 695,8</b>
<b>Projets régionaux</b>	<b>15 091,8</b>
<b>Projets interrégionaux</b>	<b>26 815,5</b>
<b>Total général</b>	<b>216 603,1</b>

\* Les parenthèses indiquent des chiffres négatifs (ajustements ou crédits imputés sur les dépenses des projets).

# APPENDICE E

## DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998

### 98/4. POINT 3. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

**Approuvé** les programmes de pays et le programme sous-régional ci-après :

Assistance au Gouvernement paraguayen (DP/FPA/CP/195);  
Assistance au Gouvernement chinois (DP/FPA/CP/196);  
Assistance au Gouvernement nicaraguayen (DP/FPA/CP/197);  
Assistance au Gouvernement égyptien (DP/FPA/CP/198);  
Assistance au Gouvernement algérien (DP/FPA/CP/199);  
Assistance à la sous-région du Pacifique (DP/FPA/CP/200);

**Prie** le Directeur exécutif de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration de l'exécution d'éléments importants des programmes ci-dessus, notamment des progrès accomplis en ce qui concerne l'application des principes et la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

23 janvier 1998

### 98/5. RAPPORTS DU PNUD ET DU FNUAP AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr. 1 et DP/FPA/1998/2 et Corr. 1) et des recommandations qu'ils contiennent et décide de les transmettre au Conseil, accompagnés des observations formulées par les délégations et des déclarations et des réponses faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population à la présente session;
2. **Demande** à l'Administrateur et au Directeur exécutif de faire figurer dans les futurs rapports au Conseil économique et social une analyse complète des problèmes rencontrés et des enseignements dégagés sur le terrain ainsi qu'une synthèse des grandes questions, qui permettra au Conseil de remplir sa fonction de coordination, et, à cette occasion, de présenter des données statistiques récapitulatives;
3. **Invite** l'Administrateur et le Directeur exécutif à engager des consultations avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur une liste récapitulative de questions qui jouent un rôle central dans l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, en vue de la présenter au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa session de fond de 1998;
4. **Invite** également le Conseil économique et social à recommander, à sa session de fond de 1998, des mesures ayant pour but d'accroître l'utilité de ces rapports en tant que contribution à ses délibérations, comme le veut la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, notamment en déterminant si telle ou telle question, dans la forme actuelle, se prête bien à des recommandations communes des fonds et des programmes.

24 avril 1998

### 98/6. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE DU FNUAP

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** du Rapport sur l'évaluation des postes de spécialiste des services d'appui technique au siège et au niveau régional (rapport d'évaluation que des consultants indépendants ont établi pour le compte du Fonds des Nations Unies pour la population en 1997) et du rapport du Directeur exécutif sur les services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16), qui lui ont été présentés à sa troisième session ordinaire de 1997, dans l'esprit de sa décision 97/27;
2. **Autorise** le maintien du financement des postes de spécialiste des services d'appui technique jusqu'au 31 décembre 1999, comme il est proposé dans le document DP/FPA/1997/16;
3. **Prie** le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de continuer activement à rechercher des solutions

pragmatiques aux problèmes soulevés dans le rapport d'évaluation des consultants indépendants, en concertation avec les institutions associées, en particulier en ce qui concerne la coordination, la responsabilité, la communication entre les trois niveaux du système et le travail de mobilisation des spécialistes des services d'appui technique dans les institutions associées;

4. **Prie également** le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 1999 un rapport d'activité succinct sur l'efficacité des améliorations qui auront été apportées au fonctionnement des services d'appui technique depuis la troisième session ordinaire de 1997;
5. **Invite** le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, à la lumière des recommandations découlant du processus CIPD+5 et en consultation avec les institutions associées, à élaborer des options futures permettant a) de fournir l'appui et les avis des spécialistes aux équipes de soutien aux pays et aux programmes de pays par le biais d'arrangements qui utilisent les meilleurs services d'experts techniques disponibles au sein du système des Nations Unies et auprès d'autres sources, et b) de renforcer la participation et la contribution des institutions spécialisées des Nations Unies compétentes pour ce qui est de faire avancer et de promouvoir l'application du programme de la CIPD;
6. **Prie** le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, ces propositions dans un rapport qui comprendra une analyse des aspects financiers et budgétaires.

24 avril 1998

### 98/7. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** du rapport du Directeur exécutif sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2);
2. **Invite** le Directeur exécutif à actualiser le document de séance sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2) et à lui faire rapport à sa session annuelle de 1998;
3. **Prie** le Directeur exécutif d'organiser des réunions intersessions officieuses du Conseil en vue d'examiner différents mécanismes possibles de financement de l'activité du Fonds des Nations Unies pour la population et de lui rendre compte des progrès qui auront été réalisés lors de ces réunions intersessions pour qu'il puisse adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement viable qui permette au Fonds des Nations Unies pour la population de disposer de ressources sur une base prévisible, assurée et continue et de jouer un rôle central dans le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

24 avril 1998

### 98/8. APPROBATION DU RECRUTEMENT DE REPRÉSENTANTS DE PAYS

Le Conseil d'administration

1. **Rappelle** la décision 97/26 du Conseil d'administration;
2. **Prend note** des observations du Directeur exécutif et des observations faites par les délégations sur cette question;
3. **Autorise** le Directeur exécutif du FNUAP à engager la procédure de recrutement de sept représentants de pays, ainsi qu'il est proposé dans la décision 97/26, en tenant compte des ressources disponibles;
4. **Prie** le Directeur exécutif de lui présenter par écrit, à sa session annuelle, une actualisation de la situation financière.

24 avril 1998

## 98/9. POINT 4. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays ci-après :

### I

Assistance au Gouvernement botswanais (DP/FPA/BWA/3);  
Assistance au Gouvernement camerounais (DP/FPA/CMR/3);  
Assistance au Gouvernement éthiopien (DP/FPA/ETH/4);  
Assistance au Gouvernement gabonais (DP/FPA/GAB/3);  
Assistance au Gouvernement de la Guinée-Bissau (DP/FPA/GNB/3);  
Assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale (DP/FPA/GNQ/3);  
Assistance au Gouvernement du Lesotho (DP/FPA/LSO/3);  
Assistance au Gouvernement malien (DP/FPA/MLI/4);  
Assistance au Gouvernement mauritanien (DP/FPA/MRT/4);  
Assistance au Gouvernement mozambicain (DP/FPA/MOZ/5);  
Assistance au Gouvernement nigérien (DP/FPA/NER/4);  
Assistance au Gouvernement rwandais (DP/FPA/RWA/4);  
Assistance au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/STP/3);  
Assistance au Gouvernement sud-africain (DP/FPA/ZAF/1);  
Assistance au Gouvernement swazi (DP/FPA/SWZ/3);

### II

Assistance au Gouvernement jordanien (DP/FPA/JOR/5);  
Assistance au Gouvernement yéménite (DP/FPA/YEM/2);

### III

Assistance au Gouvernement bangladais (DP/FPA/BGD/5);  
Assistance au Gouvernement bhoutanais (DP/FPA/BTN/3);  
Assistance au Gouvernement maldivien (DP/FPA/MDV/2);  
Assistance au Gouvernement papouan-néo-guinéen (DP/FPA/PNG/2);  
Prolongation de l'assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/2/EXT1);  
Assistance au Gouvernement de la République populaire démocratique du Corée (DP/FPA/PRK/3);  
Assistance au Gouvernement thaïlandais (DP/FPA/THA/7);

### IV

Assistance au Gouvernement bolivien (DP/FPA/BOL/2);  
Assistance au Gouvernement brésilien (DP/FPA/BRA/2);  
Assistance au Gouvernement colombien (DP/FPA/COL/3);

24 avril 1998

## 98/10. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION : CAPACITÉ D'ABSORPTION

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** du rapport du Directeur exécutif sur la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources financières dans les pays de programme (DP/FPA/1998/4);
2. **Prend également note** de l'importance de la coopération Sud-Sud pour le renforcement de la capacité d'absorption;
3. **Prend note en outre** de la nécessité de renforcer, selon qu'il convient, le rôle des organisations de la société civile et du secteur privé;
4. **Approuve** les mesures déjà prises pour accroître la capacité d'absorption et améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme, notamment celles concernant la formation, la publication du nouveau Manuel des politiques et des procédures du FNUAP et l'application de ses dispositions;
5. **Fait siennes** les recommandations formulées dans le document DP/FPA/1998/4 en vue de développer encore la capacité d'absorption et d'améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme;
6. **Prie instamment** le Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires à l'application des recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4, compte tenu des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;
7. **Prie** le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur la suite donnée aux recommandations figurant dans

le document DP/FPA/1998/4 à sa troisième session ordinaire en l'an 2000.

12 juin 1998

## 98/11. PLAN DE TRAVAIL POUR 1999-2002 ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Le Conseil d'administration

1. **Prend note** des propositions du Directeur exécutif concernant les ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1998/5 telles qu'elles ont été révisées par le Directeur exécutif adjoint à la session annuelle de 1998;
2. **Approuve** la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1999 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1999, soit 263 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 1999;
3. **Prend note** des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2000-2002 : 283 millions de dollars pour 2000; 303 millions de dollars pour 2001 et 325 millions de dollars pour 2002;
4. **Prie** le Directeur exécutif de prendre des mesures pour élaborer un plan de travail mieux ciblé, plus analytique et axé sur les résultats;
5. **Invite** le Directeur exécutif lorsqu'il formulera le plan de travail 2001-2003 à augmenter le pourcentage des ressources programmables.

12 juin 1998

## 98/12. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION : ÉVALUATION

Le Conseil d'administration

1. **Accueille avec satisfaction** le rapport du Directeur exécutif sur les activités d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1998/6) et se félicite des progrès accomplis par le Fonds dans la révision de ses directives en matière de suivi et d'évaluation, qui mettent l'accent sur l'efficacité des apports;
2. **Encourage** le Fonds à poursuivre les efforts qu'il fait pour rehausser le contenu analytique du rapport périodique sur les activités d'évaluation, notamment en ce qui concerne les résultats, les progrès et les enseignements tirés de l'expérience;
3. **Prie** le Directeur exécutif de rechercher activement les possibilités d'entreprendre des évaluations conjointes, selon qu'il conviendra, avec les organisations associées et les gouvernements;
4. **Demande aussi** que des efforts soient consentis pour accroître encore le nombre d'évaluations externes et que le Directeur continue à lui rendre compte dans le rapport périodique sur les activités d'évaluation, des progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif;
5. **Prie** le Directeur exécutif d'inclure dans le rapport périodique, en l'an 2000, une annexe présentant un bilan et une analyse des évaluations de tous les programmes de pays achevés au cours de l'exercice biennal précédent conformément au plan de travail du Fonds.

12 juin 1998

## 98/21. FNUAP : RÉVISION DU RÈGLEMENT FINANCIER

Le Conseil d'administration

- Approuve** les révisions au Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population figurant aux paragraphes 3, 4 et 5 du document DP/FPA/1998/10, compte tenu des amendements ci-après aux articles 4.14 g) et 5.4 :
- a) Article 4.14 g) : Tous montants qu'il a été décidé d'imputer en recettes au budget d'appui biennal, y compris, entre autres, les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui du FNUAP et les recettes nettes afférentes aux services d'achat fournis à des tiers;

- b) Article 5.4 : Sont considérés comme des fonds d'affectation spéciale les fonds reçus par le FNUAP en vertu de l'article 14.6 pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, d'institutions spécialisées ou d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Les recettes afférentes aux services d'achats fournis à des tiers servent à financer le coût direct desdits services. À la fin de l'exercice biennal, tout excédent de recettes est crédité au budget d'appui biennal.

16 septembre 1998

## 98/22. ARRANGEMENTS RÉGISSANT LES FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE MULTIBILATÉRAUX DU FNUAP

Le Conseil d'administration

1. **Prend note avec satisfaction** du rapport relatif aux arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multilatéraux établi comme suite à la décision 97/26 (DP/FPA/1998/11);
2. **Réaffirme** le principe de l'additionnalité et de la complémentarité du financement multilatéral, étant entendu que celui-ci ne doit pas substituer aux ressources générales du Fonds;
3. **Approuve** le principe du recouvrement intégral des coûts afférents à l'assistance multilatérale, liés aux services de gestion et d'appui et à l'appui administratif et opérationnel;
4. **Approuve également** le taux de 5 % fixé pour la facturation des services de gestion et d'appui pour toutes les activités multilatérales, ainsi qu'il est indiqué dans le document DP/FPA/1998/11;
5. **Accepte**, à titre intérimaire, l'augmentation proposée du taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel fournis par le FNUAP, qui doit être porté de 5 % à 7,5 %;
6. **Prie** le Directeur exécutif d'élaborer une méthode permettant d'identifier la totalité des coûts afférents au financement multilatéral et de les recouvrer intégralement;
7. **Prie également** le Directeur exécutif de diffuser les dépenses d'appui administratif et opérationnel, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé dans son rapport publié sous la cote DP/1998/37-DP/FPA/1998/14, et de lui faire rapport à ce sujet pour qu'il puisse adopter une décision finale sur la question à sa troisième session ordinaire de 1999;
8. **Décide** que les nouveaux arrangements relatifs au recouvrement des dépenses prendront effet au 1er janvier 1999 et s'appliqueront aux nouveaux accords conclus à compter de cette date.

22 septembre 1998

## 98/24. STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Le Conseil d'administration

1. **Réaffirme** que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays bénéficiant de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;
2. **Note avec satisfaction** l'efficacité du rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour la population, s'agissant de promouvoir et d'exécuter des programmes et des activités correspondant pleinement à son mandat et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et souligne qu'il importe que des ressources accrues soient versées au Fonds de manière prévisible et ponctuelle pour qu'il soit mieux en mesure de contribuer à l'exécution du Programme d'action de la CIPD;
3. **Souligne** la nécessité d'une stratégie de financement fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, qui soit axée sur les programmes et encourage un partenariat avec les pays bénéficiant de programmes et les pays donateurs, les institutions de crédit, le secteur privé et les fondations;

4. **Souligne également** que l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD offre une importante occasion de donner une nouvelle impulsion à l'engagement de la communauté internationale en faveur du Programme d'action, et notamment de mobiliser un appui financier, sur la base d'une analyse des progrès réalisés, des enseignements tirés de l'expérience et des obstacles rencontrés, et rappelle les objectifs en matière de ressources prévus dans le Programme d'action de la CIPD;
5. **Considère** que le mandat et les priorités des programmes du FNUAP sont clairs et bien ciblés, de même que son système d'allocation des ressources qui est fondé sur le degré de réalisation des objectifs de la CIPD dans chaque pays et privilégie les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays africains;
6. **Réaffirme** que les ressources de base sont le fondement du Fonds des Nations Unies pour la population et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de l'assistance apportée par le Fonds;
7. **Reconnaît** l'importance d'un programme efficace et visible pour la mobilisation des ressources et, tout en étant conscient des efforts louables que le FNUAP a déployés jusqu'ici dans ce domaine, l'engage à continuer à élargir ses activités de promotion et à mieux définir son profil institutionnel aux niveaux national et international afin de mieux illustrer l'importance de ses travaux et l'impact et l'efficacité de ses programmes;
8. **Reconnaît également** l'importance pour le FNUAP des ressources autres que les ressources de base et des efforts menés par des acteurs non gouvernementaux pour mobiliser des ressources;
9. **Adopte** pour les ressources du FNUAP un objectif d'un montant total de 400 millions de dollars pour 1999 en vue de l'exécution de ses programmes; prie le Directeur exécutif, avec l'appui de tous les membres du Fonds, de ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif en mobilisant des ressources auprès de toutes les sources, y compris les pays donateurs et les pays bénéficiant de programmes, les fondations et le secteur privé, et décide de revoir cet objectif en septembre 1999 en vue de fixer des objectifs pour les années suivantes;
10. **Reconnaît** qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du FNUAP et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;
11. **Décide**, à cet égard, que le FNUAP doit :
  - a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :
    - i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du FNUAP, tels que définis par le Conseil d'administration;
    - ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;
    - iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;
  - b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :
    - i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du FNUAP ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
    - ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
    - iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;
12. **Décide** de mettre en train, entre le secrétariat du FNUAP et les États membres du Fonds, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel

- fondé sur les principes exposés au paragraphe 11 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 11 de la présente décision;
13. **Prie** le Directeur exécutif sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa deuxième session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluri-annuel.

**23 septembre 1998**

## **98/25. POINT 10. COOPÉRATION SUD-SUD**

Le Conseil d'administration

**A pris note** du rapport intérimaire sur l'appui du FNUAP aux Partenaires dans le domaine de la population et du développement (DP/FPA/1998/13) et approuvé la poursuite des relations de travail entre le FNUAP et les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, telles qu'elles sont exposées dans le rapport.

### **POINT 11. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES**

Le Conseil d'administration a

**Approuvé** la prolongation des programmes de pays suivants :

Prolongation de l'assistance au Gouvernement pakistanais

(DP/FPA/PAK/5/EXT 1);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement philippin

(DP/FPA/PH/4/EXT 1);

Prolongation de l'assistance aux Gouvernements kazakh, azerbaïdjanais, tadjik, turkmène, ouzbek et kirghize

(DP/FPA/KATTUK/1/EXT 1);

**Pris note** du rapport oral sur l'Initiative mondiale du FNUAP relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement, y compris l'initiative du secteur privé.

### **POINT 12. COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES**

Le Conseil d'administration a

**Pris note** du rapport sur les travaux de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (DP/FPA/1998/CRP.4) et des observations à ce sujet, et approuvé le mandat du Comité, tel qu'il figure dans le rapport.

**23 septembre 1998**

# APPENDICE F

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### 2815 (XXVI). FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

L'Assemblée générale,

**Rappelant** la résolution 1084 (XXXIX) du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1965, relative au programmes de travail et aux priorités en matière de population,

**Rappelant en outre** sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, comme suite à laquelle un fonds d'affectation spéciale, ultérieurement nommé Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, a été créé en 1967 par le Secrétaire général,

**Ayant présente à l'esprit** la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, contenue dans la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970, notamment les dispositions générales et les objectifs démographiques prévus aux paragraphes 13 et 65 de la Stratégie,

**Reconnaissant** la responsabilité qui incombe à la Commission de la population d'aider le Conseil économique et social conformément à son mandat, défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948,

**Notant** que le Secrétaire général a prié le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement d'administrer le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et qu'un Directeur exécutif du Fonds a été nommé,

**Notant en outre avec satisfaction** les progrès accomplis jusqu'à présent par le Fonds, auquel trente-deux pays ont déjà contribué,

**Consciente** que le Fonds est maintenant devenu une entité viable parmi les organismes des Nations Unies,

**Convaincue** que le Fonds devrait jouer un rôle de premier plan parmi les organismes des Nations Unies en favorisant l'établissement de programmes démographiques – compatibles avec les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social – pour faire face tant au problème de la croissance rapide de la population qu'à celui du sous-peuplement, qui pourraient notamment ralentir le rythme du développement économique,

**Reconnaissant** la nécessité pour les organisations d'exécution du Fonds d'appliquer avec diligence et en étroite coopération avec le Fonds les programmes démographiques demandés par les pays en voie de développement afin de que ces programmes puissent avoir l'effet souhaité,

**Se félicitant** des efforts déployés par le Secrétaire général, qui ont abouti à un accroissement et à un élargissement sans précédent du Fonds, et de l'appui prêté par le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement,

1. **Invite** les gouvernements qui sont en mesure de le faire et auxquels leur politique le permet à verser des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies en matière de population;
2. **Prie** le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, de prendre les mesures nécessaires pour opérer les améliorations souhaitées dans le mécanisme administratif du Fonds afin d'assurer la mise au point efficace et rapide de programmes démographiques, notamment des mesures visant à accélérer le rythme du recrutement des experts et du personnel nécessaires pour faire face au volume croissant des demandes, ainsi que d'examiner la possibilité de former des experts et du personnel dans les pays en voie de développement;
3. **Prie en outre** le Secrétaire général de faire part au Conseil économique et social, lors de sa cinquante-troisième session, et à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-septième session, des mesures qu'il aura prises en vue d'appliquer la présente résolution et de toutes recommandations qu'il souhaiterait faire à cet égard.

2017e séance plénière, 14 décembre 1971

### 3019 (XXVII). FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

L'Assemblée générale,

**Rappelant** l'invitation et les demandes qu'elles a formulées dans sa résolution 2815 (XXVI) du 14 décembre 1971,

**Accueillant favorablement** la note du Secrétaire général qui contient des recommandations provisoires appelant d'urgence une décision en vue d'apporter au mécanisme administratif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population des améliorations propres à assurer la mise au point efficace et rapide de programmes démographiques,

**Exprimant ses remerciements** aux cinquante-deux États Membres qui, à ce jour, ont répondu à cette invitation et ont annoncé un appui financier au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Notant** que, selon les renseignements communiqués par le Secrétaire général, l'administration du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a été réorganisée au cours de l'année écoulée de façon à permettre une utilisation encore plus efficace de son personnel et de ses ressources,

**Notant en outre** que les ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et la portée de ses opérations ont maintenant pris une telle ampleur qu'il est souhaitable d'en confier la supervision à un organe intergouvernemental,

**Exprimant également ses remerciements** au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour leurs efforts, qui ont abouti aux résultats importants de l'année écoulée,

**Notant aussi** la recommandation du Secrétaire général visant à modifier la nature du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population qui, au lieu d'être un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général, serait placé sous l'autorité de l'Assemblée générale,

1. **Décide** de placer le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sous l'autorité de l'Assemblée générale;
2. **Décide en outre**, sans préjudice de la responsabilité d'ensemble et des fonctions de politique générale qui reviennent au Conseil économique et social, que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, sous réserve de conditions qui seront définies par le Conseil économique et social, sera l'organe chargé de l'administration du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et invite le Conseil d'administration à se préoccuper des politiques financières et administratives relatives au programme de travail, aux méthodes d'appel de fonds et au budget annuel du Fonds;
3. **Invite** le Conseil d'administration à s'organiser de façon à pouvoir exercer efficacement ces fonctions en tenant compte du fait que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est une entité distincte et doit fonctionner sous la direction du Conseil économique et social en relation étroite avec les gouvernements intéressés et avec les organes compétents – nationaux et internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux – qui s'intéressent aux activités en matière de population;
4. **Autorise** le Conseil d'administration à sa quinzième session, sous réserve qu'il prenne en considération un rapport établi par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population en consultation avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et toutes les incidences de ce rapport, à appliquer au Fonds des principes de financement semblables à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et à établir le règlement financier et les règles de gestion financière nécessaires;
5. **Prie** le Conseil d'administration d'envisager les nouvelles mesures nécessaires pour apporter des améliorations au mécanisme administratif et opérationnel du Fonds des Nations

Unies pour les activités en matière de population, d'informer le Conseil économique et social dans son rapport annuel des nouvelles mesures prises en vue d'appliquer la résolution 2815 (XXVI) de l'Assemblée générale et la présente résolution et de soumettre chaque année au Conseil économique et social un rapport sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;

6. **Invite** à nouveau les gouvernements intéressés à verser des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, sans préjudice du montant convenu de l'augmentation des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et en général à l'assistance en faveur du développement.

**2113e séance plénière, 18 décembre 1972**

### 1763 (LIV). FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

Le Conseil économique et social,

**Rappelant** la résolution 2815 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971, et les demandes qui y sont adressées au Secrétaire général concernant le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ainsi que la note du Secrétaire général préparée en réponse,

**Se félicitant** de la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée a placé le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sous l'autorité du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement comme organe directeur, sous réserve de conditions qui seraient définies par le Conseil économique et social,

**Ayant présente à l'esprit** la tâche importante entreprise par les commissions économiques régionales et leurs organes spécialisés traitant des questions de population,

**Conscient** de ce qu'il existe des différences marquées entre les pays sur le plan de la démographie et de la population et qu'il faut donc adopter des conceptions et des solutions différentes pour chaque pays,

**Exprimant le désir** que le Fonds, lors de l'élaboration de ses plans et programmes, tienne compte des résolutions adoptées par les commissions économiques régionales et leurs organes spécialisés traitant des questions de population,

**Réaffirmant** l'importance de maintenir l'identité distincte du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population dans le cadre des dispositions générales prévues par la résolution 3019 (XXVII),

**Rappelant** la bonne volonté avec laquelle le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur du Programme ont assumé leurs responsabilités à l'égard du Fonds,

**Prenant acte** du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Prenant acte également** des recommandations que le Comité chargé d'examiner le fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a faites au Secrétaire général et qui figurent en annexe au rapport,

**Exprimant sa satisfaction** de l'initiative et de l'autorité qui ont caractérisé le développement du Fonds,

**Conscient** de ce qu'en donnant suite à la présente résolution le Conseil se rend pleinement compte du fait que le Congrès mondial de la population constituera une nouvelle étape en ce qui concerne la politique démographique pour la communauté mondiale des nations et pour les activités du système des Nations Unies en matière de population,

1. **Déclare** que les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sont les suivants :
  - a) Développer sur le plan international, avec l'assistance des organismes compétents des Nations Unies, les connaissances et la capacité d'assistance nécessaires pour répondre aux besoins nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux dans les domaines de la population et de la planification de la famille; promouvoir la coordination de la planification et de la programmation; et coopérer avec tous les intéressés;
  - b) Favoriser, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, une prise de conscience des incidences

des problèmes nationaux et internationaux de population dans les domaines social et économique et dans celui de l'environnement, ainsi que des aspects de la planification de la famille liés aux droits de l'homme, et des stratégies qui pourraient être appliquées dans ces domaines, conformément aux plans et priorités de chaque pays;

- c) Fournir sur leur demande une aide systématique et suivie aux pays en voie de développement qui souhaitent bénéficier d'une assistance pour résoudre leurs problèmes de population; cette assistance devra être fournie sous la forme et selon les moyens demandés par les pays bénéficiaires et qui permettront le mieux de répondre aux besoins de chacun d'entre eux;
  - d) Jouer dans le cadre du système des Nations Unies un rôle de premier plan dans l'action visant à favoriser l'établissement de programmes démographiques, et coordonner les projets bénéficiant de l'assistance du Fonds;
2. **Décide** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population devrait inviter les pays à recourir aux agents d'exécution les plus appropriés pour leurs programmes, en reconnaissant que la responsabilité de l'exécution des programmes incombe au premier chef à ces pays eux-mêmes;
  3. Prie le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de présenter annuellement au Conseil économique et social un rapport sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

**1858e séance plénière, 18 mai 1973**

### 34/104. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

L'Assemblée générale,

**Rappelant** sa résolution 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, par laquelle elle a décidé de placer le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sous l'autorité de l'Assemblée générale et défini les rôles à l'égard du Fonds qui reviennent respectivement au Conseil économique et social et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement,

**Rappelant également** la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social, en date du 18 mai 1973, par laquelle le Conseil a invité le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population à jouer, dans le cadre du système des Nations Unies, un rôle de premier plan dans l'action visant à favoriser l'établissement de programmes démographiques,

**Rappelant en outre** sa résolution 31/170 du 21 décembre 1976, par laquelle elle a approuvé les principes généraux à appliquer lors de l'allocation des ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Exprimant sa satisfaction** au sujet du rôle que le Conseil économique et social et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement ont joué en vue de promouvoir les objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Notant avec satisfaction** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est devenu, dans le cadre du système des Nations Unies, une entité tout à fait viable dans le domaine de la population, en raison notamment du niveau de ses ressources et de son assistance croissante aux pays en développement,

**Tenant compte** du fait que, dans la Déclaration de Colombo sur la population et le développement, adoptée le 1er septembre 1979 par la Conférence internationale de parlementaires sur la population et le développement, il est demandé notamment que l'on renforce le rôle et les fonctions du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

1. **Affirme** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, placé sous l'autorité de l'Assemblée générale par sa résolution 3019 (XXVII), est un organe subsidiaire de l'Assemblée aux termes de l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, sans préjudice de la section V de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée, en date du 20 décembre 1977, et des mandats d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions de population;
2. **Invite** le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à envisager de consacrer, au cours de ses sessions, une période de temps déterminée à un

examen approprié et distinct des questions relatives au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;

3. **Invite** le Secrétaire général à prendre, en consultation avec les membres du Comité administratif de coordination, toutes les dispositions utiles pour permettre au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de participer à tous égards aux travaux de ce comité et de ses organes subsidiaires;
4. **Réaffirme** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population devrait continuer à faire appel aux services du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris ceux de ses représentants résidents;
5. **Invite** les gouvernements à continuer de verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et à les augmenter, en raison des besoins rapidement croissants des pays en développement en matière d'assistance dans le domaine de la population;
6. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, sur l'application de la présente résolution.

**104e séance plénière, 14 décembre 1979**

### 36/201. CRÉATION DU PRIX DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE POPULATION

L'Assemblée générale,

**Rappelant** le Plan d'action mondial sur la population, adopté en 1974 par la Conférence mondiale de la population, et notant avec satisfaction les contributions importantes que l'Organisation des Nations Unies a apportées à l'application de ce plan,

**Reconnaissant** les incidences économiques et sociales des tendances démographiques ayant un rapport particulier avec le développement, comme le montrent les rapports établis par l'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population qui indiquent que, selon les projections, la population mondiale devrait passer de 4,4 milliards d'habitants en 1980 à environ 6,1 milliards en l'an 2000,

**Reconnaissant** qu'il faut faire mieux connaître et comprendre les questions de population, surtout au niveau des individus et des collectivités dans chaque pays et conformément aux priorités et plans nationaux,

**Reconnaissant en outre** l'importance particulière qui s'attache à la création d'un prix destiné à promouvoir l'objectif ci-dessus,

1. **Décide** de créer un prix annuel, décerné par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, dénommé Prix des Nations Unies en matière de population et destiné à récompenser le travail le plus remarquable accompli par une personne, un groupe de personnes ou une institution pour sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution;
2. **Adopte** le Règlement concernant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, qui figure en annexe à la présente résolution;
3. **Prie** le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, de prendre les dispositions nécessaires, conformément au Règlement, pour que le Prix soit décerné à partir de 1983;
4. **Prie** le Secrétaire général d'établir un Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population, qui recevra des contributions volontaires pour le Prix;
5. **Décide** que toutes les dépenses relatives au Prix seront financées par le Fonds d'affectation spéciale.

**103e séance plénière, 17 décembre 1981**

### 39/228. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION

L'Assemblée générale,

**Rappelant** la résolution 1981/87 du Conseil économique et social, en date du 25 novembre 1981, relative à la convocation d'une conférence internationale sur la population en 1984,

**Rappelant également** les résolutions 1982/7, 1982/42 et 1983/6 du Conseil économique et social, en date des 30 avril 1982, 27 juillet 1982 et 26 mai 1983,

**Rappelant en outre** sa résolution 38/148 du 19 décembre 1983,

1. **Approuve** le rapport de la Conférence internationale sur la

population, dans lequel figurent les recommandations concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population;

2. **Accueille avec satisfaction et appuie vigoureusement** la Déclaration de Mexico sur la population et le développement, adoptée le 14 août 1984 par la Conférence;
3. **Sait gré** au Gouvernement et au peuple mexicains de leur généreux accueil, de leur coopération et de leur appui;
4. **Félicite** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Conférence de l'organisation fructueuse de la Conférence;
5. **Affirme** que le développement social, économique et humain, dont les buts et politiques en matière de population font partie intégrante, a pour principal objectif d'améliorer le niveau de vie et la qualité de la vie des populations;
6. **Affirme également** que l'accroissement de la population, les taux élevés de mortalité et de morbidité et les problèmes de migration continuent de causer de vives préoccupations et appellent une action immédiate;
7. **Souligne** qu'il importe, en appliquant les recommandations de la Conférence, de respecter la souveraineté nationale, de lutter contre toutes les formes de discrimination raciale, y compris l'apartheid, et de promouvoir le développement social et économique, les droits de l'homme et la liberté individuelle;
8. **Réaffirme** l'importance attachée par la Conférence à la formulation et à l'application de politiques concrètes en vue d'améliorer la condition des femmes et de renforcer leur rôle dans le domaine des politiques et programmes en matière de population, ainsi que la nécessité de suivre de près les problèmes spécifiques liés aux structures de population;
9. **Invite** les gouvernements à examiner les recommandations concernant les mesures à prendre au niveau national et à appliquer, en matière de population, des politiques et programmes appropriés correspondant à leurs plans, exigences et besoins nationaux;
10. **Souligne** qu'une coopération internationale dans le domaine de la population est essentielle à l'application des recommandations adoptées lors de la Conférence et, dans ce contexte, demande à la communauté internationale de fournir une assistance et un appui suffisants et substantiels aux activités entreprises dans ce domaine, en particulier par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, afin d'accroître l'efficacité de l'assistance démographique, eu égard aux besoins croissants et aux efforts accrus des pays en développement;
11. **Invite** la Commission de la population à passer en revue, lors de sa vingt-troisième session, les recommandations de la Conférence qui relèvent de sa compétence, ainsi que leurs incidences sur les activités des organismes des Nations Unies, et à transmettre ses vues au Conseil économique et social lors de sa première session ordinaire de 1985;
12. **Prie** le Conseil économique et social d'examiner, à sa première session ordinaire de 1985, les recommandations de la Conférence concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population, en vue de donner aux organismes des Nations Unies des directives générales sur les questions de population, et d'entreprendre ou de poursuivre, sur une base appropriée, l'examen, le suivi et l'évaluation du Plan d'action, conformément audit Plan et aux recommandations pertinentes de la Conférence;
13. **Prie** le Secrétaire général de prendre sans délai des mesures appropriées touchant les recommandations pertinentes concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population, en particulier la recommandation 83 pour ce qui est du rôle de la coopération internationale, en tenant compte également des suggestions faites par diverses délégations ainsi que des délibérations du Conseil économique et social, et de faire rapport sur leur application à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le plus tôt possible, et au plus tard en 1986.

**104e séance plénière, 18 décembre 1984**

### 1986/7. QUESTIONS DE POPULATION

Le Conseil économique et social,

**Rappelant** la résolution 39/228 de l'Assemblée générale, en

date du 18 décembre 1984, relative à la Conférence internationale sur la population.

**Rappelant également** les résolutions 1985/4 du Conseil, en date du 28 mai 1985,

1. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 39/228 de l'Assemblée générale, où sont proposées les mesures à prendre en ce qui concerne les recommandations pertinentes de la Conférence internationale sur la population, en particulier la recommandation 83 visant à renforcer encore le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population afin de rendre plus efficace l'assistance en matière de population, compte tenu des besoins croissants dans ce domaine;
2. **Prie** le Secrétaire général d'appliquer les recommandations qui relèvent de la compétence du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en gardant à l'esprit la nécessité de renforcer et d'améliorer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les institutions et les arrangements actuels et de rendre leur interaction plus efficace de manière à intensifier la coopération internationale dans le domaine de la population;
3. **Décide** d'examiner, à ses secondes sessions ordinaires, le rapport de la Commission de la population et les chapitres pertinents du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en même temps que les informations pertinentes émanant des commissions régionales, au titre d'un point intitulé "Questions de population", en tenant compte des responsabilités et des fonctions directrices du Conseil économique et social en matière de population;
4. **Réaffirme** l'importance des activités de recherche et de l'analyse des politiques entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la population;
5. **Invite** la Commission de la population à donner suite aux recommandations qui figurent au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général;<sup>1</sup>
6. **Invite également** le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en tant qu'organe directeur du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population :
  - a) À utiliser les rapports de la Commission de la population en vue de multiplier les échanges d'informations sur les questions de population;
  - b) À examiner dûment les questions relevant du Fonds, en gardant à l'esprit l'importance des questions de population et l'identité distincte du Fonds mentionnée au paragraphe 3 de la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1972;
  - c) À continuer d'organiser son programme de travail de façon à faciliter l'examen des questions ayant trait au Fonds avant que le Comité budgétaire et financier du Conseil d'administration ne se saisisse des questions budgétaires et administratives pertinentes;
7. **Réaffirme** les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, tels qu'ils sont énoncés dans la résolution 1763 (LIV) du Conseil, en date du 18 mai 1973;
8. **Prie instamment** la communauté internationale d'accroître encore davantage les ressources du Fonds en versant des contributions plus importantes, afin de répondre aux besoins croissants des pays en développement pour ce qui est d'une assistance dans le domaine de la population;
9. **Souligne** la nécessité d'élaborer une stratégie coordonnée efficace que l'Organisation et le système des Nations Unies puissent appliquer en ce qui concerne les questions de population;
10. **Fait valoir** qu'une coordination efficace en matière de population peut être assurée grâce aux efforts des gouvernements à l'échelon national et à une collaboration interorganisations plus étroite à tous les niveaux;
11. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application de la présente résolution;
12. **Prie également** le Secrétaire général de maintenir à l'étude la question de la suite donnée à la résolution 39/228 de l'Assemblée générale et de consacrer un chapitre spécial à ce

sujet dans l'aperçu des activités entreprises que le Conseil l'a prié de présenter au paragraphe 6 de sa résolution 1985/4, en tenant compte des observations faites par les délégations à la première session ordinaire de 1986 du Conseil, à la trente-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

**16e séance plénière, 21 mai 1986**

1 A/41/179-E/1986/18.

2 *Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984 (F.84.XIII.8).*

#### **42/430. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION : CHANGEMENT D'APPELLATION**

À sa 96e séance plénière, le 11 décembre 1987, sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée générale, ayant noté que le Conseil économique et social lui a recommandé, par sa décision 1987/175 du 8 juillet 1987, d'approuver le changement d'appellation du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, mais sans changer l'ancien sigle FNUAP, étant entendu que la nouvelle appellation ne modifie ni ne modifiera d'aucune manière le mandat, les buts et les objectifs actuels du Fonds, non plus que le rôle et les fonctions du Conseil d'administration, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en ce qui concerne le Fonds, a décidé d'approuver le changement d'appellation proposé pour le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, qui s'appellera désormais Fonds des Nations Unies pour la population.

#### **44/210. BESOINS FUTURS DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION, Y COMPRIS LA MOBILISATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR UNE ASSISTANCE INTERNATIONALE DANS CE DOMAINE**

L'Assemblée générale,

**Réaffirmant** les principes et objectifs définis dans le Plan d'action mondial sur la population,<sup>1</sup> et réaffirmés et développés à la Conférence internationale sur la population,<sup>2</sup>

**Rappelant** la décision 87/30 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 18 juin 1987, dans laquelle il s'est félicité de l'intention annoncée par le Fonds des Nations Unies pour la population de mener un examen et une évaluation de vaste portée de l'expérience accumulée dans les domaines clefs relevant de son mandat,

**Rappelant également** sa résolution 43/199 du 20 décembre 1988, où elle s'est félicitée que le Fonds des Nations Unies pour la population ait entrepris d'examiner et d'évaluer l'expérience qu'il avait acquise dans son domaine d'activité et a demandé qu'un résumé de ses principales constatations, conclusions et recommandations lui soit présenté lors de sa quarante-quatrième session,

**Consciente** de la diversité des cultures et traditions et de celle des conditions sociales, économiques et politiques des différents pays et respectueuse du droit souverain qu'ont tous les pays de formuler, promouvoir et appliquer leur propre politique démographique,

1. **Prend acte** du Rapport du Fonds des Nations Unies pour la population contenant les constatations, conclusions et recommandations résultant de son examen et de son évaluation de l'expérience acquise dans le cadre des programmes démographiques;<sup>3</sup>
2. **Prend acte avec satisfaction** de la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures, adoptée par le Forum international sur la population au XXIe siècle, tenu à Amsterdam du 6 au 9 novembre 1989;<sup>4</sup>
3. **Souligne** qu'il importe de tenir dûment compte des conclusions du Forum international lors des préparatifs et des délibérations des futures conférences démographiques des Nations Unies, notamment la réunion internationale de 1994 sur la population, et lors des préparatifs de la stratégie interna-

tionale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement;

4. **Prie** la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population :
  - a) De porter les résultats du Forum international à l'attention des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales;
  - b) D'examiner en particulier les incidences de la Déclaration d'Amsterdam sur les programmes démographiques et de pousser plus avant l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population;
  - c) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil économique et social.

#### 85e séance plénière, 22 décembre 1989

1. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la population mondiale, Bucarest, 19-30 août 1994.*
2. *Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984 (F.84.XIII.8).*
3. A/44/432, annexe.
4. A/C.2/44/6.

## 45/216. POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale,

**Rappelant** sa résolution 44/210 du 22 décembre 1989, dans laquelle elle a prié le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population d'examiner en particulier les incidences sur les programmes démographiques de la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures,<sup>1</sup> adoptée par le Forum international sur la population au XXIe siècle, tenu à Amsterdam du 6 au 9 novembre 1989, de pousser plus avant l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil économique et social,

**Prenant note** de la décision 90/35 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 20 juin 1990, relative au Fonds des Nations Unies pour la population,<sup>2</sup>

**Prenant note également** de la résolution 1990/82 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1990,

**Notant** que, dans son rapport intitulé État de la population mondiale, 1990, le Fonds a souligné que l'accroissement et la répartition de la population sont étroitement liés aux questions d'environnement et de développement,

**Réaffirmant** les principes et objectifs du Plan d'action mondial sur la population,<sup>3</sup> qui ont été confirmés et élargis à la Conférence internationale sur la population,<sup>4</sup>

**Constatant** que le développement socioéconomique favorise le succès des politiques démographiques,

**Réaffirmant** qu'il faudrait accroître sensiblement au cours des années 90 l'aide aux pays en développement dans le domaine de la population et que les pays en développement devraient également intensifier leurs efforts pour consacrer des ressources suffisantes aux programmes démographiques,

1. **Souligne** que chaque État a le droit souverain de formuler, d'adopter et d'appliquer ses propres politiques démographiques, en fonction de sa culture, de ses valeurs et de ses traditions ainsi que de sa situation sociale, économique et politique et conformément aux droits de l'homme et aux responsabilités des individus, des couples et des familles;
2. **Prend acte** du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur les incidences de la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures sur les programmes démographiques et sur l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population,<sup>5</sup> où sont précisés les besoins croissants à satisfaire et le montant des ressources requises;
3. **Encourage** le Fonds à maintenir l'élan imprimé par le Forum international sur la population au XXIe siècle, en continuant à assurer le suivi des recommandations contenues dans la Déclaration d'Amsterdam;

4. **Insiste** sur la nécessité de tenir compte de tous les facteurs économiques et sociaux lors de l'intégration des objectifs démographiques aux stratégies en matière de population et lors de la formulation des stratégies relatives au développement en général;
5. **Souligne** la nécessité de mobiliser des ressources accrues pour les activités démographiques et, dans ce contexte :
  - a) Prie instamment tous les gouvernements, en fonction de leurs moyens respectifs, les organismes internationaux et régionaux intéressés, notamment la Banque mondiale, et les organisations non gouvernementales de faire le maximum pour mobiliser les ressources requises pour les activités démographiques et estimées à 9 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à l'an 2000, en tenant compte de la possibilité et de l'opportunité d'obtenir des contributions des utilisateurs;
  - b) Note l'importance cruciale que revêtent, pour le succès des programmes démographiques, les investissements de ressources dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier pour les femmes, exhorte les gouvernements des pays en développement à accroître, en fonction de leurs moyens et de leur situation économique et sociale, leurs engagements politiques financiers en faveur du secteur social et engage les gouvernements des pays développés ainsi que les organisations internationales, régionales et non gouvernementales intéressées à renforcer leur appui financier et technique en faveur de la santé et de l'éducation, à répondre favorablement aux demandes d'assistance dans le domaine de la population et à accroître sensiblement la part de leur aide au développement qui est destinée aux activités démographiques;
  - c) Souligne qu'il est souhaitable que le Fonds consacre une part accrue de ses ressources, conformément aux critères qu'il a établis, aux pays qui ont le plus besoin d'assistance dans le domaine de la population en raison de leurs problèmes démographiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays à faible revenu, notamment des pays les moins avancés;
6. **Encourage** le Fonds, conformément à la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, à renforcer et utiliser les capacités locales grâce à l'exécution des activités par des entités nationales, à mettre l'accent sur le principe de la responsabilité, à adopter une approche-programme, à décentraliser les compétences et les pouvoirs pour les situer au niveau local et à soutenir, dans les divers pays, la coordination des activités des organismes des Nations Unies par les coordonnateurs résidents, et invite le Fonds, dans ce contexte, à faire davantage appel aux compétences spécialisées disponibles au niveau national pour programmer et exécuter ses activités d'assistance dans le domaine de la population;
7. **Encourage également** le Fonds, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations et institutions spécialisées compétentes des Nations Unies à coopérer davantage, selon leurs mandats respectifs, dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille;
8. **Souligne** qu'il faudra, durant le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, examiner la relation entre, d'une part, les pressions démographiques et les modes de consommation insoutenables à terme et, de l'autre, la dégradation de l'environnement, en tenant compte des décisions qu'aura prises le Comité préparatoire de la Conférence, conformément à la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989;
9. **Réaffirme** l'importance des politiques démographiques pour le développement, comme le soulignent notamment la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés le 14 septembre 1990, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990;
10. **Se félicite** que les dix-neuf États membres du Comité d'aide au

développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques soient prêts à aider à titre prioritaire les pays en développement à élaborer, financer et mettre en oeuvre des stratégies et programmes démographiques efficaces, comme ils l'ont dit dans la déclaration sur les politiques d'aide pour les années 90 adoptée en décembre 1989 par les ministres du Comité chargés de l'aide et par les chefs des organismes d'assistance et comme ils l'ont réaffirmé lors des réunions du Comité sur les questions de population et de développement tenues en avril et en juin 1990;

11. **Met l'accent** sur le rôle essentiel des gouvernements dans la formulation, l'application et la coordination des politiques et programmes démographiques au niveau national et sur le rôle que doit jouer le Fonds des Nations Unies pour la population en aidant les pays qui le demandent à acquérir les capacités nécessaires à cette fin;
12. **Souligne** qu'il importe de coordonner l'action aux niveaux régional et interrégional en vue de réaliser certains buts et objectifs démographiques précis;
13. **Recommande** au Fonds de continuer à attirer l'attention sur l'importance des questions démographiques dans le cadre des plans et programmes généraux de développement, en particulier de ceux orientés vers la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, et sur la nécessité de trouver des ressources suffisantes pour s'occuper de ces questions et, dans ce contexte, le prie de continuer à susciter une prise de conscience accrue des questions démographiques en entreprenant des activités liées aux rapports entre la démographie et les questions d'environnement et de développement ou à la Journée mondiale de la population;
14. **Invite** le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population à donner des informations précises, dans la section du rapport annuel relative à la coordination des politiques et des programmes, sur la collaboration entre le Fonds et les autres organisations et institutions spécialisées compétentes des Nations Unies.

#### 71e séance plénière, 21 décembre 1990

1. A/C.2/44/6, annexe.
2. *Document officiels du Conseil économique et social*, 1990, n°9 (E/1990/29), annexe I.
3. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la population mondiale*, Bucarest, 19-30 août 1974 (F.75.XIII.3), chap. I
4. *Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984* (F.84.XIII.8)
5. A/45/529
6. Résolution S-18/3, annexe.
7. Résolution 45/199

### 1991/93. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil économique et social,

**Rappelant** les résolutions ci-après de l'Assemblée générale : 3344 (XXIX) du 17 décembre 1974 relative à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 37/14 B du 16 novembre 1982 relative à l'organisation du Secrétariat à l'occasion des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies, 39/228 du 18 décembre 1984 relative à la Conférence internationale sur la population, 44/210 du 22 décembre 1989 relative aux besoins futurs dans le domaine de la population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine, S-18/3 du 1er mai 1990 contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990 contenant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 45/206 du 21 décembre 1990 relative à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et 45/216 du 21 décembre 1990 relative à la population et au développement,

**Rappelant aussi** sa résolution 1989/91 du 26 juillet 1989, dans laquelle il a décidé de convoquer en 1994, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une réunion internationale sur la population,

**Prenant acte avec satisfaction** de la nomination de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

au poste de secrétaire générale de la Réunion internationale de 1994 sur la population et de la nomination du Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales au poste de secrétaire général adjoint de la Réunion,

**Prenant acte** du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs d'une réunion internationale sur la population, 1994<sup>1</sup> et sur l'état d'avancement des préparatifs de la Réunion,

**Soulignant** que chaque pays a le droit souverain d'élaborer, adopter et appliquer sa propre politique de population, en tenant compte de sa culture, de ses valeurs et de ses traditions, ainsi que de sa situation sociale, économique et politique, et en respectant les droits de l'homme et les responsabilités des personnes, des couples et des familles,

1. **Décide** que la Réunion sera désormais appelée Conférence internationale sur la population et le développement;
2. **Invite** la Secrétaire générale de la Conférence et tous les organes et organismes compétents des Nations Unies à s'inspirer, dans les activités préparatoires de ladite Conférence, des principes directeurs énoncés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement,<sup>2</sup> et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,<sup>3</sup> de même que des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,<sup>4</sup> de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du Forum international sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> ainsi que d'autres réunions et instruments intergouvernementaux importants de date récente;
3. **Décide** que la Conférence aura les objectifs suivants :
  - a) Participer à l'examen et à l'évaluation des progrès réalisés et identifier les obstacles rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs et dans l'application des recommandations du Plan d'action mondial sur la population;<sup>6</sup>
  - b) Recenser les instruments et mécanismes permettant d'assurer l'application pratique des recommandations;
  - c) Faire en sorte que les questions de population et leur lien avec le développement soient maintenus à l'étude et fassent l'objet d'un effort de sensibilisation accru au niveau international;
  - d) Envisager l'orientation à donner à une action intensifiée aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que tous les moyens nécessaires pour traiter les questions de population dans leur contexte approprié de développement au cours de la décennie à venir et au-delà;
  - e) Adopter pour la prochaine décennie un ensemble de recommandations sur la façon d'aborder les questions de population et de développement hautement prioritaires identifiées au paragraphe 4 ci-après;
  - f) Accroître la mobilisation des ressources nécessaires, en particulier dans les pays en développement, pour donner une suite concrète à la Conférence; les ressources devraient être mobilisées sur le plan national et international en fonction des possibilités de chaque pays;
4. **Précise** que la Conférence aura pour thème général la population, la croissance économique soutenue et le développement durable, et désigne dans le cadre de ce thème, et sans ordre de priorité, les groupes ci-après de questions que la communauté internationale et la Conférence devront examiner de très près en raison de leur grande importance durant la décennie :
  - a) Croissance de la population, évolution des structures démographiques, notamment vieillissement de la population, et diversité régionale dans cette évolution, en s'attachant particulièrement à l'interaction entre variables démographiques et développement socioéconomique;
  - b) Politiques et programmes en matière de population, en mettant l'accent sur la mobilisation internationale et nationale des ressources pour les pays en développement, chaque pays y contribuant selon ses moyens;
  - c) Rapports entre population, développement et environnement, et questions connexes;
  - d) Modifications dans la répartition de la population, notamment les déterminants socioéconomiques des migrations internes et les répercussions sur le développement urbain et rural, ainsi que les déterminants et les répercussions de tous les types de migrations internationales;
  - e) Liens entre le renforcement du rôle et de la condition socio-

économique de la femme et la dynamique démographique, et notamment la maternité durant l'adolescence, la santé maternelle et infantile, l'éducation et l'emploi, du point de vue surtout de l'accès des femmes aux ressources et aux services;

- f) Programmes de planification de la famille, santé et bien-être familial;
5. **Insiste** sur la nécessité de tenir compte, dans l'examen des questions susmentionnées, de la situation particulière des pays les moins développés;
6. **Autorise** la Secrétaire générale de la Conférence à convoquer des réunions de six groupes d'experts, correspondant aux six groupes de questions cités au paragraphe 4 ci-dessus, et de les charger de fournir les éléments dont la Conférence aura besoin pour examiner ces questions, en veillant à ce que toutes les disciplines pertinentes et toutes les régions géographiques y soient représentées;
7. **Prie** le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de donner aux secrétariats des organismes appropriés des Nations Unies les orientations générales voulues et d'assurer la coordination générale de leur contribution aux activités préparatoires de la Conférence;
8. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence de tirer parti, dans les activités préparatoires de la Conférence, des apports techniques de tous les organes et organismes compétents des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales;
9. **Prie également** la Secrétaire générale de la Conférence de mettre pleinement à contribution tous les services compétents de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Fonds des Nations Unies pour la population;
10. **Invite** les commissions régionales à convoquer aussi tôt que possible des réunions ou conférences régionales pour faire le point de l'expérience acquise à leur échelon dans le domaine des politiques et programmes en matière de population, à la lumière des paragraphes 3 et 4 ci-dessus et en tenant compte des rapports entre ces politiques et programmes et les questions de développement, et pour proposer une future ligne d'action, au titre de leur contribution aux activités préparatoires de la Conférence;
11. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence de rendre compte à ses sessions ordinaires de 1992, 1993 et 1994 du déroulement des activités préparatoires de la Conférence sous tous leurs aspects;
12. **Prie également** la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de l'état des préparatifs de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement;
13. **Décide** en principe que la Commission préparatoire tiendra sa deuxième session en août 1993, immédiatement après la vingt-septième session reportée de la Commission de la population, pour examiner l'état d'avancement des travaux préparatoires, y compris les rapports des groupes d'experts sur leurs réunions;
14. **Décide aussi**, en principe, que la Commission préparatoire tiendra sa troisième session au début de 1994 pour examiner la documentation établie à l'intention de la Conférence, y compris les projets de recommandation;
15. **Recommande** à l'Assemblée générale d'envisager de constituer un fonds de contributions volontaires, afin d'aider les pays en développement – et en particulier les pays les moins avancés – à participer pleinement et efficacement à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même, et d'inviter les gouvernements à contribuer à ce fonds;
16. **Prie** la Conférence de faire rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

**32e séance plénière, 26 juillet 1991**

1. E/1991/5
2. Résolution S-18/3
3. Résolution 45/199
4. A/45/595
5. *Rapport du Forum international sur la population au 21e siècle, Amsterdam, 6/9 novembre 1989, (FNUAP, 1989)*
6. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974. (F.75.XIII.3) chap. I.*

## 1992/37. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1989/91 du 26 juillet 1989 et 1991/93 du 26 juillet 1991,

1. **Prend acte** du rapport de la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement concernant l'état des activités préparatoires de la Conférence;<sup>1</sup>
2. **Accepte avec gratitude** l'offre du Gouvernement égyptien, qui a proposé d'accueillir la Conférence;
3. **Décide** de convoquer la Conférence au Caire du 5 au 13 septembre 1994.

**41e séance plénière, 30 juillet 1992**

1. E/1992/50

## 47/176. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale,

**Rappelant** ses résolutions 3344 (XXIX) du 17 décembre 1974 relative à la Conférence mondiale sur la population, 39/228 du 18 décembre 1984 relative à la Conférence internationale sur la population, 44/210 du 22 décembre 1989 sur les besoins futurs en matière de population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine, S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 45/206 du 21 décembre 1990 concernant la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, 45/216 du 21 décembre 1990 relative à la population et au développement, et 40/108 du 13 décembre 1985 sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme,

**Rappelant également** la résolution 1989/91 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1989, dans laquelle le Conseil a décidé en principe de convoquer en 1994, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une réunion internationale sur la population,

**Rappelant en outre** la résolution 1991/93 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991, dans laquelle le Conseil a décidé que la réunion internationale sur la population serait désormais appelé Conférence internationale sur la population et le développement,

**Approuvant pleinement** les objectifs de la Conférence arrêtés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/93, ainsi que son thème général que précise la même résolution, à savoir la population, la croissance économique soutenue et le développement durable,

**Consciente** du rôle important que les conférences régionales joueront dans la préparation de la Conférence, notamment en évaluant et actualisant les plans d'action régionaux en matière de population,

**Notant avec satisfaction** que le Secrétaire général a nommé la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au poste de secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement, et le Directeur de la Division de la population au Département du développement économique et social du Secrétariat à celui de secrétaire général adjoint de la Conférence,

**Soulignant** que chaque pays a le droit souverain d'élaborer, d'adopter et d'appliquer sa propre politique de population en tenant compte de sa culture, de ses valeurs et de ses traditions ainsi que de sa situation sociale, économique et politique et en respectant les droits de l'homme et les responsabilités des personnes, des couples et des familles,

**Sachant** que les établissements de recherche et de diffusion de l'information ont contribué pour beaucoup à établir clairement qu'il existe un rapport entre les questions de population et le développement,

**Mesurant** toute l'importance des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris des sections d'Action 21<sup>1</sup> concernant la population, pour la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement,

1. **Souligne** que chaque pays doit veiller à ce que sa politique générale de population soit fondée sur ses propres priorités et compatible avec l'impératif d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable;
2. **Souligne également** qu'il faut sensibiliser davantage la communauté internationale aux questions de population et à la nécessité de les considérer comme partie intégrante d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable;
3. **Fait sienne** la résolution 1992/37 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992, où le Conseil a décidé que la Conférence internationale sur la population et le développement se tiendrait au Caire du 5 au 13 septembre 1994;
4. **Accepte avec une profonde gratitude** l'offre généreuse du Gouvernement égyptien d'accueillir la Conférence;
5. **Recommande** que la Conférence ait lieu au niveau ministériel;
6. **Souligne** que les États Membres se doivent de participer activement aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et invite celui-ci, lors de sa deuxième session, à élire son bureau en tenant dûment compte d'une représentation géographique équitable;
7. **Décide** que le pays hôte de la Conférence, l'Égypte, sera de droit membre du bureau du Comité préparatoire;
8. **Invite** le Conseil économique et social, tenant pleinement compte des vues exprimées au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, à envisager lors de sa session d'organisation pour 1993 d'ajuster le calendrier et la durée des deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire dans les limites des ressources budgétaires existantes et sans exclure les ressources provenant de contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale, en tenant pleinement compte de la nécessité de faire en sorte que la Conférence puisse s'acquitter avec succès de son mandat et qu'à cette fin elle soit précédée d'activités intergouvernementales adéquates;
9. **Demande** à tous les organes, organismes et programmes des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres organisations intergouvernementales intéressées, de contribuer activement aux préparatifs de la Conférence;
10. **Se félicite** de la décision qu'a prise le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, la coordination nécessaire des contributions des divers organismes des Nations Unies aux préparatifs de la Conférence;
11. **Invite** tous les États à prendre une part active aux préparatifs de la Conférence et à encourager une large participation des divers secteurs de leur population aux activités préparatoires entreprises dans le pays;
12. **Considère** comme important que toutes les organisations non gouvernementales concernées, dans les pays développés et en développement, participent à la Conférence et à ses préparatifs;
13. **Prie** le Conseil économique et social d'arrêter à sa session d'organisation pour 1993 les modalités nécessaires à une participation active des organisations non gouvernementales compétentes, en particulier celles des pays en développement, à la Conférence et à ses préparatifs, en tenant compte pour ce faire des procédures suivies pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de l'expérience acquise en la matière lors de conférences précédentes des Nations Unies sur la population;
14. **Souligne** l'importance des divers points de vue régionaux qui existent sur les questions de population et de développement et se félicite à cet égard que les commissions régionales et le Fonds des Nations Unies pour la population aient organisé des conférences régionales sur la population, car leurs résultats représenteront un apport notable aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
15. **Prend note** de la constitution de fonds volontaires d'affectation spéciale destinés à contribuer au financement de la Conférence et à aider les pays en développement, notamment

- les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à ses préparatifs;
16. **Remercie** les contributeurs aux fonds et invite les gouvernements qui sont en mesure de le faire à y contribuer généreusement;
17. **Engage** la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement à continuer de faire le maximum pour obtenir des fonds extrabudgétaires en vue de la Conférence;
18. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence, eu égard à la nécessité d'une préparation approfondie de la Conférence, de veiller à ce que la documentation destinée aux conférences régionales, aux réunions d'experts et au Comité préparatoire soit distribuée en temps utile;
19. **Prie** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de veiller, dans le cadre des activités préparatoires, à ce qu'une large publicité soit faite à la Conférence et aux questions qui y seront examinées;
20. **Prie également** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite consultation avec la Secrétaire générale de la Conférence, de lui présenter à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution;
21. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session une question intitulée "Conférence internationale sur la population et le développement".

**93e séance plénière, 22 décembre 1992**

1. Voir rapport de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (A/CONF.151/26, vol. I, II et III)

## 1993/76. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil économique et social,

**Réaffirmant** les résolutions 45/216 en date du 21 décembre 1990 et 47/176 du 22 décembre 1992 de l'Assemblée générale ainsi que ses propres résolutions 1989/91 du 26 juillet 1989, 1991/93 du 26 juillet 1991 et 1993/4 du 12 février 1993,

**Réaffirmant** sa résolution 1992/37 du 30 juillet 1992, par laquelle il a accepté l'offre faite par le Gouvernement égyptien d'accueillir la Conférence internationale sur la population et le développement et a décidé de convoquer la Conférence au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

**Réaffirmant également** les résolutions S-18/3 de l'Assemblée générale, du 1er mai 1990, contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990 sur la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 45/206 du 21 décembre 1990 sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, 45/217 du 21 décembre 1990 sur le Sommet mondial pour les enfants, 46/151 du 18 décembre 1991 sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>1</sup> et le programme Action<sup>2</sup>, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

**Reconnaissant** l'importance particulière des questions de population dans le contexte d'une croissance économique soutenue et du développement durable et conscient de la nécessité de donner la priorité aux questions relatives à la population et au développement,

**Conscient** de l'impulsion politique donnée à l'examen international de la question de la population par la décision de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une conférence sur la population,

**Notant** que la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a été nommée Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques Secrétaire général adjoint de la Conférence,

**Soulignant** que le mécanisme préparatoire intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doit être en mesure d'accomplir son travail avant la Conférence elle-même,

1. **Recommande** que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devienne un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, sans préjudice des arrangements actuels concernant la participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi qu'à ses préparatifs et, dans ce contexte, décide que le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session sera soumis, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-huitième session, et sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement", conformément à la résolution 47/176 de l'Assemblée générale;
2. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement d'établir, d'ici à février 1994, pour l'information des délégations, un avant-projet de document final de la Conférence, en tenant compte des vues exprimées par les participants lors de la deuxième session du Comité préparatoire et de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale;
3. **Décide** de prolonger la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'une semaine, à partir du 4 avril 1994, et de faire en sorte que les moyens nécessaires soient disponibles à cette fin, dans les limites du budget approuvé fixées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1994-1995;
4. **Décide également** de tenir, préalablement à la Conférence, des consultations de deux jours, au lieu de la Conférence;
5. **Exprime sa gratitude** pour les contributions extrabudgétaires qui ont été faites au Fonds d'affectation spéciale établi pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à son processus préparatoire, et invite tous les États Membres, et les organisations en mesure de le faire, à verser des contributions supplémentaires à ces fonds;
6. **Réaffirme** le rôle important des médias et demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir les objectifs et les activités de la Conférence;
7. **Prie** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec la Secrétaire générale de la Conférence d'inclure dans le rapport visé au paragraphe 20 de la résolution 47/176 de l'Assemblée générale, un schéma annoté du document final de la Conférence, ainsi que des informations sur l'application de la présente résolution.

**46e séance plénière, 30 juillet 1993**

1. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992. (F.93.I.P) rés. I annexe I.*
2. *Ibid., annexe II.*

## **48/186. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

L'Assemblée générale,

**Rappelant** sa résolution 47/176 du 22 décembre 1992, relative à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

**Rappelant également** les résolutions 1989/91, 1991/93 et 1992/37 du Conseil économique et social, en date respectivement des 26 juillet 1989, 26 juillet 1991 et 30 juillet 1992, et prenant note de la résolution 1993/4 du Conseil, en date du 12 février 1993,

**Consciente** de l'importance des questions de population dans le contexte d'une croissance économique soutenue et du développement durable, ainsi que de la nécessité d'examiner ces questions en tenant compte des rapports qui existent entre elles et le développement,

**Prenant acte** du rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement sur les travaux de sa deuxième session,<sup>1</sup>

**Soulignant** qu'il importe de mener, au niveau international, un processus préparatoire minutieux si l'on veut assurer le succès de la Conférence,

1. **Prend acte avec intérêt** du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup> et du plan annoté du projet de document final de la Conférence qui l'accompagne;<sup>3</sup>
2. **Souscrit pleinement** à la résolution 1993/76 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1993, sur les préparatifs de la Conférence;
3. **Décide** que le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement deviendra un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, sans préjudice des arrangements actuels concernant la participation à la Conférence et à son processus préparatoire;
4. **Remercie** les États et les organisations des contributions extrabudgétaires qu'ils ont faites à ce jour aux trois fonds d'affectation spéciale créés pour appuyer les activités préparatoires, notamment celles menées au niveau national, et pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer à la Conférence et à son processus préparatoire, et prie tous les États et organisations qui sont en mesure de le faire de verser des contributions supplémentaires à ces fonds;
5. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence, lorsqu'elle établira le projet de document final de la Conférence, de tenir compte des vues exprimées par les délégations et les groupes de délégations au sujet du plan annoté, notamment celles formulées à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale;
6. **Prie également** la Secrétaire générale de la Conférence, compte tenu de l'importance que les conférences régionales et sous-régionales sur la population revêtent pour les préparatifs de la Conférence, de soumettre au Comité préparatoire, à sa troisième session, un rapport récapitulatif des résultats de ces conférences;
7. **Prie en outre** la Secrétaire générale de la Conférence d'organiser au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles, des consultations officielles avant la troisième session du Comité préparatoire, pour permettre des échanges de vues en prévision des négociations sur le projet de document final de la Conférence;
8. **Réaffirme** l'importance de la participation et de la contribution des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1993/4 du Conseil économique et social;
9. **Souligne** qu'il importe particulièrement de prendre immédiatement des mesures pour faire largement connaître les objectifs de la Conférence et les questions qui doivent y être examinées;
10. **Prie** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite consultation avec la Secrétaire générale de la Conférence, de veiller à l'application de la présente résolution;
11. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session une question intitulée "Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement".

**86e séance plénière, 21 décembre 1993**

1. E/1993/69.
2. A/48/430.
3. A/48/430/Add.1.

## **49/3. VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBUT DES ACTIVITÉS DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

L'Assemblée générale,

**Rappelant** sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, en application de laquelle le Secrétaire général a créé en 1967 un fonds d'affectation spéciale, appelé par la suite Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Notant** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, rebaptisé en 1987 Fonds des Nations Unies pour la population, a commencé de fonctionner en 1969,

**Rappelant également** ses résolutions 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, 31/170 du 21 décembre 1976 et 34/104 du 14 décembre 1979, dans lesquelles elle a notamment reconnu,

s'agissant de la population, le rôle de premier plan et l'efficacité du Fonds dans le système des Nations Unies et a affirmé que le Fonds était un organe subsidiaire de l'Assemblée générale,

**Réaffirmant** les résolutions 1763 (LIV) et 1986/7 du Conseil économique et social, en date du 18 mai 1973 et du 21 mai 1986 respectivement, dans lesquelles sont énoncés les buts et objectifs du Fonds,

1. **Félicite** le Fonds des Nations Unies pour la population à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire;
2. **Note** avec satisfaction le rôle bénéfique que le Fonds et son personnel dévoué ont joué, au cours des vingt-cinq dernières années, en faisant mieux comprendre et connaître les questions de population et de développement, en améliorant la qualité de la vie et en fournissant une assistance systématique et soutenue aux pays en développement, à leur demande, afin d'entreprendre des programmes nationaux appropriés visant à faire face aux besoins de ces pays en matière de population et de développement.

**39e séance plénière, 20 octobre 1994**

## **49/128. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

L'Assemblée générale,

**Rappelant** ses résolutions 47/176 du 22 décembre 1992 et 48/186 du 21 décembre 1993 relatives à la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993 relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

**Rappelant également** les résolutions du Conseil économique et social 1989/91 du 26 juillet 1989, 1991/93 du 26 juillet 1991, 1992/37 du 30 juillet 1992, 1993/4 du 12 février 1993 et 1993/76 du 30 juillet 1993, dans lesquelles le Conseil a décidé de la convocation, du mandat et du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Rappelant en outre** la décision 1994/227 du Conseil économique et social, en date du 14 juillet 1994, par laquelle le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la population, y compris l'examen des incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Rappelant** les résolutions du Conseil économique et social 3 (III) du 3 octobre 1946, 150 (VII) du 10 août 1948 et 1985/4 du 28 mai 1985 sur le mandat de la Commission de la population, ainsi que les résolutions 1763 (LIV) du 18 mai 1973 et 1986/7 du 21 mai 1986, concernant les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour la population,

**Ayant examiné** le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement,<sup>1</sup> qui s'est tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

**Réaffirmant** l'importance des résultats de la Conférence mondiale de la population, qui s'est tenue à Bucarest en 1974, et de la Conférence internationale sur la population, qui s'est tenue à Mexico en 1984, et pleinement consciente de l'approche intégrée adoptée au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui tient compte des liens existant entre population, croissance économique soutenue et développement durable,

**Considérant** que l'application des recommandations contenues dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup> relève du droit souverain de chaque pays, selon sa législation nationale et ses priorités de développement, dans le respect intégral des diverses valeurs religieuses et éthiques et des traditions culturelles de la population, et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus,

**Convaincue** de l'importance de la contribution que les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement apporteront au Sommet mondial pour le développement social, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre pour accroître les investissements dans le capital humain et pour renforcer les moyens d'action des femmes, de manière à

assurer leur entière participation à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique de leur collectivité,

**Notant avec satisfaction** que la Conférence internationale sur la population et le développement et son processus préparatoire ont permis la participation pleine et active des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées, d'observateurs, de diverses organisations intergouvernementales et des représentants d'organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde,

**Exprimant sa profonde gratitude** au Gouvernement et au peuple égyptiens pour l'accueil qu'ils ont réservé aux participants à la Conférence et pour les moyens et installations, le personnel et les services qu'ils ont mis à leur disposition,

1. **Prend acte avec satisfaction** du rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>3</sup>;
2. **Approuve** le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>4</sup>, qui a été adopté le 13 septembre 1994;
3. **Rend hommage** à la contribution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à celle de la Secrétaire générale de la Conférence qui ont permis d'organiser avec succès la Conférence;
4. **Affirme** que, pour appliquer le Programme d'action, les gouvernements devraient s'engager au plus haut niveau politique à en atteindre les buts et objectifs, qui reflètent une nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement, et jouer un rôle de premier plan en coordonnant l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités ultérieures;
5. **Engage** tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres groupements importants qui s'occupent des questions de population et de développement, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les parlementaires et autres personnalités, à diffuser le plus largement possible le Programme d'action et à mobiliser le soutien du public pour les buts, objectifs et mesures qu'il énonce;
6. **Reconnaît sans réserve** que la population, la santé, l'éducation, la pauvreté, les modes de production et les schémas de consommation, la promotion des femmes ainsi que l'environnement sont des facteurs étroitement liés qui devraient faire l'objet d'une approche intégrée et que le suivi de la Conférence doit tenir compte de ce fait;
7. **Demande instamment** à tous les pays d'examiner leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles pour l'exécution du Programme d'action, en tenant compte des dispositions des chapitres XIII et XIV de celui-ci ainsi que des difficultés économiques que rencontrent les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux;
8. **Reconnaît** l'importance des activités sous-régionales et régionales qui ont été entreprises durant les préparatifs de la Conférence, notamment les stratégies, plans et déclarations qui ont été adoptés au niveau régional dans le cadre de ce processus, et invite les commissions régionales, les autres organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement à examiner les résultats de la Conférence, eu égard à leurs mandats respectifs, en vue d'assurer le suivi et l'application du Programme d'action à l'échelon régional;
9. **Souligne** que la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement est indispensable à l'application des recommandations adoptées à la Conférence et, dans ce contexte, demande à la communauté internationale d'apporter, à titre bilatéral et multilatéral, un soutien et une assistance appropriés et substantiels en faveur des activités en matière de population et de développement, notamment par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population et des autres organes et organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées qui contribueront à l'application du Programme d'action, à tous les niveaux;
10. **Demande** aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux institutions spécialisées de prendre les mesures voulues pour soutenir pleinement et véritablement l'application du Programme d'action;
11. **Souligne** qu'il faut maintenir et renforcer la collaboration avec les groupes et organismes non gouvernementaux afin que ces partenaires continuent à contribuer et à coopérer efficacement

- à tous les aspects des activités en matière de population et de développement, et engage tous les pays à mettre en place des mécanismes nationaux appropriés de suivi, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et les représentants des médias et des milieux universitaires, ainsi qu'à chercher à obtenir l'appui des parlementaires, de façon à assurer l'application intégrale du Programme d'action;
12. **Est consciente** de l'importance de la coopération Sud-Sud dans l'application du Programme d'action;
  13. **Estime** que l'application effective du Programme d'action exige un engagement financier accru, tant dans les pays qu'à l'extérieur, et, dans ce contexte, demande aux pays développés de compléter les ressources financières affectées par les pays en développement aux activités de population et de développement et de redoubler d'efforts pour transférer des ressources nouvelles et additionnelles à ces pays, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action, afin que les objectifs et les buts fixés en matière de population et de développement puissent être atteints;
  14. **Estime** qu'en raison de la gravité des problèmes économiques et sociaux auxquels ils se heurtent actuellement, les pays dont l'économie est en transition devraient recevoir une assistance temporaire pour pouvoir entreprendre des activités en matière de population et de développement et suggère en conséquence que les institutions spécialisées et tous les organismes apparentés du système des Nations Unies remanient, sur cette base, leurs programmes et activités en fonction du Programme d'action et prennent les mesures voulues pour assurer pleinement et efficacement son application;
  15. **Souligne** qu'il importe que tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières régionales, dégagent et allouent au plus tôt des ressources financières afin de pouvoir s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
  16. **Prie** le Secrétaire général de procéder à des consultations avec les divers organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et divers organismes et organisations d'aide bilatérale, en vue de promouvoir un échange d'informations entre eux au sujet de l'aide internationale nécessaire, de faire périodiquement le point des besoins spécifiques des pays dans le domaine de la population et du développement et de faire en sorte qu'un maximum de ressources soit disponible et utilisé au mieux;
  17. **Invite** le Secrétaire général à veiller à ce que des ressources adéquates soient fournies pour assurer le suivi de la Conférence par le Secrétariat en 1995;
  18. **Prie** le Secrétaire général d'établir, à l'intention des sessions de fond du Conseil économique et social, des rapports périodiques sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action et de faciliter l'échange d'informations entre les membres de la communauté des donateurs au sujet de l'aide internationale nécessaire;
  19. **Demande instamment** à la communauté internationale de contribuer à créer un climat économique international propice en adoptant des politiques macroéconomiques qui favorisent la croissance économique soutenue et le développement durable;
  20. **Souligne** l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites et permanentes entre tous les organes, organisations et programmes compétents du système des Nations Unies et les institutions spécialisées aux fins de l'application du Programme d'action;
  21. **Insiste** sur la nécessité de donner suite à la Conférence et au Programme d'action dans le cadre d'activités complémentaires faisant appel, dans la mesure du possible, aux compétences dont le système des Nations Unies dispose déjà dans le domaine de la population et du développement, notamment la Commission de la population, la Division de la population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Secrétariat) et le Fonds des Nations Unies pour la population, et les autres organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies et les institutions spécialisées dont l'appui et l'engagement sont nécessaires pour que toutes les activités prévues dans le Programme d'action soient effectivement exécutées;
  22. **Demande** aux institutions spécialisées et à tous les organismes apparentés du système des Nations Unies de réexaminer et, si nécessaire, de remanier leurs programmes et leurs activités en fonction du Programme d'action et de prendre les mesures voulues pour assurer pleinement et efficacement son application, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement, et les invite à rendre compte des activités qu'ils entreprendront à cette fin au Conseil économique et social, qui en assurera la coordination, lors de sa session de fond de 1995, ainsi qu'à l'Assemblée générale, qui en examinera les incidences politiques, lors de sa cinquantième session;
  23. **Décide** que l'Assemblée générale, en raison du rôle qui lui incombe en matière de formulation des politiques, et le Conseil économique et social, eu égard à son rôle en matière d'orientation et de coordination générales, conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée, conjointement avec une Commission de la population revitalisée, constitueront un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui jouera le rôle principal dans le suivi de l'application du Programme d'action, compte tenu de la nécessité d'élaborer un cadre commun pour assurer un suivi cohérent des sommets et conférences des Nations Unies, et décide à cette fin :
    - a) L'Assemblée générale, en tant que mécanisme intergouvernemental du plus haut niveau pour la formulation et l'évaluation des politiques relatives au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, organisera un examen périodique de l'application du Programme d'action;
    - b) Le Conseil économique et social, en aidant l'Assemblée générale, contribuera à promouvoir une approche intégrée, coordonnera et orientera les activités entreprises à l'échelle du système pour suivre l'application du Programme d'action et formulera des recommandations à ce sujet;
    - c) La Commission de la population revitalisée, en tant que commission technique chargée d'aider le Conseil économique et social, suivra, examinera et évaluera l'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et international et donnera des avis au Conseil à ce sujet;
  24. **Décide également** que, pour mettre l'accent sur la nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement préconisée dans le Programme d'action, la Commission de la population revitalisée prendra le nom de Commission de la population et du développement;
  25. **Décide en outre** que la Commission de la population et du développement se réunira sur une base annuelle à partir de 1996;
  26. **Recommande** que le Conseil économique et social examine, à sa session de fond de 1995, les tâches et le mandat de la Commission afin qu'ils correspondent pleinement aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 23 ci-dessus;
  27. **Recommande également** que le Conseil économique et social, conformément aux décisions prises au sujet des tâches et du mandat élargi de la Commission revitalisée, examine à sa session de fond de 1995 la composition de la Commission, pour faire en sorte que celle-ci puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 23, en tenant compte de l'approche multidisciplinaire intégrée et globale du Programme d'action ainsi que de la composition des autres commissions techniques du Conseil;
  28. **Prie** le Conseil économique et social d'envisager, à sa session de fond de 1995 :
    - a) De créer un conseil d'administration séparé pour le Fonds des Nations Unies pour la population;
    - b) De présenter au Secrétaire général des recommandations concernant les dispositions à prendre au sujet des services d'appui en matière de secrétariat et de la coordination au sein du système des Nations Unies;
    - c) De présenter au Secrétaire général des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme approprié pour faciliter la collaboration entre les organisations et assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action;
  29. **Prie aussi** le Conseil économique et social d'examiner, à sa session de fond de 1995, les procédures suivant lesquelles seront établis, au sein du système des Nations Unies, les rapports sur les questions de population et de développement, notamment une étude et une évaluation quinquennales des

progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action, afin d'appuyer pleinement son application, en tenant compte des procédures relatives à l'établissement de rapports pour toutes les conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social;

30. **Prie** le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les États, un rapport sur les questions de suivi institutionnel et les procédures d'établissement de rapports dans le cadre du système des Nations Unies, qu'il présentera au Conseil économique et social à sa session de fond de 1995;
31. **Prie** le Conseil économique et social :
  - a) D'étudier les questions ayant trait à l'exécution des programmes de population et de développement, ainsi que les questions relatives à la coopération et à la collaboration entre les organismes des Nations Unies ainsi qu'à l'harmonisation de leurs activités en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
  - b) D'étudier les rapports présentés par les différents organismes et organes sur diverses questions se rapportant au Programme d'action;
32. **Invite** l'organe directeur du Fonds des Nations Unies pour la population à examiner régulièrement la façon dont le Fonds répond aux besoins des pays en ce qui concerne les activités visant à renforcer les programmes nationaux de population et de développement, en particulier la façon dont il répond aux demandes spéciales qui lui sont adressées par les pays en développement pour qu'il les aide à établir leurs rapports nationaux, dans son domaine de compétence, et invite l'organe directeur à présenter à ce sujet un rapport au Conseil économique et social;
33. **Demande** aux programmes et aux fonds du système des Nations Unies et aux commissions régionales d'appuyer activement et pleinement l'application du Programme d'action, en particulier sur le terrain, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, et invite les institutions spécialisées concernées à faire de même;
34. **Prie** la Commission de la population et du développement d'examiner, à sa vingt-huitième session, dans son domaine de compétence, le Programme d'action et ses incidences et de communiquer ses idées sur la question au Conseil économique et social à sa session de fond de 1995;
35. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la présente résolution;
36. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions, dans le cadre des groupes de questions existants, une question intitulée "Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

**92e séance plénière, 19 décembre 1994**

1. A/CONF.171/13 et Add.1.
2. Ibid.
3. Ibid.
4. Ibid., chap. I, rés. 1, annexe.

## **1995/55. APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT**

Le Conseil économique et social,

**Rappelant** la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, concernant le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans laquelle l'Assemblée a fait sien le Programme d'action de la Conférence, et prenant note des décisions 1995/1 et 1995/2 de la Commission de la population et du développement, en date du 2 mars 1995,

1. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale;
2. **Note** les mesures prises jusqu'ici par les gouvernements et par la communauté internationale pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les encourage à redoubler d'efforts à cet effet de manière concertée et coordonnée;
3. **Approuve** le mandat proposé par la Commission de la popula-

tion et du développement dans son rapport sur sa vingt-huitième session, qui reflète bien le caractère global et intégré des questions relatives à la population et au développement, et décide que la Commission devrait en outre examiner les résultats des travaux de recherche et d'analyse portant sur le lien entre la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial et donner au Conseil un avis à ce sujet;

4. **Décide** que les représentants des gouvernements qui seront désignés pour siéger à la Commission devraient avoir les qualifications requises dans le domaine de la population et du développement;
5. **Décide également** que la Commission devrait suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de financement énoncés dans les chapitres XIII et XIV du Programme d'action, en tenant pleinement compte du paragraphe 7 de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale;
6. **Décide en outre**, compte tenu des attributions, du mandat et du programme de travail nouveaux de la Commission, d'élargir sa composition lors de la reprise de la session du Conseil, au plus tard le 31 décembre 1995, conscient de l'importance d'une représentation adéquate;
7. **Souscrit** au programme de travail pluriannuel proposé par la Commission dans son rapport sur sa vingt-huitième session;
8. **Rappelle** que l'Assemblée générale, au paragraphe 28 c) de sa résolution 49/128, a prié le Conseil de présenter au Secrétaire général des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme approprié pour faciliter la collaboration entre les organisations et assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action;
9. **Note** que le Secrétaire général a mis en place une Équipe spéciale interorganisations, ayant comme chef de file le Fonds des Nations Unies pour la population, chargée de l'application du Programme d'action et se félicite que le Secrétaire général ait l'intention de rendre compte au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission, du travail de cette Équipe spéciale, afin d'assurer une coopération à l'échelle du système dans l'application du Programme d'action;
10. **Note en outre** que dans le programme de travail de la Commission, présenté dans son rapport, il est demandé que le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations soit étendu aux questions concernant les migrations;
11. **Invite** le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et les autres organisations et organismes compétents, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, à collaborer étroitement pour l'établissement des rapports qui seront soumis à la Commission;
12. **Invite également** le Département, dans son rapport à la Commission, à analyser et évaluer des informations comparables au plan international sur les questions relatives à la population et au développement, à concentrer son attention plus particulièrement sur les points qui doivent encore être précisés et à formuler des suggestions concernant les recommandations que la Commission pourrait soumettre;
13. **Recommande** que l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, examine de plus près, dans le cadre de l'examen détaillé de l'application de sa résolution 48/162 en date du 20 décembre 1993, la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population, en tenant compte du rôle du Fonds dans le suivi de l'exécution du Programme d'action et en ayant à l'esprit les incidences administratives, budgétaires et programmatiques de cette proposition.

**57e séance plénière, 28 juillet 1995**

## **50/124. APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

L'Assemblée générale,

**Rappelant** sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, relative au rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, et sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

**Rappelant également** la décision 1994/227 du Conseil économique et social, en date du 14 juillet 1994, par laquelle le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la population<sup>1</sup>, y compris l'examen des incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Rappelant en outre** la résolution 1995/55 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995<sup>2</sup>, relative à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, par laquelle le Conseil a approuvé le mandat proposé par la Commission de la population et du développement (ex-Commission de la population) dans son rapport sur sa vingt-huitième session, qui reflète bien le caractère global et intégré des questions relatives à la population et au développement,

**Pleinement consciente** de l'approche intégrée adoptée au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui tient compte des liens existant entre population, croissance économique soutenue et développement durable,

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale relative au rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Considérant** que l'application des recommandations figurant dans le Programme d'action de la Conférence relève du droit souverain de chaque pays et doit tenir compte de sa législation nationale et de ses priorités de développement, respecter pleinement les diverses valeurs religieuses et éthiques et les traditions culturelles de la population, et être conforme aux droits de l'homme universellement reconnus,

**Réaffirmant** l'importance des principes et des concepts énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans l'Action 21 aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et estimant à cet égard que le chapitre 5 d'Action 216 et le chapitre III du Programme d'action<sup>2</sup> se renforcent mutuellement et offrent, ensemble, un descriptif complet des mesures qui s'imposent aujourd'hui pour gérer l'interaction entre population, environnement et développement durable,

**Notant avec satisfaction** la contribution que les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement ont apportée au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et se déclarant convaincu de l'importance de la contribution que ces résultats apporteront à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui soit se tenir prochainement, et à l'élaboration d'un agenda pour le développement, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre pour accroître les investissements dans le capital humain,

1. **Note** les mesures adoptées jusqu'ici par les gouvernements et la communauté internationale pour appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les encourage à redoubler d'efforts à cet égard;
2. **Réitère** sa ferme volonté d'assurer l'application intégrale du Programme d'action et réaffirme que les gouvernements devraient continuer de s'engager, au plus haut niveau politique, à en atteindre les buts et objectifs, qui reflètent une nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement, et de jouer un rôle de premier plan en en coordonnant l'application et en assurant le suivi et l'évaluation des activités consécutives;
3. **Prend acte avec satisfaction** du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup> sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale et des propositions qui y figurent;
4. **Prend note** des propositions suivantes faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le rapport susmentionné :
  - a) Remplacer le rapport biennal que le Fonds présente à la Commission de la population et du développement sur l'assistance multilatérale en matière de population par un rapport annuel sur le montant des ressources financières allouées à l'application du Programme d'action aux niveaux national et international;
  - b) Affiner et améliorer encore, si besoin est, le système qui permet actuellement de déterminer le montant de l'assistance

internationale destinée aux programmes de population et de développement afin de le rendre plus précis;

5. **Fait sienne** la décision 1995/320 du Conseil économique et social, en date du 12 décembre 1995, par laquelle le nombre des membres de la Commission de la population et du développement a été porté de 27 à 47 États, choisis par le Conseil économique et social parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres de ses institutions spécialisées, en temps voulu pour qu'ils puissent participer à la vingt-neuvième session de la Commission avec une représentation régionale de 12 sièges pour les États d'Afrique, 11 pour les États d'Asie, 5 pour les États d'Europe orientale, 9 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et 10 pour les États d'Europe occidentale et autres États, étant entendu que les personnes désignées par les gouvernements pour les représenter à la Commission devraient avoir une expérience des questions de population et de développement, afin que la Commission puisse s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées dans son nouveau mandat élargi, compte tenu de l'approche multidisciplinaire, intégrée et globale du Programme d'action ainsi que de la composition des autres commissions techniques du Conseil;
6. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale et de celui du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population;
7. **Engage de nouveau** tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et autres groupes importants qui s'occupent des questions de population et de développement, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les parlementaires et autres personnalités, à continuer de diffuser le plus largement possible le Programme d'action, y compris par le biais des réseaux informatiques, à mobiliser le soutien du public pour les buts, objectifs et mesures qu'il énonce, et à maintenir et renforcer la collaboration entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour qu'ils continuent à contribuer et à coopérer à tous les aspects des activités en matière de population et de développement;
8. **Prie instamment** les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de mettre en place sur le plan national des mécanismes de suivi appropriés, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et les représentants des médias et des milieux universitaires, et de chercher à obtenir l'appui des parlementaires, afin d'assurer l'application intégrale du Programme d'action;
9. **Réaffirme** qu'il convient, dans le cadre du suivi de la Conférence à tous les niveaux, de prendre pleinement en considération le fait que la population, la santé, l'éducation, la pauvreté, les modes de production et les schémas de consommation, le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'environnement sont étroitement liés et devraient faire l'objet d'une approche intégrée;
10. **Prie instamment** tous les pays d'examiner leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles pour l'application du Programme d'action, en tenant compte des dispositions des chapitres XIII et XIV dudit Programme<sup>2</sup> et des contraintes économiques auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, souligne que la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement est indispensable pour l'application des recommandations adoptées à la Conférence et, dans ce contexte, invite la communauté internationale à continuer d'apporter, à titre bilatéral et multilatéral, un soutien et une assistance appropriés et substantiels aux activités en matière de population et de développement, notamment par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population et des autres organes et organismes des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées qui participeront, à tous les niveaux, à l'application du Programme d'action;
11. **Souligne de nouveau** l'importance de la coopération Sud-Sud pour le succès de l'application du Programme d'action;
12. **Réaffirme** que l'application effective du Programme d'action exigera un engagement financier accru, tant dans les pays qu'à

l'extérieur, et, dans ce contexte, demande aux pays développés de compléter les ressources financières affectées par les pays en développement aux activités en matière de population et de développement et de redoubler d'efforts pour transférer des ressources nouvelles et additionnelles à ces pays, conformément aux dispositions applicables du Programme d'action, afin que les objectifs et les buts fixés en matière de population et de développement puissent être atteints;

13. **Reconnait** que les pays en transition devraient bénéficier d'une aide temporaire pour les activités en matière de population et de développement, vu les difficultés économiques et les problèmes sociaux qu'ils connaissent actuellement;
14. **Demande instamment** à la communauté internationale de contribuer à créer un climat économique international propice, en adoptant des politiques macroéconomiques favorables à une croissance économique soutenue et à un développement durable;
15. **Souligne** qu'il importe que tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières régionales, dégagent et allouent au plus tôt des ressources financières afin de pouvoir tenir les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
16. **Invite** le Secrétaire général à veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour les activités de suivi de la Conférence que le Secrétariat doit réaliser en 1996;
17. **Invite** les commissions régionales, les autres organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement à continuer d'examiner et d'analyser les résultats de l'application du Programme d'action au niveau régional, dans le cadre de leurs mandats respectifs;
18. **Se félicite** des travaux entrepris par l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action, présidée par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, et souligne qu'il importe que tous les organes, organismes et programmes pertinents des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées maintiennent et renforcent leur coopération et leur coordination pour l'application du Programme d'action et, à ce propos, note la création récente d'équipes spéciales interorganisations pour le suivi d'autres conférences, dont les travaux pourraient présenter de l'intérêt dans le contexte de l'application du Programme d'action et de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement;
19. **Souligne** qu'il faut maintenir l'élan donné au suivi de la Conférence et du Programme d'action de façon à utiliser dans la mesure la plus large possible les capacités dont dispose le système des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement, y compris la Commission de la population et du développement, la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour la population, les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées, dont l'appui et l'engagement constants sont indispensables pour mener à bien toute la gamme des activités prévues dans le Programme d'action, et les invite à participer activement à l'établissement de rapports pour la Commission de la population et du développement;
20. **Prie** les institutions spécialisées et toutes les organisations apparentées du système des Nations Unies de continuer de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre l'application intégrale et efficace du Programme d'action, compte tenu des besoins spécifiques des pays en développement, et se félicite de l'intention du Secrétaire général de rendre compte des travaux de l'Équipe spéciale interorganisations au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996, par l'intermédiaire de la Commission de la population et du développement, aux fins de la coordination, et à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, aux fins de l'orientation des politiques;
21. **Prie** le Conseil économique et social :
  - a) D'examiner les rapports pertinents et de donner des conseils sur les questions relatives à l'harmonisation, à la coopération et à la coordination au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
  - b) D'examiner, selon qu'il conviendra, les rapports présentés par

les différents organismes et organes sur diverses questions relatives au Programme d'action;

- c) D'examiner le projet de rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations;
22. **Prie** les fonds et programmes du système des Nations Unies et les commissions et fonds régionaux de continuer d'appuyer activement et pleinement l'application du Programme d'action, en particulier sur le terrain, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, et invite les institutions spécialisées concernées à faire de même;
23. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la présente résolution;
24. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session, dans le cadre des groupes de questions existantes, la question intitulée "Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

**96e séance plénière, 20 décembre 1995**

1. A/50/615/Add.1, para. 27.
2. Voir Doc. off. du Conseil économique et social, 1995, n° 14 (E/1995/34).

## 50/438. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>1</sup>, a pris note de la décision 1995/231 du Conseil économique et social, en date du 13 juillet 1995, et de la décision 95/20 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, en date du 14 juin 1995, et a approuvé l'accord conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population en vue de donner aux directeurs de pays résidents du Fonds des Nations Unies pour la population<sup>2</sup> le titre de représentants du Fonds, étant entendu que le Fonds prendrait des mesures visant à resserrer ses liens de coopération avec les coordonnateurs résidents pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies et soutiendrait activement ces derniers, compte tenu des dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et sous réserve que cet accord n'entraîne pas d'augmentation des dépenses d'administration du Fonds.

**96e séance plénière, 20 décembre 1995**

1. A/50/615/Add.1, para. 27.
2. Voir Doc. off. du Conseil économique et social, 1995, n° 14 (E/1995/34).

## 1997/42. SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil économique et social,

**Rappelant** les résolutions 49/128 du 19 décembre 1994 et 50/124 du 20 décembre 1995 de l'Assemblée générale concernant le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que la résolution 51/176 du 16 décembre 1996, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que c'était à la Commission de la population et du développement qu'il incombait au premier chef d'assurer le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD),

1. **Prend note** de la décision 97/14 adoptée le 16 mai 1997 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population;
2. **Recommande** que l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, décide, notamment en envisageant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en 1999, du processus et des modalités de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au titre du point 97 c) de l'ordre du jour intitulé "Population et développement";

3. **Recommande en outre** au Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée au titre de ce point de l'ordre du jour un récapitulatif des recommandations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres entités pertinentes des Nations Unies sur les activités à entreprendre en vue de cet examen.

37e séance plénière, 22 juillet 1997

## 52/188. POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale,

**Rappelant** ses résolutions 49/128 du 19 décembre 1994, 50/124 du 20 décembre 1995 et 51/176 du 16 décembre 1996 concernant l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,<sup>1</sup>

**Prenant acte** de la résolution 1997/42 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1997, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de décider, à sa cinquante-deuxième session, notamment en envisageant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée, en 1999, du processus et des modalités de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,<sup>1</sup>

**Soulignant** qu'il est nécessaire de poursuivre l'application du Programme d'action et qu'il faut que les gouvernements s'engagent de nouveau, au plus haut niveau politique, à atteindre les buts et objectifs qui y sont énoncés,

**Saluant** les importantes contributions que les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, ont apportées à la Conférence, à son suivi et à l'application de son Programme d'action,

1. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général concernant le processus et les modalités de l'examen de l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD);<sup>2</sup>
2. **Décide** de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), avec une participation au plus haut niveau politique possible, chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
3. **Réaffirme** que la session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action se déroulera sur la base et dans le plein respect du Programme d'action, et que les accords dont celui-ci a fait l'objet ne seront pas renégociés;
4. **Attend avec intérêt** l'examen opérationnel de l'application du Programme d'action qui doit être entrepris sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population, en coopération avec tous les organismes compétentes des Nations Unies et d'autres organisations internationales intéressées, et note que le rapport et les résultats du forum international de 1999 seront présentés à la Commission de la population et du développement à sa trente-deuxième session et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;
5. **Décide** que la Commission de la population et du développement, qui prévoit actuellement d'examiner à sa trente-deuxième session un rapport détaillé du Secrétaire général sur les résultats de l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action, devrait remplir les fonctions d'organe préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action et lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et, dans cette optique, note que le rapport détaillé établi par le Secrétaire général devrait également contenir une évaluation d'ensemble des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans l'application du Programme d'action ainsi que des recommandations concernant les actions à mener par la suite;
6. **Encourage** les gouvernements à dresser le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'application du Programme d'action à tous les niveaux, en particulier au

niveau national et au niveau de la coopération internationale, en vue de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire;

7. **Invite** les gouvernements des pays développés et des pays en développement à fournir des informations en vue de la constitution d'une base de données factuelles permettant d'inventorier les ressources mobilisées – sur les plans bilatéral, multilatéral et national – en faveur des activités de population et de développement, afin de renforcer l'application du Programme d'action;
8. **Décide** que la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement devrait être ouverte à tous afin que tous les États puissent y participer pleinement;
9. **Invite** tous les autres organes et organismes compétents des Nations Unies à contribuer, selon qu'il conviendra, aux travaux de la session extraordinaire et à ses préparatifs;
10. **Décide** d'inviter les États membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies à participer aux travaux de la session extraordinaire en qualité d'observateurs;
11. **Souligne** qu'il convient de faire participer effectivement les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire, et de prendre les dispositions voulues, en s'inspirant de la pratique et de l'expérience de la Conférence internationale sur la population et le développement, pour qu'ils puissent apporter des contributions de fond aux réunions préparatoires et à la session extraordinaire et y être étroitement associés et, dans ce contexte, invite le Président de l'Assemblée générale à proposer, en consultation avec les États Membres, des modalités appropriées pour associer effectivement les États Membres à la session extraordinaire;
12. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport intérimaire sur les préparatifs de la session extraordinaire;
13. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session une question subsidiaire intitulée "Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

77e séance plénière, 18 décembre 1997

1. *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (F.95.XIII.18), chap. I, rés. 1, annexe.*
2. A/52/208/Add.1.

## 53/183. APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale,

**Rappelant** ses résolutions 49/128 du 19 décembre 1994, 50/124 du 20 décembre 1995, 51/176 du 16 décembre 1996 et 52/188 du 18 décembre 1997 concernant l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,<sup>1</sup>

**Rappelant également** qu'au paragraphe 2 de sa résolution 52/188, elle a décidé de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), avec une participation au plus haut niveau politique possible, chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,<sup>2</sup>

**Rappelant en outre** la résolution 1998/8 du Conseil économique et social, en date du 23 juillet 1998, concernant l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,

1. **Prend acte avec satisfaction** du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;<sup>2</sup>
2. **Réaffirme** que la session extraordinaire se déroulera sur la base et dans le plein respect du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et que les accords dont celui-ci a fait l'objet ne seront pas renégociés;

3. **Souligne** qu'il convient de faire participer effectivement les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire, et de prendre les dispositions voulues, compte tenu de la pratique et de l'expérience de la Conférence internationale sur la population et le développement, pour qu'ils puissent apporter des contributions de fond et un concours actif aux réunions préparatoires et à la session extraordinaire et, dans ce contexte, invite son Président à proposer aux États Membres, après les avoir consultés, des modalités appropriées pour les associer effectivement à la session extraordinaire;
4. **Prie** le Secrétaire général de chercher à obtenir des ressources extrabudgétaires pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à envoyer des représentants à la trente-troisième session de la Commission de la population et du développement, qui doit remplir les fonctions d'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, et à la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera, du 30 juin au 2 juillet 1999, à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
5. **Décide** que la trente-troisième session de la Commission de la population et du développement, qui se réunira en tant que comité préparatoire de la session extraordinaire, sera ouverte à la pleine participation de tous les États;
6. **Invite** tous les autres organismes et organisations compétentes des Nations Unies à contribuer, selon qu'il conviendra, à la session extraordinaire ainsi qu'à ses préparatifs;
7. **Décide** d'inviter les États membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies à participer aux travaux de la session extraordinaire en qualité d'observateurs;
8. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-quatrième session un rapport sur la session extraordinaire;
9. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session une question intitulée "Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

**91e séance plénière, 15 décembre 1998**

1. *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (F.95 XIII.18) chap. I, rés. 1, annexe.*
2. A/53/407.



Fonds des Nations Unies  
pour la population

220 East 42nd Street  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique

Site Web :  
<http://www.unfpa.org>

ISBN 0-89714-507-0